

Banque Nationale Agricole



Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - 1001 - Tunis

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Document de référence « BNA 2016 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 3-9 NOV. 2016 sous le ~~16-010/~~ donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur Central de la Comptabilité, du Marché financier et des Filiales et des Participations

Tél : 71 830 555 Fax : 70 144 024

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis

Tél : 71 139 500 Fax : 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA - Rue Hédi Nourira 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse - Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA : www.bna.com.tn



Novembre 2016

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE.....	5
--	----------

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
--	------------------------------------

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	22
---	-----------

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE.....	22
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	22
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE	22
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE.....	22
2.1.4. OBJET SOCIAL	22
2.1.5. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	23
2.1.6. REGISTRE DU COMMERCE	30
2.1.7. EXERCICE SOCIAL	30
2.1.8. CAPITAL SOCIAL.....	30
2.1.9. NATIONALITE.....	30
2.1.10. REGIME FISCAL.....	30
2.1.11. MATRICULE FISCAL.....	30
2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE	30
2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING.....	30
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE.....	30
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	31
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/09/2016	32
2.4.1. STRUCTURE DU CAPITAL AU 30/09/2016	32
2.4.2. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/09/2016.....	32
2.4.3. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/09/2016	33
2.4.4. NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 30/09/2016.....	33
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BNA AU 31/12/2015	33
2.5.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE BNA	33
2.5.2. RELATIONS DE LA BNA AVEC LES SOCIETES DU GROUPE BNA AU 31/12/2015	42
2.5.3. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BNA ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2015	46
2.6. RELATIONS DE LA BNA AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2015	51
2.6.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS.....	51
2.6.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES	51
2.6.3. RELATIONS COMMERCIALES.....	52
2.7. DIVIDENDES	54
2.8. MARCHE DES TITRES	54

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE.....	55
--	-----------

3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	55
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE	55
3.2.1. STRUCTURE GENERALE DE L'ORGANIGRAMME DE LA BNA.....	55

3.2.2. GOUVERNANCE.....	57
3.2.3. CONTROLE INTERNE.....	62
3.2.4. SYSTEME D'INFORMATION	63
3.2.5. POLITIQUE SOCIALE.....	64
3.2.6. EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE	64
3.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2015	66
3.3.1. LES RESSOURCES	66
3.3.2. LES EMPLOIS	67
3.3.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	69
3.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2016.....	71
3.4.1. LES RESSOURCES.....	71
3.4.2. LES EMPLOIS	72
3.4.2. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	73
3.5. INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30/09/2016.....	76
3.6. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	77
3.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	77
3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	80
3.9. LITIGE OU ARBITRAGE	82
3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	82

CHAPITRE 4 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT.....84

4.1. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BNA AU 31/12/2015	84
4.1.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BNA AU 31/12/2015.....	84
4.1.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BNA AU 31/12/2015	89
4.2. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BNA AU 30/06/2016.....	95
4.2.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BNA AU 30/06/2016.....	95
4.2.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BNA AU 30/06/2016	96
4.2.3. ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2016	101
4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2015	102
4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	105
4.3.2. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2015.....	145
4.3.3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2015	158
4.3.4. NOTES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2015	159
4.3.5. NOTES RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2015.....	172
4.3.6. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES.....	177
4.3.7. TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	178
4.3.8. EVOLUTION DES DIVIDENDES	178
4.3.9. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	178
4.3.10. EVOLUTION DU RESULTAT NET	178
4.3.11. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	179
4.3.12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BNA	179
4.3.13. EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BNA	179
4.3.11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BNA	180
4.3.12. PRINCIPAUX INDICATEURS	180
4.3.13. PRINCIPAUX RATIOS	180
4.4. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2015	182
4.4.1. BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	183
4.4.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	184
4.4.3. ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	185
4.4.4. ETATS DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	186
4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2015	187
4.4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015	234
4.4.7. NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015	237
4.4.8. NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015.....	244
4.5. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016	246

4.5.1.	ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2016	248
4.5.2.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2016.....	285
4.5.3.	NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016	289
4.5.4.	NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016	291
4.5.5.	NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016	291
4.5.6.	TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2016	293
4.5.7.	EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	294
4.5.8.	EVOLUTION DU RESULTAT NET	294
4.5.9.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	294
4.5.10.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BNA	294
4.5.11.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BNA	294
4.5.12.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BNA	295
4.5.13.	PRINCIPAUX INDICATEURS	296
4.5.14.	PRINCIPAUX RATIOS.....	296
4.6.	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR BNA.....	297

CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....298

5.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	298
5.1.1.	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	298
5.1.2.	FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE	298
5.1.3.	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	299
5.1.4.	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES	299
5.1.5.	FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE OU L'ETABLISSEMENT QU'ILS REPRESENTENT	299
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2015	300
5.2.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	300
5.2.2.	PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2015.....	301
5.3.	CONTROLE.....	301
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	301

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR304

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	304
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE	304
6.1.2.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	304
6.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/09/2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016	305
6.3.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	306
6.3.1.	LES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	306
6.3.2.	LES EMPLOIS DE LA BANQUE.....	308
6.3.3.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE	310
6.3.4.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	311
6.3.5.	RISQUE ET COUVERTURE	314
6.4.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS.....	315
6.4.1.	BILANS PREVISIONNELS	315
6.4.2.	ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS	316
6.4.3.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS	317
6.5.	INDICATEURS DE GESTION ET PRINCIPAUX RATIOS PREVISIONNELS.....	318
6.5.1.	INDICATEURS DE GESTION	318
6.5.2.	PRINCIPAUX RATIOS	318
6.6.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES	319

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la BNA s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE

La BNA a été créée en 1959 à l'initiative du gouvernement tunisien afin d'unifier le crédit agricole et encourager le développement de l'agriculture. Dix ans après et avec la croissance spectaculaire de l'activité de la banque et l'ouverture de ses financements aux différents secteurs de l'économie, la banque change de dénomination en Banque Nationale de Tunisie.

En 1989, la restructuration de la banque et sa fusion avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a contribué à redonner à la banque sa dénomination initiale et unifier de nouveau les structures d'octroi de crédits agricoles.

De ce fait, la BNA joue le rôle du principal relais des fonds publics destinés au financement du secteur agricole, secteur qui a connu un développement notable durant ces dernières années et ne cesse d'accaparer l'attention des pouvoirs publics.

Durant les dernières années, la banque a connu une croissance rapide de son activité qui lui a permis d'accaparer 10,6%¹ de part de marché en matière de crédits octroyés (6 818MD) et 11,6%¹ en matière de dépôts. En 2015, le PNB s'est élevé à 335,3MD en régression de 3,9% par rapport à 2014.

La BNA dispose du réseau d'un des plus dense de la place. Avec ses 170 agences implantées sur tout le territoire tunisien, la banque confirme sa place en tant que banque citadine de proximité et consolide ainsi sa position sur le marché bancaire.

Au 31 décembre 2015, la BNA est à la tête du « Groupe BNA » composé de 23 société (dont la société mère) intervenant dans plusieurs domaines d'activité.

La participation directe de l'Etat tunisien et des Entreprises Publiques pour le compte de l'Etat dans le capital de la banque s'élève à 50,08% au 30/09/2016.

Les chiffres clés de la BNA relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

(mD)	30/06/2016	2 015	2 014	2013	Var 2015/2014
Encours des dépôts	6 143 172	6 247 322	5 862 975	5 519 652	6,6%
Encours des crédits	6 879 635	6 818 824	6 927 167	6 612 307	-1,6%
Produits d'exploitation bancaire	322 320	619 910	596 755	539 846	3,9%
Charges d'exploitation bancaire	138 901	284 623	248 002	216 398	14,8%
Produit Net Bancaire	183 419	335 287	348 753	323 448	-3,9%
Résultat net avant modifications comptables	21 853	25 355	50 818	14 553	-50,1%
Résultat net avant modifications comptables hors plus value / cession de titres	21 853	-68 462	50 818	14 553	-
Résultat net après modifications comptables	21 853	25 355	50 818	-32 962	-50,1%
Résultat net après modifications comptables hors plus value / cession de titres	21 853	-68 462	50 818	-32 962	-

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2015 pour les données du secteur bancaire

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

	30/06/2016	2 015	2 014	2013
Ratio de solvabilité	10,24%	10,07%	8,99%	7,40%
Ratio de liquidité	47,77%	47,32%	87,90%	78,35%
Taux de couverture des créances classées	59,01%	57,38%	58,47%	58,62%
Taux des créances classées	25,37%	24,76%	21,04%	20,00%
Taux des créances classées hors fonds budgétaires	23,25%	22,56%	18,15%	16,96%

Les indicateurs d'activité de la BNA relatifs au 3^{ème} trimestre 2016 se résument comme suit :

(mD)	sept-16	sept-15	déc-15	Var 3 ^{ème} Trim 2016 / 3 ^{ème} Trim 2015
Encours des dépôts	6 364 440	6 068 134	6 247 322	4,9%
Encours des crédits	7 229 284	7 073 632	6 818 824	2,2%
Produits d'exploitation bancaire	482 670	472 941	619 910	2,1%
Charges d'exploitation bancaire	213 925	212 281	284 623	0,8%
Produit Net Bancaire	268 745	260 660	335 287	3,1%

La stratégie future de la banque pour le prochain quinquennat est axée sur :

- Le renforcement de la solidité financière de la banque ;
- L'amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque ;
- La consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles ;
- Le renforcement de sa compétitivité et son efficacité dans le financement de l'économie.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

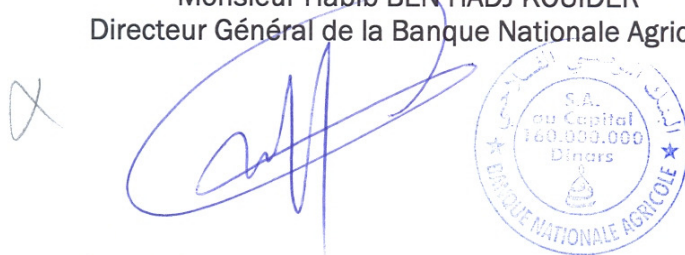
1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2013 - 2014 et 2015 :

- CFA Audit & Conseil, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V Immeuble Belvédère Center Bureau A33 1002 Tunis
- Audit & Consulting Business, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Zied KHEDIMALLAH, sise à la Résidence Zarrad – A24 Berges du Lac II Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2014 et 2015 :

- CFA Audit & Conseil, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V Immeuble Belvédère Center Bureau A33 1002 Tunis
- Audit & Consulting Business, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Zied KHEDIMALLAH, sise à la Résidence Zarrad – A24 Berges du Lac II Tunis.

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 :

- M. Samir LABIDI, Commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à l'Immeuble Safsaf Entrée B – 4^{ème} étage 1073 Montplaisir
- International Company for Consulting and Auditing « ICCA », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Anis SMAOUI, sis au 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis



➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2013

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. L'audit des états financiers de l'exercice 2013 a donné lieu à des redressements significatifs se rapportant principalement à la correction (i) de la méthode de provisionnement des engagements inférieurs à 50 mille dinars (ii) de la méthode d'estimation des provisions pour congés à payer et (iii) de la méthode de calcul des provisions collectives.

Pour des limites inhérentes au système d'information de la banque, l'effet de ces corrections, qui s'est traduit par des provisions complémentaires de 97 millions de dinars a, en totalité, été imputé en résultat de l'exercice et n'a pas donné lieu à la correction des capitaux propres d'ouverture.

Par ailleurs, et en application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles, s'élevant à 47,515 millions de dinars constituées sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par Conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

2. La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

3. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 34,722 millions de dinars et à 65,985 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

4. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

5. La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 56 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité. »

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué des provisions additionnelles de 60,391 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.
En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la BNA au titre de l'exercice 2013.
Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 et ce pour 47,515 millions de dinars.
L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 12,876 millions de dinars.
2. Les créances des entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 323 millions de dinars. Ces créances comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, dont notamment l'Office des Céréales pour 632 millions de dinars.
3. Les actifs de la banque comportent 151 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.
4. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.»

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de liquidité , rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 78,35 % soit une insuffisance de 21,65 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 7,4 % soit une insuffisance de 1,6 % par rapport au minimum de 9% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.

En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 9,08 % à 7,40 % après considération des dépassements pondérés de 300%.

Ces dépassements concernent l'engagement de l'Office des Céréales qui s'élève à 632 millions de dinars soit un dépassement de 421 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les engagements des relations faisant partie du groupe BNA qui s'élèvent à 301 millions de dinars soit un dépassement de 118 millions de dinars par rapport à la même limite.

Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 1 619 millions de dinars. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2014

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

2. Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la banque maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.

3. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,550 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars. Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

4. Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

5. La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

6. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

7. La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité. »

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les deux conventions relatives à ces dotations signées avec l'Etat Tunisien en date du 16 mars 1995 et du 17 février 2004 mettent à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.

2. Les risques encourus sur les entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2014 à 604 millions de dinars. Certains engagements d'entreprises qui connaissent des difficultés financières n'ont pas été provisionnés compte tenu du caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir leur stabilité financière.
3. Les actifs de la banque comportent 144 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.
Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.
4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.
5. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité , rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,9 % soit une insuffisance de 12,1 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
6. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 8,99 % soit une insuffisance de 1,01 % par rapport au minimum de 10% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.
En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 10,04% à 8,99% après considération des dépassements pondérés de 300%.
Ces dépassements concernent les risques encourus sur le groupe BNA qui s'élèvent à 254 millions de dinars soit un dépassement de 79 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les risques encourus sur les parties liées au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 qui s'élèvent à 894 millions de dinars soit un dépassement de 194 millions de dinars par rapport à la limite de 100% des fonds propres nets prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24.
Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 817 millions de dinars. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2015

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.
Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).
- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n° 2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3. Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4. La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

5. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11« Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet

d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

6. La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité. »

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.
2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014. Ces créances s'élèvent à 69 millions de dinars représentant 0,73% du total des engagements de la BNA. Elles sont couvertes par des provisions de l'ordre de 11,930 millions de dinars dont celles additionnelles de l'ordre de 7,609 millions de dinars et par des agios réservés de l'ordre de 3,081 millions de dinars.
3. Les actifs de la banque comportent 1244 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.
4. Les actifs de la banque comportent 41,440 millions de dinars au titre de créances abandonnées par la BNA et prises en charge par l'Etat, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015.
Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de la convention de prise en charge de ces créances signée par l'Etat et la banque. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du

18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.
4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.
5. La BNA affiche au 31 décembre 2015 un ratio de liquidité, le rapport entre l'encours des actifs réalisables et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, de 47,32% soit une insuffisance de 12,68% par rapport au minimum de 60% prévu par la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014. »

➤ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2014**

Les états financiers consolidés du groupe « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Les travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :
 - Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers. Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).
 - L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
 - L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
 - L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
 - L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
2. Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la BNA (société mère), maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.
3. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces

comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,522 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

4. Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

5. La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

6. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

7. La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

8. Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 4 sociétés sur un périmètre composé de 22 sociétés.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence. »

➤ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2015**

Les états financiers consolidés du groupe « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :
- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers. Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
 - L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
 - L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n° 2015-12 du 22 juillet 2015.
 - L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
 - L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.
- Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.
3. Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.
- Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.
4. La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.
- Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.
5. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).
- De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.
6. La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.
- Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.
7. Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés.
- Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence. »

➤ Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 de la BNA ont fait l'objet d'un examen limité effectué par M. Samir LABIDI et la société International Company for Consulting and Auditing « ICCA » représentée par M. Anis SMAOUI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves :

« Fondement de notre conclusion avec réserves :

1. Les travaux d'examen limité ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle ;
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ;
Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des garanties reçues, ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la banque.

2. L'état des engagements hors bilan de la banque arrêté au 30 juin 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 2 718 801mDT et 2 861 124mDT. Les engagements hors bilan sous forme de crédits agricoles, sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées ; alors que le reste des engagements hors bilan est mécanisé.

Toutefois, le solde comptable des crédits notifiés non encore utilisés qui s'élève au 30 juin 2016 à 281 117mDT a été arrêté à partir de la base de données de gestion SAEB en raison de l'écart important dégagé entre le solde comptable et le solde découlant de ladite base à la date précitée.

En outre, les engagements hors bilan sous forme de facilités de caisse ne sont pas pris en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan de la banque arrêté au 30 juin 2016.

Nous ne pouvons par conséquent, nous assurer de la régularité et de l'exhaustivité des soldes des engagements hors bilan donnés et/ou reçus.

3. La banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce, contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

4. Les rubriques du bilan « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes présentent au 30 juin 2016 un solde débiteur de 30 242mDT et un solde créditeur de 122 456mDT.

La banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des suspens liés à la « télé compensation 24 heures », qui ne sont pas encore achevés à la date du présent rapport.

L'impact des résultats de ces travaux sur le résultat intermédiaire et sur les capitaux propres ne peut être actuellement estimé avec précision.

5. Les situations Ressources / Emplois des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et de déterminer ainsi les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

Ainsi les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« **Paragraphe d'observation :**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La banque a entamé, au cours du premier semestre de l'année 2016 les travaux de migration vers un nouveau Système d'Information Agence, qui ne sont pas encore achevés à la date de la rédaction du présent rapport.
Conséquent, des écarts ont été dégagés entre les soldes comptables au 30 juin 2016 et les soldes de la nouvelle base de données de gestion arrêtés à cette même date.
Toutefois, les travaux de justification précités ont permis de régulariser la majeure partie des écarts dégagés.
Dès lors, l'impact de ces ajustements sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la banque ne peut être estimé avec précision.
2. Le rapprochement des engagements déclarés à la Banque Centrale de Tunis –BCT- au 30 juin 2016 avec les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 « Créances dur la clientèle », AC7 « autres actifs » et HB « engagements hors bilan » dégage un écart compensé négatif de 49 582mDT. Cet écart concerne principalement l'escompte commercial et résulte de la déclaration de la BCT de la journée du 30 juin 2016 de cet engagement au cours du mois de juillet 2016.
Par ailleurs, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés.
3. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 121 088mDT au 30 juin 2016.
La moins value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 30 juin 2016. *(Se référer à la Note 4.3.6 des états financiers)*
4. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133 000mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 000mDT, qui ont été comptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision déagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat Tunisien et la banque n'est pas encore atteint.
5. Les engagements des entreprises publiques s'élèvent au 30 juin 2016 à 1 126 233mDT représentant ainsi 11,90% du total des engagements de la banque. Ces créances sont couvertes par des provisions d'un montant de 2 701mDT et garanties de l'ordre de 871 153mDT dont des garanties de l'Etat d'un montant de 854 434mDT.
Par ailleurs, les risques encourus sur ces engagements s'élèvent au 30 juin 2016 à 252 379mDT. Certains engagements de ces entreprises connaissant des difficultés financières n'ont pas été provisionnés.
6. Le ratio de liquidité de la banque, calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, s'élève au 30 juin 2016 à 47,77%, soit une insuffisance de 22,23% par rapport au minimum de 70% requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

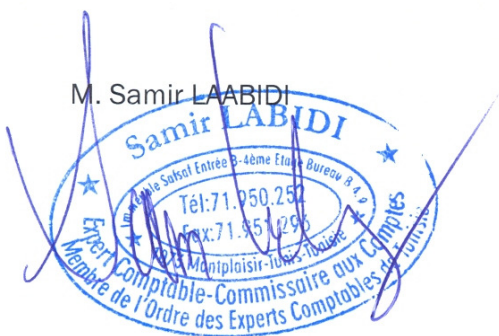
CFA Audit & Conseil
M. Fathi SAIDI



Audit & Consulting Business
M. Zied KHEDIMALLAH

Zied Khedimallah
Audit & Consulting Business
Membre de l'Ordre des Experts Comptables inscrit au tableau de l'OECT
Dépendance Zayed - A24- Berges du Lac II - Tunis
Tél: 71 198 055 - Fax: 71 198 031

M. Samir LAABIDI



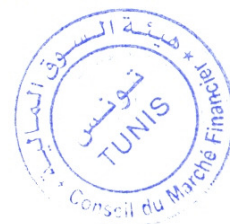
ICCA
M. Anis SMAOUI

Anis Smaoui
International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A.
67, Av. Alain Savary Route des Jardins I- Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

1.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI

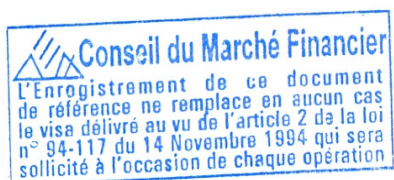


1.5 Responsable de l'information

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur Central de la Comptabilité, du Marché financier et des Filiales et des Participations

Tél : 71 830 555 Fax : 70 144 024



30 NOV. 2016



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Banque Nationale Agricole
Siège social	: Rue Hédi NOUIRA – 1001 Tunis
Téléphone	: (71) 831 000 / (71) 831 200
Télex	: NABATTU 14130/BNATU 15436/ DIRBNA 13220
Fax	: (71) 830 152
Internet Banking	: bnanet.com.tn
Site web	: www.bna.com.tn
E-mail	: bna@bna.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions. Dans ce cadre, la BNA s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 01/06/1959

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. Objet social

(Article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- La création d'un établissement de banque et de crédit pour favoriser le développement de l'économie en général et pour participer en particulier au développement du secteur agricole et de la pêche en Tunisie par l'attribution aux personnes physiques ou morales, des crédits à court terme, à moyen et à long terme, avec ou sans garanties, et plus généralement de faire en Tunisie et à l'étranger pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations de banque, d'escompte, d'avance de crédit, de commission, de souscription, émissions, dépôts de fonds et toutes les opérations directes ou indirectes, financières, industrielles, commerciales mobilières et immobilières des maisons de banque et des établissements de crédit ;
- L'institution et le développement du crédit mutuel en Tunisie dans le cadre des textes réglementant cette matière ;
- Et enfin, de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Répartition des bénéfices (Article 49 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, les sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

Paiement des dividendes (Article 50 des statuts) :

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux caisses désignées par l'Assemblée Générale, ou, à défaut par le Conseil.

Tous intérêts et dividendes régulièrement perçus ne peuvent être objet de report ou de restitution sauf les cas prévus par la loi. Ceux non touchés cinq ans après la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Transmission des actions (Article 14 des statuts) :

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

Indivisibilité des actions (Article 15 des statuts) :

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action et notamment les héritiers et ayant cause d'un actionnaire décédé sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne désignée d'accord entre eux.

A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

Droits conférés par les actions (Article 16 des statuts) :

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

Les actionnaires ont également un droit d'obtenir les documents prévus à la loi dans les conditions et suivant les formes définies par la réglementation en vigueur.

Assemblées générales :

⇒ Nature des Assemblées (Article 33 des statuts)

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales lesquelles sont qualifiées : d' « Assemblées Générales Extraordinaires » lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, d' « Assemblées Générales Ordinaires » dans tous les autres cas.

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable aux jours, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant la fraction du capital fixée par la réglementation en vigueur.

Dispositions générales communes aux Assemblées Ordinaires et Assemblées Générales Extraordinaires :

⇒ Convocation (Article 34 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au JORT et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion, l'avis indiquera la

date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur 2^{ème} convocation.

Préalablement à l'Assemblée, les documents nécessaires doivent être mis à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au JORT et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce, sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

⇒ **Droit d'assister aux Assemblées (Article 35 des statuts)**

Sous réserve des dispositions de l'article 40 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été inscrites à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abréger le délai ci-dessus fixé.

L'Etat Tunisien est valablement représenté par ses mandataires dans les formes déterminées par la loi.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Commissaires aux Comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

⇒ **Bureau de l'Assemblée (Article 36 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015)**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil, toutefois, l'Assemblée convoquée par le mandataire de justice ou les commissaires aux comptes en cas d'urgence, est présidée par l'un d'eux.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée. Le secrétaire peut être désigné en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés, et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille dûment émarginée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée est déposée au siège social et mise à la disposition de tout requérant.

Les fonctions du bureau se bornent exclusivement à assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

⇒ **Ordre du jour (Article 37 des statuts)**

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires détenant la fraction du capital fixée par la réglementation en vigueur peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

⇒ **Procès-verbaux et extraits (Article 38 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015)**

Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale contient les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue ;
- Le mode de convocation ;
- L'ordre du jour ;
- La composition du bureau ;
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint ;
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale ;
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les PV sont signés par les membres du bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies et extraits des PV sont certifiés et signés soit par le Président du Conseil, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Adjoint ou par un Administrateur spécialement délégué ou éventuellement par celui qui a présidé l'Assemblée.

Après dissolution et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par les (ou les) liquidateur (s).

⇒ **Effet des délibérations (Article 39 des statuts)**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents, les dissidents ou les incapables.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires :

⇒ **Composition (Article 40)**

Les Assemblées Générales Ordinaires se composent des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Toutefois plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

⇒ **Quorum (Article 41)**

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant aux moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une 2^{ème} Assemblée est tenue dans un délai de 15 jours. Celle-ci peut statuer valablement quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

⇒ **Vote (Article 42)**

Les délibérations de L'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents au représentés.

⇒ **Pouvoirs spéciaux (Article 43)**

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration ;
- Elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et d'une façon générale examine les actes de gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur.
Elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.
Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des Commissaires aux Comptes à peine de nullité ;
- Elle nomme, révoque, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration ;
- Elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit conformément aux dispositions en vigueur ;

- Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a approuvées ;
- Elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- Elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et la revente en bourse des actions de la société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.
- Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires :

⇒ Composition (Article 44)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient libérées des versements exigibles.

⇒ Vote (Article 45)

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

⇒ Quorum – Pouvoirs – Texte de résolutions (Article 46)

- a- L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires détenant au moins la moitié du capital, et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce quorum, une troisième Assemblée pourrait être tenue dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date de convocation. Celle-ci pourrait valablement statuer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

- b- L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications et ce dans le respect de la législation en vigueur. Elle ne peut toutefois, ni changer la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- La transformation de la société en toute forme de société compatible avec les lois sur les établissements de crédits ;
- La fusion de la société avec toute société constituée ou à constituer ;
- La modification de l'objet social ;
- La modification de la dénomination sociale ;
- Le transfert du siège social à une autre ville ;
- L'augmentation ou la réduction du capital social ;
- La modification de la durée de la Société, sa réduction, son extension ou sa dissolution anticipée ;
- La modification des caractéristiques des actions ;
- La réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs ;
- La modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La cession du fonds de commerce, ou de l'un de ses éléments, ou de la location-gérance du fonds de commerce.

Et ce, en respect de la réglementation du Marché Financier.

- c- Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des actionnaires avant la date de la réunion.

Il est à signaler que l'AGE tenue le 31/10/2015 a décidé dans sa première résolution de changer le mode de gouvernance de la banque en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général et par conséquent de mettre à jour les statuts de la banque en modifiant les articles énumérés dans la deuxième résolution de ladite AGE à savoir : articles 23, 24, 25, 26, 27, 28, 36 et 38.

Conseil d'administration (Article 19 des statuts) :

La société est administrée par un Conseil composé de six membres au moins et de douze membres en plus, comprenant :

- a- Les représentants de l'ETAT TUNISIEN, nommés conformément à la législation en vigueur relative aux participations, entreprises et établissements publics.

b- Les membres nommés par l'Assemblée Générale

Les administrateurs doivent jouir de leurs droits civils et politiques et n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante et ce en respect aux conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Dès leur nomination, et au plus tard lors de leur prise de fonction, les Administrateurs sont tenus de déclarer, sous leur signature, qu'ils ne sont pas en contravention avec les dispositions édictées par le Code des Sociétés Commerciales, la loi relative aux établissements de crédit et toutes autres législations en vigueur.

Durant leur mandat, les administrateurs sont tenus au respect des conditions et interdictions édictées par le Code des Sociétés Commerciales et la législation relative aux établissements de crédit.

Une personne morale peut être nommée au Conseil. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur, en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci et tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.

L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la banque de sa désignation au poste de Gérant, Administrateur, Président Directeur ou de membre de directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société.

Le représentant légal de la banque doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire dans sa réunion la plus proche.

Il est tenu un registre mentionnant les noms, prénoms et adresse de chacun des dirigeants qui doit être mis à la disposition des actionnaires au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Durée du mandat des administrateurs (Article 21 des statuts) :

La durée du mandat des Administrateurs est de trois années. Chaque année correspond à l'exercice social et s'entend de l'intervalle s'écoulant entre la réunion de deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives. Tous membre sortant est rééligible.

Faculté de compléter le Conseil (Article 22 des statuts) :

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut le remplacer et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur conformément à la réglementation en vigueur.

Les nominations ainsi faites, à titre provisoire, par le Conseil, sont soumises à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Bureau du Conseil (Article 23 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui a pour mission de présider les séances du conseil d'administration et les réunions des assemblées générales, il veille outre à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

En cas d'empêchement du Président de Conseil d'Administration, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du conseil d'administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office.

Le Conseil choisit aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise en dehors des administrateurs.

Réunion du Conseil (Article 24 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et obligatoirement au moins six fois par ans.

Tous administrateur peut donner pouvoir écrit de le représenter à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

La présence effective ou la représentation tant en personne que par mandataire de la moitié au moins des membres du Conseil, est nécessaire pour la validité de délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix. L'administrateur qui représente un de ses collègues a deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou les Administrateurs qui donnent la convocation. Il peut n'être fixé qu'au moment et au début de la réunion du Conseil.

En cas d'absence non justifiée à quatre réunions consécutives du Conseil, l'Administrateur concerné pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé conformément aux dispositions prévues à l'article 22.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués pour assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui établissent les états financiers annuels ou qui examinent les états financiers intermédiaires.

La banque s'engage à conformer l'article 24 de ses statuts aux dispositions de l'article 199 du Code des Sociétés Commerciales.

Direction Générale (Article 25 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la banque. Si le directeur général est membre du conseil d'administration la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Le directeur général doit être une personne physique. Le directeur général est révocable par le conseil d'administration.

Sous la réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et président du conseil d'administration, le directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Lorsqu'il n'est pas membre du conseil d'administration le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration peut faire assister le directeur général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs directeurs généraux adjoints. En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un directeur adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le directeur général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office. A défaut d'un directeur général adjoint, le conseil d'administration désigne un délégataire. Le directeur général de la société est considéré comme commerçant pur l'application des dispositions du code des sociétés commerciales. En cas de faillite de la banque, le directeur général est soumis aux déchéances attachées par la loi de la faillite. Toutefois, le tribunal peut l'en affranchir s'il prouve que la faillite n'est pas imputable à des fautes graves commises dans la gestion de la banque.

En cas de faillite de la banque, le directeur général est soumis aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Procès-verbaux (Article 26 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial est signés par le Président de la séance et le Secrétaire, les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le Président de Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint ou le secrétaire général ou éventuellement par un mandataire spécialement délégué.

La justification du nombre et de la qualité des administrateurs en exercice et de leur nomination, ainsi que la justification des pouvoirs des administrateurs représentant leur collègues résulteront valablement vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès verbal de chaque séance, des noms des administrateurs présents ou représentés de des noms des administrateurs absents.

Pouvoirs du Conseil (Article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Le conseil d'administration engage la société dans tous ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Il a notamment, les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il établit les règlements intérieurs
- Il nomme et révoque tous les agents et employés de la société, fixe leurs rémunérations, salaires, gratifications et participations proportionnelles ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite conformément à la législation et dispositions en vigueur,
- Il crée, partout où il le juge utile, en Tunisie des succursales, agences ou bureaux, les déplace ou les supprime,
- Il fait toutes constructions, aménagement, installations et tous travaux,
- Il gère les biens, meubles et immeubles de la société, à cet effet consent ou accepte, cède ou résilie tous baux et locations avec ou sans promesse de vente.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve,

- Il procède à toutes acquisitions, échanges et ventes de biens meubles et immeubles, toutefois, il ne peut précéder à la vente du fonds de commerce de la société,
- Il consent toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals et autres garanties mobilières et immobilières sur les biens de la société,
- Il autorise toutes antériorités et subrogations, avec ou sans garantie,
- Il contracte tous emprunts, sans limitations de somme, de la manière et aux conditions qu'il juge convenable. Toutefois, les emprunts par voie d'émission d'obligations doivent être autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Il autorise tous traités, transactions, compromis, acquiescements et désistements,
- Il consent toutes mainlevées d'inscriptions, saisie, oppositions et autres droits avant ou après paiements,
- Il exerce tous les actes nécessités tant en demandant qu'en défendant,
- Il effectue tous les actes nécessités par la réalisation de l'objet social,
- Il fixe les dépenses générales d'administration,
- Il autorise tout crédit ou avance,
- Il souscrit, endosse, accepte, acquitte et négocie tous billets, traites, lettres de change mandats et effets de commerce, in cautionne et avalise,
- Il se fait ouvrir tous comptes auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE et de tout établissement de crédit et services de chèques postaux, crée tous chèques et effets ou autres moyens de paiement pour le fonctionnement de ces comptes,
- Il contracte tous emprunts auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, des institutions financières internationales, des établissements de crédits ou autres,
- Il touche toutes les sommes dues à la société, en donne quittance et paie celles qu'elle doit.
- Il convoque les Assemblées Générales
- Il soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire les propositions d'augmentation de capital et de modification des statuts,
- Il donne aux administrateurs l'autorisation prévue par la loi et en avise le ou es Commissaires,
- Il prend toute participation dans toute société. A cet effet, il souscrit achète et cède toutes valeurs mobilières et les droit rattachés aux dites valeurs,
- Il soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire pour décision toutes propositions d'attribution, de répartition des bénéfices et de prélèvement pour la création ou l'entretien des réserves,
- Il établit à la clôture de chaque exercice comptable les états financiers individuels et consolidés conformément à la loi relative au système comptable des entreprises qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Il annexe au bilan un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et un état des sûretés consenties par elle,
- Il présente un rapport annuel détaillé sur la gestion à soumettre à l'Assemblée Générale qui doit être communiqué au préalable aux Commissaires aux Comptes,
- Il prend toutes participations dans tous groupement s d'intérêts économiques ou autres et adopte toute décision y afférente,
- Il crée partout où il le juge utile des succursales, agences, directions régionales et bureaux,

Le Conseil fixe les conditions d'admission et de révocation et autres concernant le Directeur Général, l'importance des avantages fixes et proportionnels qui lui sont alloués, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration et membres des éventuels comités.

Signature sociale (Article 28 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Pour engager valablement la société, tous les actes et opérations doivent être signés par le Directeur Général ou par le Directeur Général Adjoint ou par l'Administrateur délégué, à moins d'une délégation spéciale du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint ou l'Administrateur délégué à d'autres mandataires employés de la Banque pouvant agir ensemble ou séparément dans la limite de leurs pouvoirs respectifs.

Convention entre la Société et l'un de ses administrateurs (Article 29 des statuts) :

- 1- Toute convention entre la société et l'un de ses administrateurs ou toutes autres personnes désignées par la loi doit être conforme aux dispositions légales en vigueur.
- 2- Les administrateurs exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.

Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

Ils sont responsables individuellement ou solidairement envers la société, ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion telles que définies par la législation en vigueur.

Allocation du Conseil d'Administration (Article 30 des statuts) :

Les membres du Conseil d'Administration ont droit, à titre des jetons de présence, à une rémunération fixe annuelle portée aux charges d'exploitation dont le montant, déterminé par l'Assemblée Générale, demeure maintenu jusqu'à nouvelle décision de cette Assemblée.

Le Conseil à la latitude de confier à ses membres des missions dont la rémunération exceptionnelle sera portée aux charges d'exploitation.

2.1.6. Registre du commerce

B142431996TUNIS

2.1.7. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année

2.1.8. Capital social

Le capital s'élève à 160 000 000 dinars, divisé en 32 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

2.1.9. Nationalité

Tunisienne

2.1.10. Régime fiscal

Droit commun

2.1.11. Matricule fiscal

000 123 LAM 000

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur Central de la Comptabilité, du Marché financier et des Filiales et des Participations

Tél : 71 830 555 Fax : 70 144 024

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social : 160 000 000 dinars

Nombre d'actions : 32 000 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : actions ordinaires

Libération : intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2016

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
AGE du 31/05/1959	Constitution			400 000	40 000	10
AGE du 18/05/1968	Aug. Par incorporation de réserves	400 000	40 000	800 000	80 000	
	Aug. Par émission en numéraire	400 000	40 000	1 200 000	120 000	10
AGE du 08/08/1969	Aug. Par émission en numéraire	400 000	40 000	1 600 000	160 000	10
AGE du 25/05/1974	Aug. Par incorporation de réserves	800 000	80 000	2 400 000	240 000	10
	Aug. Par émission en numéraire*	1 600 000	160 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 16/04/1977	Aug. Par incorporation de réserves	400 000	40 000	4 400 000	440 000	
	Aug. Par émission en numéraire	1 600 000	160 000	6 000 000	600 000	10
AGE du 23/06/1981	Aug. Par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	8 000 000	800 000	
	Aug. Par émission en numéraire	4 000 000	400 000	12 000 000	1 200 000	10
AGE du 25/05/1985	Aug. Par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	15 000 000	1 500 000	
	Aug. Par émission en numéraire	8 000 000	800 000	23 000 000	2 300 000	10
AGE du 24/06/1989	Aug. Par fusion par absorption de la BNDA	10 000 000	1 000 000	33 000 000	3 300 000	10
AGE du 27/07/1991	Aug. Par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	36 000 000	3 600 000	
CA du 30/08/1991	Aug. Par émission en numéraire	14 000 000	1 400 000	50 000 000	5 000 000	10
AGE du 29/01/1994	Aug. Par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	52 500 000	5 250 000	
	Aug. Par émission en numéraire	22 500 000	2 250 000	75 000 000	7 500 000	10
CA du 20/07/1994	Aug. Par incorporation de réserves	22 500 000	2 250 000	97 500 000	9 750 000	
	Aug. Par émission en numéraire	2 500 000	250 000	100 000 000	10 000 000	10
AGE du 23/05/2007	Réduction de la valeur nominale			100 000 000	20 000 000	5
AGE du 14/03/2009	Aug. Par incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000	110 000 000	22 000 000	
	Aug. Par émission en numéraire	50 000 000	10 000 000	160 000 000	32 000 000	5

*Opération réalisée en deux tranches : Septembre 1974 et Novembre 1975

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2016

2.4.1. Structure du capital au 30/09/2016

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	3 872	31 206 855	156 034 275	97,521%
Personnes morales	182	23 497 917	117 489 585	73,431%
Ayant 3% et plus	8	18 665 101	93 325 505	58,328%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	2 925 215	14 626 075	9,141%
Public ayant au maximum 0,5%	167	1 907 601	9 538 005	5,961%
Personnes physiques	3 690	7 708 938	38 544 690	24,090%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 973 984	14 869 920	9,294%
Public ayant au maximum 0,5%	3 682	4 734 954	23 674 770	14,797%
Actionnaires étrangers	24	762 082	3 810 410	2,382%
Personnes morales	13	744 292	3 721 460	2,326%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	309 198	1 545 990	0,966%
Public ayant au maximum 0,5%	12	435 094	2 175 470	1,360%
Personnes physiques	11	17 790	88 950	0,056%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Public ayant au maximum 0,5%	11	17 790	88 950	0,056%
Actionnaires droits rompus		31 063	155 315	0,097%
Total	3 896	32 000 000	160 000 000	100%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/09/2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,5%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale -CNSS	2 431 632	12 158 160	7,6%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,1%
Office de Commerce de Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,2%
CTAMA - MGA	1 564 718	7 823 590	4,9%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,1%
BTE	1 225 603	6 128 015	3,8%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie - CNAM	1 006 979	5 034 895	3,1%
Total	18 665 101	93 325 505	58,3%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/09/2016

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien et Entreprises Publiques pour le compte de l'Etat Tunisien*	16 026 805	80 134 025	50,08%
M. Imed TURKI	-	-	-
M. Habib BELHAJ KOUIDER	-	-	-
M. Ammar TLLI	-	-	-
M. Noureddine BEN HASSEN**	-	-	-
CTAMA - MGA	1 564 718	7 823 590	4,9%
M. Sahbi MAHJOUR	240	1 200	0,001%
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	-	-	-
Mme. Raoudha BEJAOU	-	-	-
M. Lotfi Maktouf	-	-	-
Total	17 591 763	87 958 815	55,0%

*Etat Tunisien + Office des Céréales + CNSS + OCT + ETAP +CNAM + Office des Terres Domaniales + Office de l'Elevage et des Pâturages

** Parti à la retraite

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 30/09/2016

Le capital de la BNA est réparti entre 3 896 actionnaires :

- 195 personnes morales
- 3 701 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe BNA au 31/12/2015

2.5.1. Présentation générale du groupe BNA

2.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe BNA

Au 31/12/2015, la BNA est à la tête du « Groupe BNA » composé de 23 sociétés (dont la société mère) intervenant dans plusieurs domaines d'activité.

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2015 (en Dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de la BNA (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la BNA	Pourcentage d'intérêt	Provisions constituées
BNA	160 000 000	32 000 000	-	-	99,61%	
BNA CAPITAUX	5 000 000	50 000	49 500	99,0%	99,05%	
SOFINREC	13 775 000	2 755 000	2 695 005	97,82%	99,28%	
SICAR Invest	8 000 000	800 000	597 999	74,75%	84,33%	
SIP SICAR	3 000 000	300 000	-	-	35,63%	
SOIVM SICAF	4 000 000	400 000	251 427	62,86%	74,94%	
SICAF Participations	500 000	50 000	49 993	99,99%	99,60%	
SICAV BNA	2 505 367*	28 797	6 937	24,09%	25,46%	
Placement Obligataire SICAV	342 090 443*	3 269 307	1 498	0,05%	0,05%	
Banque d'Affaires de Tunisie	7 421 400	74 214	17 681	23,82%	23,73%	115
Tunis Re	100 000 000	20 000 000	3 555 109	17,78%	18,53%	
SODINO	38 051 690	3 805 169	941 798	24,75%	24,66%	2 407
SIMPAR	5 500 000	1 100 000	333 300	30,30%	33,30%	
ESSOUKNA	5 050 500	5 050 500	2 004	0,04%	23,36%	
SIVIA	1 400 000	140 000	6	0,004%	42,13%	
El Medina	900 000	90 000	2	0,002%	40,94%	
Les Œillets	900 000	180 000	52 898	29,39%	52,76%	
SODET SUD	21 549 800	215 498	92 587	42,96%	53,83%	
Tunisie Informatique Services	250 000	2 500	748	29,92%	46,46%	
SOGEST	100 000	10 000	2 000	20,00%	44,82%	
AGRO SERVICES	600 000	6 000	1 791	29,88%	34,72%	
ZIED SARL	1 160 280	116 028	-	-	30,58%	
Générale des ventes	4 000 000	4 000 000	1 999 802	49,99%	49,80%	816

*Actif net

** Capital après réduction du capital décidée par l'AGE du 28/01/2016

Banque Nationale Agricole (BNA) :

Créée en juin 1959, la Banque Nationale Agricole est une société anonyme, au capital social de 160MD divisé en 32 000 000 d'actions de nominal 5 dinars, détenu à hauteur de 23,5% par l'Etat tunisien et 23% par les Entreprises Publiques au 30/09/2016.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

L'introduction de la BNA à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

En 2015, la BNA a réalisé un PNB de 335,3MD et un bénéfice net de 25,4MD.

BNA Capitaux :

Créée en Mars 1995, l'activité de BNA Capitaux porte essentiellement sur le courtage en bourse et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et de tout patrimoine ainsi que la gestion d'OPCVM sous toutes leurs formes.

Le capital social de la société s'élève à 5MD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 100D chacune totalement libérées.

La société BNA Capitaux figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 4 333mD et le résultat net s'est élevé à 1 332mD.

Société Financière de Recouvrement des Créances « SOFINREC » :

Créée en Avril 2001, la SOFINREC est une société de recouvrement des créances affiliées à la BNA.

Le capital social s'élève à 13 775mD divisé en 2 755 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

La SOFINREC figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 5 073mD et le résultat net s'est élevé à 253,6mD.

Société d'Investissement à Capital Risque « SICAR INVEST » :

Créée en Mars 1997, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes.

Le capital social s'élève à 8MD divisé en 800 000 actions de valeur nominale 10D.

La SICAR INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la SICAR ont totalisé 1 698mD et le résultat net s'est élevé à 38mD.

Société d'Investissement à Capital Risque « SIP SICAR » :

Créée en 1997, la SIP SICAR est société d'investissement à capital risque.

Le capital social s'élève à 3MD divisé en 300 000 actions de valeur nominale 10D.

La SIP SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la SICAR ont totalisé 609,2mD et le résultat net s'est élevé à -74,1mD.

Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » :

Créée en Juillet 1993, la société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital social de la société s'élève à 4MD divisé en 400 000 actions de valeur nominale 10D.

La société SOIVM SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 573,2mD et le résultat net s'est élevé à -280,6mD.

« SICAF Participations BNA » :

Créée en Décembre 2003, la « SICAF Participations BNA » est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n°88-92 telle que modifiée par la loi 92-113 et complétée par la loi 2003-32 relative aux mesures fiscales portant appui aux opérations d'assainissement financier des banques de développement. Elle est chargée d'acquérir et de gérer le portefeuille titres de participations non rentables de la BNA.

Le capital social s'élève à 500mD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 10D.

La SICAF Participations BNA figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 42mD et le résultat net s'est élevé à 27,5mD.

SICAV BNA :

Créée en 1993, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières acquis au moyen de ses fonds propres.

Au 31/12/2015, l'actif net de la SICAV BNA a atteint 2 505 367D avec une valeur liquidative de 87D et 28 797 parts.

La BNA est dépositaire de la société « SICAV BNA ».

La société « SICAV BNA » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 97,7mD et le résultat net s'est élevé à 56,3mD.

Placement Obligataire SICAV :

Créée en Septembre 1996, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2015, l'actif net de la POS a atteint 342 090 443D avec une valeur liquidative de 104,636D et 3 269 307 parts.

La BNA est dépositaire de la société « Placement Obligataire SICAV ».

La société « Placement Obligataire SICAV » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 18 508mD et le résultat net s'est élevé à 16 341mD.

Banque d'Affaires de Tunisie « BAT » :

Créée en Décembre 1997, la banque a pour objet social la prestation de services dans le domaine financier et bancaire.

Au 31/12/2015, son capital s'élève 7 421 400D divisé en 74 214 actions de valeur nominale 100D.

La BAT figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2015, les produits d'exploitation de la banque ont totalisé 838mD et le résultat net s'est élevé à 47,7mD

Société Tunis Re :

Créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances ainsi que le banques, la société Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Le capital social s'élève à 100MD divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 5D.

La société Tunis Re figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2015, les primes acquises ont totalisé 100 585mD et le résultat net s'est élevé à 14 443mD.

Société SODINO :

Créée en 1996, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes. L'activité de la SODINO se limite à la région du Nord Ouest (Béja, Jendouba, Kef et Siliana).

Au 31/12/2015, le capital social s'élève à 48MD divisé en 4 800 000 actions de valeur nominale 10D. L'AGE du 28/01/2016 a décidé de réduire le capital de 9 948 310D à travers l'annulation de 994 831 actions. Le capital s'élève ainsi à 38 051 690D.

La société SODINO figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 1 071mD et le résultat net s'est élevé à -2,7MD.

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » :

Créée en Avril 1973, l'activité de la SIMPAR porte sur toutes les opérations immobilières et de participations.

Le capital social s'élève à 5,5MD divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

La SIMPAR figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 15 276mD et le résultat net s'est élevé à 2 877mD.

ESSOUKNA :

Créée en Novembre 1983, la société ESSOUKNA est une société de promotion immobilière.

Le capital social s'élève à 5 050mD divisé en 5 050 actions de valeur nominale 1D entièrement libérées.

La société ESSOUKNA figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 10 037mD et le résultat net s'est élevé à 2MD.

Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » :

Créée en Avril 1980, l'activité de la SIVIA porte sur toutes les opérations immobilières.

Le capital social s'élève à 1,4MD divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « SIVIA » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 12 859mD et le résultat net s'est élevé à 2 451mD.

El Médina :

Créée en 1988, l'activité de la société « El Médina » porte sur l'acquisition et la vente de tous biens immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 90 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « El Médina » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 5 057mD et le résultat net s'est élevé à 439,8mD.

Les Œillets :

Créée en Décembre 1997, l'activité initiale portait sur la construction de logements pour le compte du personnel de la BNA. En 2003, son objet a été étendu à tous les projets immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 180 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées. La société « Les Œillets » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale. En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 600mD et le résultat net s'est élevé à -64mD.

Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud « SODET SUD » :

Créée en Mars 2001, la société a pour objet l'étude et l'aménagement des zones et stations intégrées dans le sud tunisien. Au 31/12/2015, le capital social s'élève à 21 550mD.

La société SODET SUD figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2015, le résultat net s'est élevé à 1 188mD.

Tunisie Informatiques Services :

Créée en Juin 1991, la société « TIS » a pour objet de concourir au développement des secteurs de l'informatique, de la télématique et de la monétique.

Le capital social s'élève à 250mD divisé en 2 500 actions de valeur nominale 100D entièrement libérées.

La société « TIS » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 4 394mD et le résultat net s'est élevé à -99,3mD.

Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » :

Créée en décembre 1978, l'objet de la SOGEST porte sur l'engineering conseil comprenant études techniques, surveillance de chantiers, supervision, coordination et contrôle des travaux dans le domaine génie civil et bâtiments.

Le capital social de la société s'élève à 100mD divisé en 10 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « SOGEST » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 1 120mD et le résultat net s'est élevé à 46,2mD.

Société d'Etudes et de Prestation de Services « Agro Services » :

Créée en juin 1991, la société a pour objet de concourir au développement du secteur de l'agriculture et de la pêche et ce, par la réalisation d'études de faisabilité et la fourniture d'une assistance technique en matière de production et de gestion des exploitations agricoles.

Le capital social s'élève à 600mD.

La société « Agro Services » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 5 356,6mD et le résultat net s'est élevé à 112,4mD.

Société ZIED :

Créée en Mai 2004, la société ZIED, Société à responsabilité limitée, a pour objet le commerce en gros de matériaux de construction ainsi que la gestion de portefeuille ou prise de participations.

Le capital social s'élève à 1,1MD. La BNA ne détient aucune action dans le capital de la société.

L'activité de commerce de gros n'a pas encore débuté et les revenus de la société sont constitués entièrement des revenus de portefeuille provenant des dividendes distribués par la SIMPAR.

La société ZIED figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 169,5mD et le résultat net s'est élevé à 164,6mD.

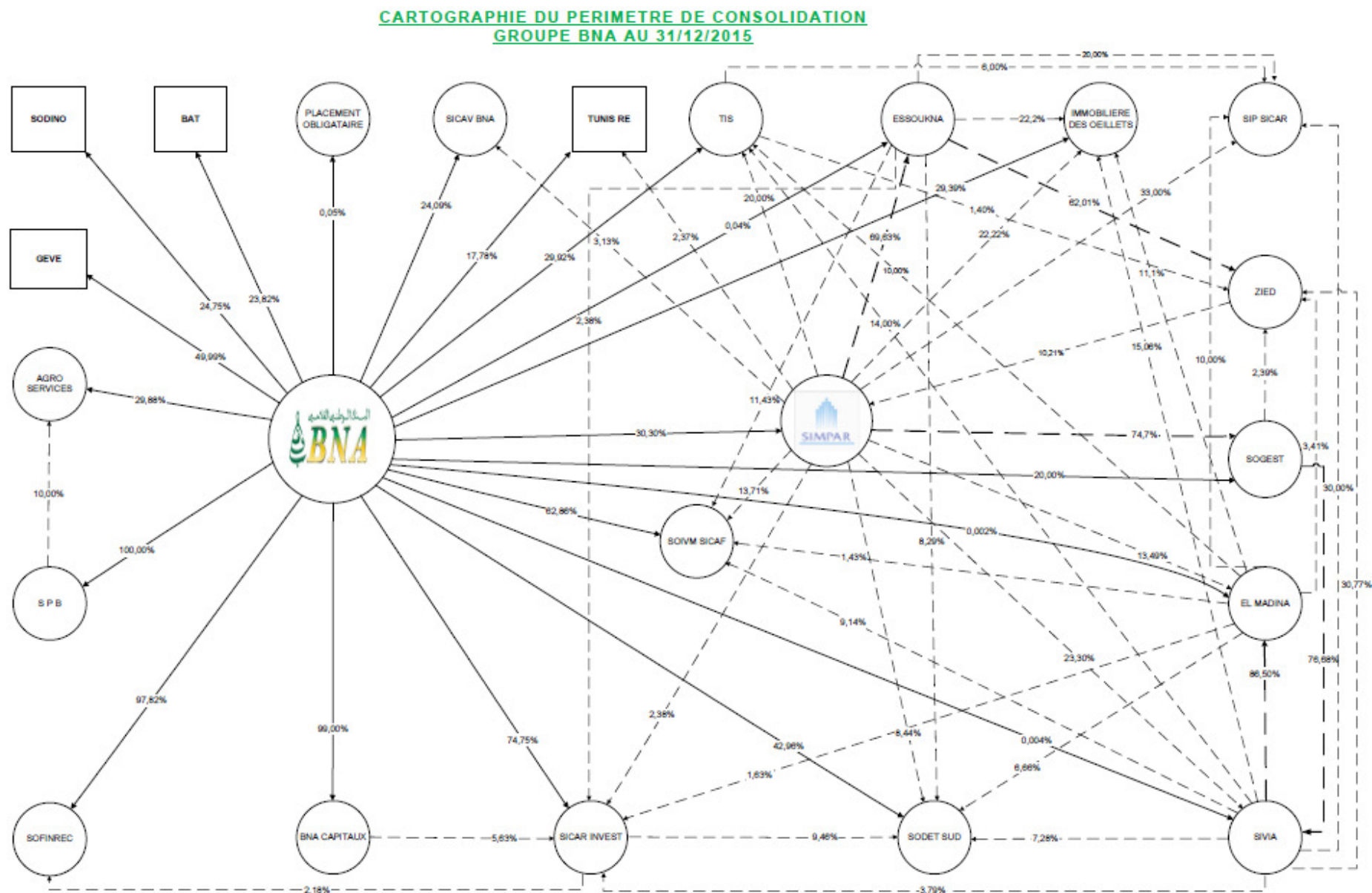
Société La Générale des Ventes :

Créée en Juillet 2007, la société a pour objet principal les prestations de services. Au 31/12/2015, son capital s'élève à 4 000 000D divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 1D.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2015, les revenus d'exploitation ont totalisé 15,8mD et le résultat net s'est élevé à -578mD.

2.5.1.2. Schéma financier du périmètre de consolidation de la BNA au 31/12/2015



2.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2015

	BNA	BNA Capitaux	SOFINEREC	SICAR Invest	SIP SICAR	SOIVM SICAF	SICAF Par	SICAV BNA	POS	BAT	Tunis Re	SODINO	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	El Medina	Les Œillets	SODET SUD	T.I.S	SOGEST	Agro Services	ZIED	GEV
BNA	-	99,00%	97,82%	74,75%	-	62,86%	99,99%	24,09%	0,03%	23,82%	17,78%	24,75%	30,30%	0,04%	0,00%	0,00%	29,39%	42,96%	29,92%	20,00%	29,85%	-	49,8%
BNA Capitaux	-	-	-	5,63%	-	-	-	-	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOFINEREC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAR Invest	0,09%	-	2,18%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,5%	-	-	-	-	-
SIP SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOIVM SICAF	0,29%	0,18%	-	0,65%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAF Part	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,00%	-	-
SICAV BNA	0,07%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Re	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SODINO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIMPAR	-	0,16%	-	2,38%	33,00%	13,71%	-	3,13%	0,01%	-	2,37%	-	-	69,63%	23,30%	13,49%	22,22%	8,44%	20,00%	74,71%	-	-	-
ESSOUKNA	0,32%	0,16%	-	2,38%	20,00%	11,43%	-	0,38%	0,01%	-	0,17%	-	-	0,00%	-	-	22,22%	8,29%	-	0,01%	-	62,01%	-
SIVIA	-	0,16%	-	3,79%	30,00%	9,14%	-	0,51%	0,01%	-	-	-	-	0,04%	-	86,50%	15,06%	7,28%	14,00%	0,02%	-	30,77%	-
El Medina	-	0,16%	-	1,63%	10,00%	1,43%	-	0,26%	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	11,11%	6,66%	10,00%	-	-	3,41%	-
Les Œillets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SODET SUD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T.I.S	-	-	-	0,31%	6,00%	0,86%	-	-	-	-	-	-	-	0,02%	-	-	-	-	-	-	-	1,42%	-
SOGEST	-	0,16%	-	0,13%	1,00%	0,57%	-	0,02%	-	-	-	-	-	0,23%	76,68%	-	-	-	-	-	-	2,39%	-
Agro Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZIED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,21%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GEV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La BNA s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 06/12/2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

La BNA s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2015

(en mD)

(mD)	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (Total Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passif)	Charges financières
BNA	636 272	619 910	26 400	25 355	7 675 751	281 848
BNA CAPITAUX	14 703	4 333	1 077	1 332	3 397	130
SOFINREC	15 080	5 073	2 284	254	31 397	1 895
SICAR Invest	9 872	1 698	43	38	3 878	1
SIP SICAR	2 780	609	-69	-74	342	
SOIVM SICAF	5 150	573	-221	-221	69	
SICAF Participations	1 015	42	28	28	12	
SICAV BNA	2 505	98	16	56	20	
Placement Obligataire SICAV	342 090	18 508	15 669	16 341	990	
Banque d'Affaires de Tunisie	6 970	839	13	48	517	14
Tunis Re	185 656	101 190	17 569	14 443	307 880	
SODINO	25 809	1 071	-2 698	-2 700	16 813	
SIMPAR	42 797	15 276	4 736	2 877	36 513	1 649
ESSOUKNA	33 956	10 037	4 213	2 001	51 631	2 940
SIVIA	15 246	12 859	4 062	2 452	29 136	2 056
El Medina	5 216	5 058	2 738	440	38 584	2 309
Les Cèllets	2 232	600	423	-64	6 874	498
SODET SUD	10 030		-222	1 188	10 090	745
Tunisie Informatique Services	624	4 394	-41	-99	1 713	68
SOGEST	1 593	1 120	60	46	704	16
AGRO SERVICES	1 806	5 357	161	112	1 411	78
ZIED SARL	1 427	170	164	165	3	0
Générale des ventes	1 790	16	106	-578	6 765	518

* Actif net

2.5.1.5. Engagements financiers du groupe au 31/12/2015

(mD)	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Ressources spéciales	Découverts	Billets de trésorerie	Leasing
BNA	-	103 599	31 769	-	165 898	-	-	-
BNA CAPITAUX	-	-	-	-	-	-	-	-
SOFINREC	24 859	-	-	-	-	4 349	-	-
SICAR Invest	-	54	-	2 674	-	-	-	-
SIP SICAR	1	-	-	38 570	-	-	-	-
SOIVM SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAF Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV BNA	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque d'Affaires de Tunisie	38							
Tunis Re	-	-	-	-	-	-	-	-
SODINO					15 272	-	-	-
SIMPAR	27 267	-	-	-		1 408	-	-
ESSOUKNA	42 518	-	-	-		1 095	-	-
SIVIA	23 703	-	-			901	-	-
El Medina	31 460	-	-	-	-	245	-	-
Les Cèllets	6	-	-	-	-	0,853	-	-
SODET SUD	10	-	-	-	-	0,022	-	-
Tunisie Informatique Services	40							
SOGEST	45	-	-	-	-	219	-	-
AGRO SERVICES	-	-	-	-	-	-	-	-
ZIED SARL	-	-	-	-	-	0,093	-	-
Générale des ventes	6 088	-	-	-	-	-	-	-
Total	156 034	103 653	31 769	41 244	181 170	8 216	0	0

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment la BNA. Elles peuvent en outre émettre des billets de trésorerie avalisés par la BNA.

2.5.2. Relations de la BNA avec les sociétés du groupe BNA au 31/12/2015

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- L'encours des dépôts à terme souscrits courant 2015 par les sociétés du groupe totalisent au 31/12/2015 un montant de 88,7MD, réparti comme suit :

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITALUX	Certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	Certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%

TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	Certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

- Les filiales et entreprises associées de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009 d'un montant global de 50MD dont l'amortissement est fixé à 1/15 par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4% l'an. L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2015	Intérêts 2015
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 999 000	179 955
TUNIS-RE	599 800	35 991
Total en Dinars	3 598 800	215 946

- Les soldes des comptes courants créditeurs ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

(en Dinars)

Société	Solde créditeur
SIMPAR	8 069
SIVIA	744 800
AGRO SERVICES	181 462
TIS	221 325
BNA CAPITALAUX	1 830 803
SOFINREC	351 746
POS	1 140 379
EL MEDINA	93 486
SICAR INVEST	472 329
SIP SICAR	2 150 731
SOIVM SICAF	973
SICAV BNA	271 589
SICAF PARTICIPATIONS	1 091
SODET SUD	767 296
ZIED	57
BAT	45 157
GEVE	106 047
STR	2 201 311
SODINO	25 392

Prêts octroyés :

- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées totalisent au 31/12/2015, un montant de 166 221mD, répartis comme suit :

(en Dinars)	Encours des crédits	Débit de compte	Engagements par signature	Total
BNB CAPITAL			1 805	1 806
Les Œillets	5 665 513	847 388		6 512 901
SIMPAR	27 400 325	743 704	50 000	28 194 029
SIVIA	24 341 673	38 441		24 380 114
SOGEST	44 635	154 778		199 413
El Médina	31 109 325	398 996		31 508 322
SODET SUD	2 003 164			2 003 164
ESSOUKNA	42 193 789	855 936		43 049 725
SOFINREC	28 927 105			28 927 105
Générale des Ventes	1 204 891			1 204 891
SIP SICAR		1 371		1 371
TIS	40 304		167 620	207 924
SODINO		797		797
BAT			75 000	75 000
AGRO-SERVICES			1 910 000	1 910 000
Total général	162 930 725	3 041 411	2 204 426	168 176 562

2.5.2.2. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés :

	(en mD)
	Montant
SODET SUD	6 988
Tunis Re	9 242
Banque d'Affaires de Tunisie	1 856
Total	18 086

Reçus :

Néant

2.5.2.3. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la BNA et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par la BNA en 2015 au titre de l'exercice 2014

	Dividende par action	Nombre d'actions détenues*	(en Dinars) Dividendes encaissés
BNB Capital	15	49 500	742 500
SIMPAR	1,500 / 0,750**	330 000	450 000
Les Œillets	1	52 898	26 449
SICAV BNA	1	6 937	4 162
POS	4	906	3 879
ESSOUKNA	0,240/0,120**	2 006	413
SIVIA	2	6	9
Tunis Re	0,500	2 382 030	1 191 015
Total			2 418 427

*Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

** Dividende par action ancienne / Dividende par action nouvelle

Jetons de présence encaissés par la BNA en 2015 au titre de l'exercice 2014

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES CEILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500
TOTAL	108 490

2.5.2.4. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BNA aux sociétés du groupe en 2015 au titre de l'exercice 2014

Néant

2.5.2.5. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BNA aux sociétés du groupe en 2016 au titre de l'exercice 2015

Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues :

Filiales	Garanties hypothécaires reçues par la BNA	Crédits notifiés non utilisés
SIMPAR	40 096	4 100
ESSOUKNA	64 837	5 400
SIVIA	35 700	6 500
SPI EL MADINA	42 453	
LES CEILLETS	8 140	
Total	191 226	16 000

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues : Néant

Données :

Filiales	(en mD)
	Cautions, avals et autres garanties données par la BNA
SIMPAR	50
BNA Capitaux	2
TIS	168
Total	219

2.5.3. Relations commerciales entre la BNA et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2015

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Chiffre d'affaires encaissé par la BNA :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions sur comptes courants) au 31/12/2015 s'élève à 403,7mD réparti comme suit :

(en Dinars)	Commissions de l'exercice 2015	Intérêts reçus
SIMPAR	11 516	91 190
SIVIA	4 919	56 325
ESSOUKNA	8 485	38 116
AGRO-SERVICES	313	988
TIS	9 380	60 327
LES ŒILLETES	4 718	49 800
SOFINREC	158	654
POS	565	3 353
SOGEST	1 078	10 908
EL MEDINA	4 455	35 987
SICAR INVEST	119	285
SIP SICAR	1 965	920
SOIVM SICAF	78	48
SICAF PARTICIPATIONS BNA	74	-
SODET SUD	422	3 863
ZIED	79	60
BAT	74	-
GEVE	110	256
STR	102	357
SODINO	538	1 171
Total	49 148	354 608

Chiffre d'affaires décaissé par la BNA au profit des autres sociétés du groupe :

(en Dinars)

Société	Montant	Nature
BNA Capitaux	334 041	Courtage
	30 000	Frais de tenue de registre
	21 406	Commission sur encaissement coupon
	18 890	Commission de tenue de compte
Sous Total 1	404 337	
TIS	2 234 612	Equipements informatiques
TIS	720 495	Maintenance
Sous Total 2	2 955 107	
SIP SICAR	164 605	Commissions de gestion
SICAR Invest	690 175	Commissions de gestion
SODINO	9 359	Commissions de gestion
Sous Total 3	864 139	
TOTAL GENERAL	4 223 583	

Par ailleurs, les intérêts sur comptes courants au 31/12/2015 s'élèvent à 119 513D et se détaillent comme suit :

(en Dinars)	Intérêts décaissés
SIMPAR	5 261
ESSOUKNA	9 886
AGRO-SERVICES	316
TIS	10
BNA Capitaux	27 368
SOFINREC	4 515
POS	61 798
SIP SICAR	674
SICAV BNA	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	5
STR	7 339
SODINO	130
Total	119 513

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La rémunération facturée par la TIS au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 720 495D.
- Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA courant l'exercice 2015, auprès de sa filiale TIS ont totalisé la somme de 2 234 612D.
- La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires et autres services connexes et elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000D HT par année.
- Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque auprès de la BNA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 34 806D.

Données :

- La BNA assure la fonction de dépositaire des OPCVM. En rémunération des prestations fournies, la banque perçoit les commissions suivantes :
 - 0,15% du montant de l'actif net de la POS. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 656 151D TTC ;
 - 0,17% du montant de l'actif net de FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 134 381D TTC ;
 - 0,25% du montant de l'actif net de FCP Confiance et FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 1 516D TTC ;
 - 1 000D HT, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.
- Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 82 635D.

2.5.3.4. Contrats de gestion

La BNA Capitaux assure la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit à ce titre :

- Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière ;
- Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé ;
- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2 500D par valeur ;

La BNA a payé au cours de l'exercice 2015, un montant de 21 406D HT pour la commission sur encaissement de coupons, un montant de 333 285D HT pour la commission de courtage et un montant de 18 890D HT pour la commission de tenue de compte.

Pour les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, les commissions de transactions sont partagées à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 755,554D pour 2015.

2.5.3.5. Contrats de location

- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et TIS certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2015
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	4 485
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					37 606

- La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux, 4 appartements à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 01/11/2012, moyennant un loyer mensuel de 1 800D (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à par tir du 01/11/2013. Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 20 349D.

2.5.3.6. Fonds gérés

- La BNA a signé avec sa filiale SIP SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. Les conditions de rémunération de la SIP SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :
 - Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
 - Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements nets des moins values y afférentes ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
 - Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 164 605D HTVA au titre de ces différentes commissions.

- Courant 2015, la BNA a confié à sa filiale SIP SICAR la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 13MD. La convention de gestion de ces fonds n'est pas encore signée.
- La BNA a signé avec sa filiale SICAR Invest plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. Les conditions de rémunération de la SICAR Invest, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :
 - Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
 - Commission de recouvrement de 2,5% ;
 - Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus values de l'activité capital risque et autres produits liés.

La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2015
Fonds géré 1	1 997	4 500	1 748
Fonds géré 2 *	1 997	2 057	904*
Fonds géré 3 *	1 998	5 550	378*
Fonds géré 4	1 999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2 000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2 001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2 002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2 003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2 005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2 006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2 007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2 008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2 009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2 010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2 011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2 012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2 012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 690 175D HTVA au titre de ces différentes commissions.

- Courant 2015, la BNA a signé avec sa filiale SICAR Invest, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale, la gestion d'une enveloppe libérée par tranche d'un montant de 124 457mD dont 6 000mD ont été confiés courant 2015. Cette enveloppe ne tient pas compte du montant confié courant 2015 pour 7 000mD. Les conditions de rémunération de la SICAR Invest sont les mêmes que celles opérées avant 2015.
- La BNA a signé avec sa filiale SODINO, plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :
 - Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500D par fonds ;
 - Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds.

La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

* Ces montants diffèrent de ceux mentionnés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la société SICAR Invest relatif à l'exercice 2015. En effet, le fonds géré « BNA 2 » apparaît pour un montant de 695 950D alors que le fonds géré « BNA 3 » pour une valeur de 583 720D. Ces discordances sont dues à :

- un chevauchement d'imputation entre le fonds géré « BNA 2 » et le fonds géré « BNA 3 » ;
- une erreur d'imputation comptable pour 604D en 2007.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 359D au titre de ces différentes commissions.

2.6. Relations de la BNA avec les autres parties liées au 31/12/2015

2.6.1. Informations sur les engagements

- Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46 040mD au 31/12/2015 :

(en mD)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Noureddine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Maktouf Lotfi-administrateur	1
Total	46 040

- La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2015 la somme de 599,8mD. les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2015 sont de l'ordre de 35,991mD.
- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

2.6.2. Transferts de ressources

Données :

- Les participations en portage

La BNA ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés promues par les membres de son conseil d'administration et de direction.

– Les rémunérations et dividendes versés

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 31 octobre 2015, a décidé la séparation des fonctions de président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général. La désignation de l'actuel Directeur Général a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 11 décembre 2015.
- La rémunération du l'Ex-Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Le PDG a bénéficié, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des Finances, en vertu du décret n° 2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1 020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n° 2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars. Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle de secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2014) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2015 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 57 708DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et Secrétaire Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	119 217	-	246 764	69 746	57 708	57 708
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 031	10 049	-	-
TOTAL	119 217	-	247 796	79 764	57 708	57 708

Reçues : Néant

2.6.3. Relations commerciales

2.6.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2015

- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds s'élève au 31/12/2015 à 188,879MD contre 234,215MD au 31/12/2014.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16/03/1995 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17/02/2004 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données ». Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

2.6.3.2. Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées

Néant

2.6.3.3. Les prestations de services reçues ou données

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite, soit 6 mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2015 s'élève à 3,399MD.

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2015 s'élève à 3,475MD.

2.6.3.4. Les conventions conclues entre la BNA et l'Etat Tunisien

→ La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-15 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 41,440MD. la convention de prise en charge n'est pas encore signée par l'Etat.

→ Antérieurement à l'exercice 2015, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31/12/2015 à 188,379MD contre 234,215MD au 31/12/2014.

→ Antérieurement à l'exercice 2015, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16/03/1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi les capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ Antérieurement à l'exercice 2015, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17/02/2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des

montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données ». Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ Antérieurement à l'exercice 2015, certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat en vertu des articles 24 et 25 de la loi 98-111 du 28/12/1998 et l'article 3 de la loi 99-65 du 15/07/1999. Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353 642mD. Au 31/12/2015, l'encours desdites créances s'élève à 124 231mD.

2.7. Dividendes

	2 015	2 014	2013
Capital (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nominal	5	5	5
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

2.8. Marché des titres

Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un seul emprunt obligataire émis par la BNA coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis selon les caractéristiques suivantes :

mD	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2015
Emprunt subordonné BNA 2009	50 000	5,4%	15 ans	07/04/2009	07/04/2010	07/04/2024	30 000

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la banque

La BNA a été créée en 1959 à l'initiative du gouvernement tunisien afin d'unifier le crédit agricole et encourager le développement de l'agriculture. Dix ans après et avec la croissance spectaculaire de l'activité de la banque et l'ouverture de ses financements aux différents secteurs de l'économie, la banque change de dénomination en Banque Nationale de Tunisie.

En 1989, la restructuration de la banque et sa fusion avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a contribué à redonner à la banque sa dénomination initiale et unifier de nouveau les structures d'octroi de crédits agricoles.

De ce fait, la BNA joue le rôle du principal relais des fonds publics destinés au financement du secteur agricole, secteur qui a connu un développement notable durant ces dernières années et ne cesse d'accaparer l'attention des pouvoirs publics.

Durant les dernières années, la banque a connu une croissance rapide de son activité qui lui a permis d'accaparer 10,6%¹ de part de marché en matière de crédits octroyés (6 818MD) et 11,6%¹ en matière de dépôts. En 2015, le PNB s'est élevé à 335,3MD en régression de 3,9% par rapport à 2014.

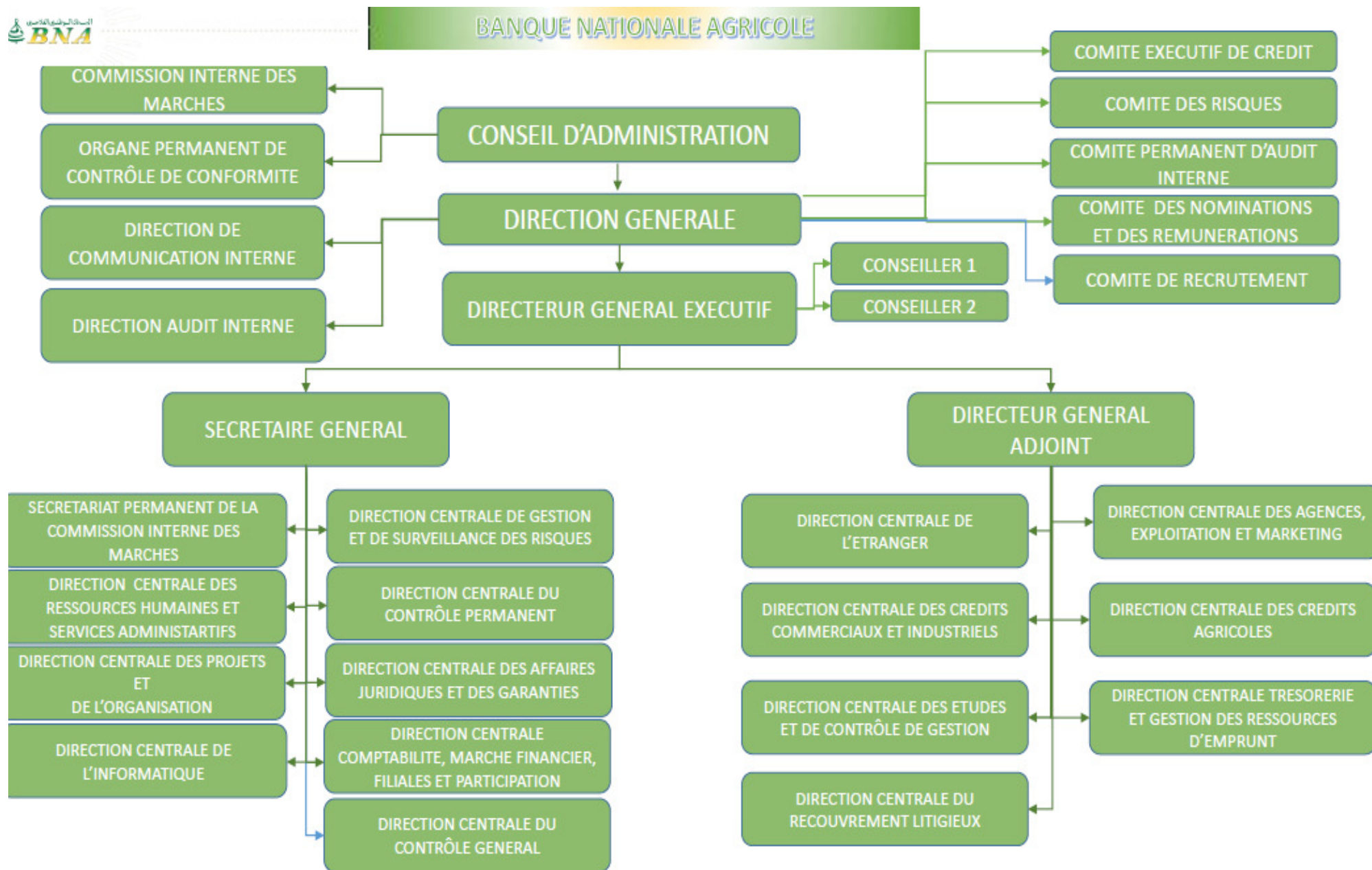
La BNA dispose du réseau d'un des plus dense de la place. Avec ses 170 agences implantées sur tout le territoire tunisien, la banque confirme sa place en tant que banque de proximité et consolide ainsi sa position sur le marché bancaire.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure générale de l'organigramme de la BNA

Il est à signaler que dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015, les commissaires aux comptes ont relevé que « *l'organigramme de la BNA a été révisé à maintes reprises courant l'année 2014 et principalement en vertu des circulaires de la BNA n°2014-21 du 30/04/2014, n°2014-80 du 19/12/2014 et n°2014-81 du 22/12/2014. Toutefois, ces modifications apportées à l'organigramme officiel de la banque n'ont pas été soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et ce en contradiction avec l'article 7 du décret n°2013-4953 du 05/12/2013 qui a prévu dans son point 5 que les Conseil d'Administration des banques publiques sont chargés de l'approbation des organigrammes.* »

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2015 pour les données du secteur bancaire



3.2.2. Gouvernance

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale représentant les actionnaires de la Banque Nationale Agricole. Il est composé de membres représentant l'Etat Tunisien et des actionnaires publics (6 membres) et 5 autres membres.

Il arrête la stratégie et les politiques d'intervention de la banque et fixe d'une manière explicite les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de sa solidité financière. Il doit s'assurer, à ce titre, que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.

Il doit contrôler la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris la politique des risques.

Il définit, dans ce cadre, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.

Le conseil veille également à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

Afin de réaliser les objectifs assignés, piloter et contrôler l'activité de la banque, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes :

- Un Comité Permanent d'Audit Interne :

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé de trois (3) membres faisant partie du Conseil d'Administration dont un membre indépendant qui assure la présidence de ce comité. Le Conseil d'Administration du 26/05/2016 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Lilia HARMEL MEDDEB, Présidente ;
- Monsieur Mohamed LARBI, membre ;
- Monsieur Mansour NASRI, membre.

Le responsable de la Direction de l'Audit Interne assure le Secrétariat du Comité Permanent d'Audit Interne.

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par la BNA ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers de la BNA avant sa transmission au Conseil d'Administration ;
- Revoir tout relevé de la BNA avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Examiner tous les placements ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de la BNA, portés à sa connaissance par les commissaires aux comptes ou les auditeurs externes ;
- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices ;
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de banque chargées de missions de contrôle ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation du responsable chargé de la Direction de l'Audit Interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération ;
- Proposer la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la Direction de l'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

- Un Comité Exécutif de Crédit :

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois (3) membres du Conseil d'Administration dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Le Conseil d'Administration du 21/03/2016 a arrêté la composition du Comité Exécutif de Crédit comme suit :

- Monsieur Mohamed Sadok HOSNI, Président ;
- Monsieur Imed TURKI, membre ;
- Monsieur Sami MOULAY, membre.

Le Comité Exécutif de Crédit a pour principales missions d'examiner certaines catégories de crédits notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil ;
- Les crédits qui entraînent un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit et l'article 200 du code des sociétés commerciale;
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la BNA ;
- Les crédits accordés aux clients classés chez la BNA ou chez d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91/24 telle que modifiée par les textes subséquents.

- Un Comité des Risques :

Le comité des risques est composé de trois (3) administrateurs choisi parmi les membres du Conseil d'Administration dont un a la qualité de membre indépendant au sens de l'article 13 de la circulaire de la BCT n° 2011/06 du 20/05/2011 portant "Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit" et il assure la Présidence de ce Comité.

Le Conseil d'Administration du 21/03/2016 a arrêté la composition du Comité des Risques comme suit :

- Monsieur Lotfi MAKTOUF, Président ;
- Monsieur Sahbi MAHJOUB, membre ;
- Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, membre.

Le responsable de la Direction Centrale de la Gestion et la Surveillance des Risques assure le Secrétariat du Comité des Risques.

Le comité des Risques a pour mission d'assister le Conseil dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil d'Administration ;
- L'approbation du plan de continuité de l'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus par l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- Un Comité de Recrutement :

Le Comité de recrutement a pour mission d'aider le conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives au recrutement au sein de la BNA et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Conseil d'Administration du 21/03/2016 a arrêté la composition du comité de Recrutement comme suit :

- Monsieur Imed TURKI, Président ;
- Monsieur Mohamed LARBI, membre ;
- Monsieur Mansour NASRI, membre.

- Un Organe Permanent de Contrôle de la Conformité :

L'Organe Permanent de Contrôle de la Conformité est une structure placée sous l'autorité du Conseil d'Administration et fait partie du système de contrôle interne. Il opère conformément à la politique de la conformité ainsi qu'à la charte de contrôle de la conformité dûment approuvées par le Conseil d'Administration de la BNA.

Cette structure a pour principales missions de :

- Réviser annuellement le système de contrôle de la conformité de la Banque qui doit être approuvé par le Conseil d'Administration ;
- S'assurer de l'exécution par la Banque de ses obligations légales dont notamment le respect des normes de la sécurité financière, des règles de bonne gouvernance, des règles de lutte contre la corruption, des obligations de transmission de documents à la Présidence du Gouvernement, au Ministère des Finances, aux Ministère du Développement et de la coopération Internationale, aux autorités de Supervision bancaire, etc.
- S'assurer du respect par la Banque des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques fixées par le Conseil d'Administration ;
- Identifier et déterminer les risques de non-conformité ainsi que d'évaluer leurs effets sur l'activité de la Banque.
- Soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité.
- Identifier les processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la conformité des opérations aux lois et réglementations en vigueur dans le cadre du système de contrôle interne de la Banque.
- Assister les services et autres organes de la Banque pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

Mme Azza BANNANI est désignée en tant que responsable de l'Organe Permanent de Contrôle de la conformité.

- Une commission interne des marchés :

La commission interne des marchés a pour mission de :

- Examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, à l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés ;
- S'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques et ce, à la lumière des données générales du projet et notamment les études d'opportunité, les coûts prévisionnels, les modalités de financement, les étapes d'exécution et toutes autres données utiles ; et ce pour les marchés relevant de sa compétence conformément au guide des achats dûment validé par le Conseil d'Administration de la BNA.

Le Conseil d'Administration du 21/03/2016 a arrêté la composition de la Commission interne des marchés comme suit :

- Monsieur Mohamed LARBI, Président ;
- Monsieur Maamri AKREMI, membre ;
- Monsieur Mohamed Mehdi MEJDOUB, membre.
- Madame Bisma GHOUZI, contrôleur d'Etat.

La Direction Générale

La Direction Générale de la BNA est composée d'un Directeur Général Exécutif assisté par deux conseillers, d'un Directeur Général Adjoint et d'un Secrétaire Général.

La Direction Générale est chargée de proposer et de mettre en œuvre la politique générale de la banque.

Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus aux objectifs et à la politique générale de la banque au regard des risques et veille à la mise en œuvre des processus de contrôle et de reporting à l'organe délibérant.

Un comité des nominations et des rémunérations est rattaché à la Direction Générale et a pour mission d'établir la politique et les critères de nomination.

Ce comité est composé de quatre membres :

- Le Directeur Général ;
- Le Directeur Général adjoint ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Conseiller auprès du Directeur Général.

En cas de recrutement, un comité spécifique présidé par la Direction Générale et composé, outre des membres internes à la BNA, du contrôleur d'Etat, a pour principale mission l'évaluation des candidats présélectionnés à l'effet d'assister la Direction Générale dans le choix définitif des candidats à retenir.

La Direction de communication interne est rattachée à la Direction Générale et a pour mission d'assurer une circulation optimale et dynamique de l'information au sein de la banque, dans une perspective d'accompagnement des évolutions et des changements et ce, tout en rationalisant la politique de communication et d'information de la banque.

Les principales missions de la Direction :

- Renforcer et améliorer l'image de marque de la banque auprès du personnel ;
- Répondre aux besoins d'information des employés et des différentes structures de la banque ;
- Assurer la gestion et le traitement des requêtes adressées à la Direction Générale ;
- Assurer la gestion du courrier.

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Générale et a pour principales missions :

- Auditer les services des agences, des Directions Régionales et des Directions Centrales ;
- Traiter et suivre les réclamations des clients et des institutions externes touchant les services centraux et les Directions Régionales ;
- Traiter et suivre les réclamations émanant des Services Centraux et des Directions Régionales ;
- Procéder à des enquêtes auprès des agences.

Les Structures Centrales et les Comités Internes :

- Les structures centrales :

Les structures centrales regroupent :

- 15 Directions Centrales (création de deux nouvelles Directions Centrales : la Direction Centrale de la Gestion et de la Surveillance des Risques et la Direction Centrale du Contrôle Permanent) ;
- Une Direction d'Audit Interne, rattachée à la Direction Générale ;
- Un Secrétariat Permanent de la commission Interne des Marchés et des comités ;
- Un Organe Permanent du Contrôle de la Conformité.

Les structures centrales assurent notamment :

- La réflexion et la veille stratégique, la préparation des grandes orientations, les plans annuels et budgets ;
- Le contrôle, le suivi et la supervision des opérations bancaires ;
- La centralisation de l'information relative aux opérations bancaires ;
- La Mise à disposition de la logistique nécessaire à l'activité de la Banque ;
- L'encadrement, l'assistance et le suivi des travaux effectués au niveau du réseau ;
- Et plus généralement l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par la Présidence du Conseil, la Direction Générale ainsi que leur suivi.

- Les Comités Internes :

Plusieurs comités internes assistent la Direction Générale dans ses décisions. La composition de chaque comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit comité.

1. Les comités présidés par le Directeur Général :

Nom du comité	Missions
Comité de Direction	Le Comité de Direction est à la fois un organe de coordination de l'ensemble des actions menées par les structures de la banque et un organe de décision des différentes stratégies et politiques adoptées par la banque. Il examine les budgets annuels des différents départements ainsi que les plans de recrutement, de formation, d'organisation et d'informatisation. Il étudie et commente les tableaux de bord des différents départements ainsi que les situations trimestrielles et annuelles de la Banque.
Comité de Trésorerie	Le comité de Trésorerie est chargé : – d'examiner la situation de la trésorerie de la banque ; – d'arrêter les besoins en emprunts et les disponibilités en placement et d'en fixer les taux en devises ou en dinars.
Comité de recouvrement	Le comité de recouvrement est chargé de l'examen et de la prise de décision en ce qui concerne les dossiers de recouvrement des créances de la BNA (crédits de consolidation, transfert à contentieux, programme d'arrangement et clôture des comptes par pertes et profits) dans la limite d'une délégation de pouvoirs dont le montant dépasse ceux relatifs aux délégations accordées aux responsables relevant des directions centrales chargées crédits commerciaux et industriels, des crédits agricoles et des recouvrements litigieux.
Comité des Conditions de banque	Le comité des conditions de banque est chargé : ✓ de définir la stratégie de la banque en matière de tarification et de conditions de banque ; ✓ d'examiner, analyser, évaluer et valider tout changement des tarifications et de leur incidence sur la marge brute et le résultat net de la banque.
Comité des nominations et de rémunération	Le comité des nominations et de rémunérations a pour mission : - d'établir la politique et les critères de nomination des membres de la direction générale et des responsables de l'encadrement supérieur de la BNA ; - de proposer au Conseil d'Administration les membres des différents comités

2. Les comités présidés par le Directeur Général Adjoint ou le Secrétaire Général :

Nom du comité	Missions
Comité de Crédits	Le Comité de Crédits est chargé de l'examen et de la prise de décision, en ce qui concerne les dossiers de crédit, dans la limite d'une délégation de pouvoirs dont le montant dépasse celle accordée aux responsables des Directions Centrales des Crédits.
Comité de Sécurité du système d'information	Ce comité a pour principales missions : ✓ d'arrêter la stratégie de la Banque en matière de sécurité du système d'information en fonction de la Politique Générale de la Banque ; ✓ de définir et suivre la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information de la Banque ; ✓ de suivre l'exécution des politiques opérationnelles qui en découlent.
Comité de gestion du carnet des projets informatiques	Le comité a pour rôle principal : ✓ d'ordonner les travaux de l'étude préalable, de tout nouveau besoin exprimé par une quelconque structure ; ✓ d'examiner les évolutions possibles des données du projet en termes de délais, de ressources et d'objectifs ; ✓ d'actualiser le carnet des projets au vu des décisions de la Direction Générale.
Comité Pédagogique	Ce comité est chargé de traiter de toute question ayant des liens avec le bon fonctionnement des activités de formation et de la qualité des prestations assurées dans ce cadre.

- Les Structures Régionales

1. Les Directions Régionales :

La banque est dotée de structures régionales et d'un réseau couvrant tout le territoire tunisien : 16 Directions Régionales sont installées dans les chefs-lieux des gouvernorats et ont pour missions principales :

- L'assistance et l'encadrement des Agences relevant de leur compétence ;
- La prospection commerciale ;

- Le contrôle, le suivi et le recouvrement des engagements de la zone ;
- La prise de décision dans le cadre des pouvoirs conférés en matière de crédit.

La mise en place d'une politique de décentralisation au niveau de 5 Directions Régionales (Bizerte, Nabeul, Sousse, Sfax et Gabes) a permis de décentraliser certaines fonctions particulièrement en matière de :

- Gestion des crédits commerciaux et industriels ;
- Gestion des crédits agricoles ;
- Gestion des garanties et du contentieux ;
- Opérations administratives et de contrôle.

2. Les Agences

La BNA dispose au 31/12/2015 de 170 agences couvrant tout le territoire de la République et classées en 5 catégories selon la dimension et le volume d'activité.

	2013	2014	2015
Nombre d'agences	165	169	170

Les agences assurent :

- La promotion et la vente des produits et services de la Banque ;
- La prospection commerciale ;
- Le conseil à la clientèle ;
- L'exécution des opérations bancaires ;
- Le suivi et le recouvrement des engagements....

3.2.3. Contrôle interne

En référence à la circulaire BCT n° 2006/19 du 28/11/2006 ayant pour objet « Mise en place d'un système de contrôle interne dans les établissements de crédits », le fonctionnement général du système de contrôle interne s'articule autour de trois axes :

- Le contrôle de 1^{er} Niveau

Le contrôle de premier niveau relève des responsables opérationnels au niveau des différents domaines d'activités de la banque (agences, directions régionales, services centraux). Il permet la maîtrise des activités au jour le jour au niveau de chaque processus et la communication des informations appropriées au contrôle de deuxième niveau. En effet, la BNA est dotée d'un système d'organisation hiérarchisée. A la base, la majeure partie de l'activité Bancaire (octroi des crédits, collecte des dépôts, placement, gestion des moyens de paiement, les opérations de change) se déroule au niveau des agences.

Les opérations dépassant la délégation de pouvoirs des agences et des Directions Régionales sont traitées au niveau des services centraux.

Ce contrôle hiérarchique est effectué conformément aux procédures internes régissant chaque opération à savoir : l'autocontrôle, contrôles réciproques et contrôles informatisés

- Le contrôle de 2^{ème} Niveau

Le contrôle de 2^{ème} niveau est assuré par des structures fonctionnelles responsables de domaines et de fonctions dédiées à la gestion du dispositif global de maîtrise des risques (Organisation, Contrôle de la Conformité, gestion des risques, contrôle des engagements, contrôle de gestion, contrôle permanent, contrôle des dépenses, contrôle comptable, contrôle des dépenses, sécurité du système d'Information).

Ce contrôle a pour objectif la structuration et la maintenance du dispositif de maîtrise des différentes activités de la banque à travers l'identification et l'évaluation des principaux risques, la conception avec les opérationnels des contrôles les plus pertinents tout en rendant compte le fonctionnement effectif de ce processus.

- Le contrôle de 3^{ème} Niveau : Périodique

Le contrôle périodique est exercé par une fonction indépendante (Audit Interne) rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne émanation du Conseil d'Administration de la banque. Son rôle est d'évaluer l'efficacité des deux niveaux de contrôles et de l'organisation. Aussi, ce contrôle périodique s'effectue à tous les niveaux hiérarchiques et tous les domaines sans restriction.

3.2.4. Système d'information

Tel que prévu depuis l'année 2009 et suite aux orientations nationales, la BNA a mis en place un nouveau système d'information (NSI) conçu autour d'un référentiel unique (client, contrat, opérations, produit et conditions de banque) et gérant essentiellement le volet agence (opérations guichet et moyens de paiement) et tous types de crédit à caractère commercial (crédits aux particuliers, crédits d'investissement, crédits de gestion et engagements par signature).

Ce système basé sur une architecture centralisée multi couches et multicanaux repose sur le principe de la séparation du métier et du comptable. En effet, toute opération au niveau de ce système génère un Compte rendu d'opération (CRO) qui sera interprété et historié dans la base piste d'audit et ce, suite à la mise en place d'un Middleware.

La généralisation du NSI a été achevée le 16/05/2016.

Cependant et pour couvrir l'ensemble de ses exigences opérationnelles, de synthèse et de pilotage, la BNA a opté pour l'acquisition d'un « Global Banking System » pour bénéficier d'un avantage compétitif face à la concurrence et aux attentes de la clientèle.

En attendant la mise en place du Global Banking dont l'acquisition est prévue pour 2017 et afin de disposer des meilleures solutions métiers disponibles sur le marché et ne faisant pas partie, d'une manière générale, du « Core banking » ou à forte valeur ajoutée immédiate pour la banque, la BNA a opté selon une feuille de route priorisée pour l'acquisition de logiciels spécifiques et la finalisation de certains développements déjà entamés.

D'autre part, la BNA a opté pour le lancement du projet multidevise (volets: organisationnel, comptable et technique), et compte tenu de la complexité de ce projet, la BNA se fera assister et accompagner par un cabinet externe.

L'Infrastructure

La BNA s'est dotée de nouveaux serveurs base de données et serveurs d'application ayant une capacité et une puissance permettant de gérer une base de données centralisée pour tout le réseau agence de la banque garantissant ainsi un temps de réponse performant.

D'autre part, une mise à niveau de la technologie des lignes réseaux utilisées par une migration vers le MPLS ou fibre optique a été réalisée permettant ainsi la connexion au siège de toutes les agences et les directions régionales en garantissant la fiabilité et la rapidité des échanges de données.

La Sécurité

Outre les équipements spécialisés dans la sécurité informatique, un projet PCA (plan de continuité d'activité) a été lancé.

La première phase de ce projet a été réalisée et qui consiste à mettre en place des procédures et des mécanismes ainsi qu'un centre de repli assurant la continuité de service en cas d'incidents.

La deuxième phase est la préparation et la mise en place d'un data center permettant de stocker les informations nécessaires aux activités de la banque en cas d'incident critique.

Dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015, les commissaires aux comptes ont soulevé certaines défaillances liées aux risques inhérents de l'actuel système de contrôle interne. Selon les commissaires aux comptes, « ces défaillances associées à d'autres liées à l'organisation générale et aux procédures de contrôle interne actuellement en vigueur impactent significativement l'efficacité du processus de traitement, d'arrêté et de présentation de l'information financière ».

Parmi ces défaillances, on peut citer :

- L'organisation actuelle des directions centrales des crédits ne répond pas aux règles de séparation des fonctions et de division des tâches incompatibles ;
- La BNA n'a pas encore préparé son propre manuel de procédures ;
- Certaines obligations prévues par la circulaire BCT n°2011-06 du 20/05/2011 demeurent non respectées par la BNA ;
- L'organisation actuelle de la BNA ne valorise pas la gestion des risques et pourrait exposer la banque à des risques non évalués et non maîtrisés ;
- L'absence d'une comptabilité multidevises ;
- L'absence d'un manuel comptable et de manuel d'audit interne ;
- L'absence de document présentant la politique de sécurité informatique.

3.2.5. Politique sociale

L'effectif de la banque s'est élevé au terme de l'année 2015 à 2706 employés contre 2675 en 2014, soit une augmentation de 1,2% qui s'explique par les recrutements opérés durant l'année 2015.

L'effectif de la banque au 31/12/2015 est réparti à hauteur de 39,8% pour le siège et 60,2% pour le réseau.

Formation du personnel :

Dans le cadre de la mise à niveau des compétences de ses employés, la Banque a réalisé en 2015, 230 actions de formation ayant touché plus de 2 527 employés pour un coût global de 1 544 mille dinars.

Politique d'intéressement du personnel :

- **Crédits sur fonds social :** ces crédits financent essentiellement l'acquisition, la construction, l'aménagement de logements, l'achat de terrains, l'acquisition de voiture ainsi que d'autres dépenses.
- **Œuvres sociales :** Il s'agit notamment de subventions accordées au personnel leur permettant de profiter d'activités culturelles, sportives, estivales diverses..., de primes scolaires, de ristourne de jardin d'enfants ainsi que de bons pour fêtes religieuses.

3.2.6. Effectif et Réseau de la banque

Le personnel de la banque a évolué ces trois dernières années comme suit :

	30/06/2016	2015	2014	2013	Var 2015/2014	Var 2014/2013
Cadres supérieurs	1 233	1 202	1 217	1 185	-1,2%	2,7%
Cadres	716	709	655	684	8,2%	-4,2%
Encadrement	311	477	434	456	9,9%	-4,8%
Agents d'exécution	398	306	356	333	-14,0%	6,9%
Agents de service	11	12	13	15	-7,7%	-13,3%
Total	2 669	2 706	2 675	2 673	1,2%	0,1%

L'évolution de la répartition de l'effectif entre le siège et le réseau se présente comme suit :

	30/06/2016	2015	2014	2013
Services centraux	1 059	1 078	1 046	1 067
Réseau	1 610	1 628	1 629	1 606
Total	2 669	2 706	2 675	2 673

Les chiffres ci-dessus mentionnés appellent les remarques suivantes :

- La politique de recrutement de la banque ainsi que la promotion ont fait que la proportion des cadres de direction est en nette augmentation d'une année à l'autre par rapport aux autres catégories;
- La concentration du personnel dans les agences par rapport à ceux dans les Services Centraux démontre la volonté de la banque à encourager les structures d'exploitation ;
- En plus de bénéficier d'un réseau des plus denses sur la place, la BNA veille à répartir son personnel selon le volume de travail, l'importance de la zone d'implantation, la spécificité de l'activité notamment en zone agricole,

Ainsi au 31/12/2015, la répartition du personnel par agence et par direction régionale se présente comme suit :

Dir Rég.	Succ. Tunis	Beja	Medenine	Siliana	Bizerte	Le Kef	Nabeul	Sousse	Gafsa
Agence	1	8	7	6	7	5	15	11	6
Effectif	55	60	67	52	76	48	132	124	69

Dir Rég.	Sfax	Gabes	Monastir	Tunis	Kasserine	Kairouan	Jendouba
Agence	16	5	13	41	11	11	6
Effectif	150	50	107	392	111	80	55

L'évolution du nombre d'agences, DAB et succursales durant les trois dernières années se présente comme suit :

	2013	2014	2015
Nombre d'agences	165	169	170
<i>dont succursales</i>	3	3	3
Nombre de DAB	163	168	169

3.3. Activité et performance de la banque au 31 décembre 2015

3.3.1. Les ressources

3.3.1.1. Les dépôts de la clientèle

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Dépôts à vue*	1 706 841	1 504 851	1 476 625	13,4%
Dépôts d'épargne*	2 123 457	2 033 916	1 971 688	4,4%
Dépôts à terme* (1)	2 243 951	2 137 043	1 902 992	5,0%
Autres (2)	173 073	187 165	168 347	-7,5%
Total	6 247 322	5 862 975	5 519 652	6,6%

*Y compris Intérêts à payer

(1) Bons de caisse + Comptes à terme + Certificats de dépôts + Comptes spéciaux de placement

(2) Autres sommes dues à la clientèle + Intérêts servis ou à servir

Au 31/12/2015, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6 247 322mD contre 5 862 975mD à fin 2014, soit un accroissement de 6,6% (+ 384 347mD) résultant de :

- Une hausse de 13,4% contre 1,9% en 2014, des dépôts à vue pour s'établir à 1 706 841mD au 31/12/2015 contre 1 504 851mD au 31/12/2014 ;
- Une progression de 5,0%, contre 12,3% en 2014, des dépôts à terme passant de 2 137 043mD au 31/12/2014 à 2 243 951mD à fin 2015.

La part de marché de la BNA en termes de dépôts s'élève au 31/12/2015 à 11,6%¹.

3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Emprunts obligataires	31 769	35 237	38 704	-9,8%
Ressources budgétaires	188 879	234 215	227 134	-19,4%
Ressources extérieures *	80 618	104 019	128 751	-22,5%
Total	301 266	373 471	394 589	-19,3%

*Y compris Ecart de conversion et Intérêts à payer

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 301 266mD au 31/12/2015 contre 373 471mD au 31/12/2014, enregistrant ainsi une baisse de 19,3%.

3.3.1.3. Les capitaux propres

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Capital	160 000	160 000	160 000	0,0%
Réserves	319 192	300 753	300 141	6,1%
Actions propres	-1 372	-1 367	-1 367	0,4%
Autres capitaux propres ⁽¹⁾	133 000	133 000	133 000	0,0%
Résultats reportés	97	-32 873	90	-
Modifications comptables			-47 515	-
Résultat de l'exercice	25 355	50 818	14 553	-50,1%
Total	636 272	610 331	558 902	4,3%

(1) Dotation de l'Etat

• Dotation de l'Etat de 133 000D :

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles,

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2015 pour les données du secteur bancaire

s'élevant en principal à 133 000mD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité. Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 000mD, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n° 2003-80 du 29/12/2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financier de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

3.3.2. Les emplois

3.3.2.1. Les crédits de la clientèle

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Comptes débiteurs*	1 194 365	866 854	919 427	37,8%
Autres concours à la clientèle**	6 608 841	6 769 762	6 302 506	-2,4%
Crédits sur ressources spéciales	599 905	698 728	690 625	-14,1%
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230	21 432	22 635	-5,6%
Valeurs brutes	8 423 341	8 356 776	7 935 193	0,8%
Provisions & Agios réservés sur créances	1 534 404 ⁽¹⁾	1 363 680 ⁽²⁾	1 264 038 ⁽³⁾	12,5%
Provisions collectives sur créances non classées	70 113	65 929	58 848	6,3%
Total	6 818 824	6 927 167	6 612 307	-1,6%

* y compris Intérêts impayés, Créances rattachées et Produits constatées d'avance

** y compris Intérêts impayés, Créances rattachées, Produits constatées d'avance et Comptes courants associés

(1) dont 155 360mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(2) dont 93 973mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(3) dont 60 391mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

En 2015, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 6 818 824mD soit une régression de 1,6% par rapport à 2014.

La part de marché de la BNA en termes de crédits à la clientèle s'élève au 31/12/2015 à 10,6%¹.

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2015 pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances :

mD	2015	2014	2013
Créances brutes bilans & Hors bilan (a)	9 357 079	9 259 664	8 965 066
Classe 0	4 967 944	5 706 837	5 930 698
Classe 1	2 072 309	1 604 944	1 240 991
Total Classe 0 et 1	7 040 253	7 311 781	7 171 689
Classe 2	228 345	243 961	171 432
Classe 3	287 067	86 764	126 433
Classe 4	1 801 414	1 617 158	1 495 512
Créances douteuses et litigieuses (Classe 2, 3 et 4) (b)	2 316 826	1 947 883	1 793 377
Engagements hors fonds budgétaires (c)	9 022 729	8 866 462	8 575 298
Engagements classés hors fonds budgétaires (d)	2 035 686	1 608 881	1 454 187
Provisions & Agios réservés	1 256 675	1 018 721	919 544
Provisions sur créances	794 173	663 113	635 410
Provisions additionnelles	155 360	93 973	60 391
Provisions collectives	70 113	65 929	58 848
Intérêts & Agios réservés	237 029	195 706	164 895
Total Couverture* (e)	1 168 086	940 681	852 404
Taux de créances classées (b) / (a)	24,76%	21,04%	20,00%
Taux de créances classées Hors fonds budgétaires (d) / (c)	22,56%	18,15%	16,96%
Taux de couverture des créances classées hors fonds budgétaires (e) / (d)	57,38%	58,47%	58,62%

* Provisions & Agios réservés relatifs aux créances classées 2,3 et 4

3.3.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Titres à revenu variable	2 002	1 057	917	89,4%
Titres cotés	2 041	1 069	928	90,9%
Provisions sur titres	-39	-12	-11	225,0%
Titres à revenu fixe	402 038	251 682	192 934	59,7%
Bons du trésor	394 408	249 407	194 837	58,1%
Créances et dettes rattachées	7 630	2 275	-1 903	235,4%
Total	404 040	252 739	193 851	59,9%

Le volume total du portefeuille titres commercial net, constitué en quasi totalité par les bons du trésor, s'est élevé à 404 040mD au 31/12/2015 contre 252 739mD au 31/12/2014, enregistrant ainsi une hausse de 59,9%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Titres d'investissement ⁽¹⁾	245 214	202 160	84 115	21,3%
Titres de participations ⁽¹⁾	163 152	141 397	128 202	15,4%
Fonds gérés ⁽¹⁾	133 883	105 680	109 715	26,7%
Dettes des entreprises publiques ⁽¹⁾	98 198	114 086	120 006	-13,9%
Valeur brute	640 447	563 323	442 038	13,7%
Provisions	51 116	45 720	42 884	11,8%
Valeur nette	589 331	517 603	399 154	13,9%

(1) Y compris Créances rattachées

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 589 331mD au 31/12/2015 contre 517 603mD au 31/12/2014.

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Immobilisations nettes	85 776	56 748	55 841	51,2%

Les immobilisations nettes ont progressé de 51,2% en 2015 contre une augmentation de 1,6% en 2014 due à l'acquisition de l'immeuble EPI Center (Ex Siège de la BAD) de 30 409mD.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le Produit net bancaire

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Produit Net Bancaire	335 287	348 753	323 448	-3,9%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2015 à 335 287mD contre 348 753mD au terme de l'année 2014, marquant ainsi une régression de 3,9%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2. La marge en intérêt

Au terme de l'année 2015, la marge d'intérêt s'est établie à 220 649mD, enregistrant ainsi une régression de 11,0% contre une évolution de 14,7% en 2014.

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Produits en intérêts	502 497	494 179	430 945	1,7%
Charges en intérêts	281 848	246 303	214 844	14,4%
Marge d'intérêt	220 649	247 876	216 101	-11,0%

3.3.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 54 227mD au terme de l'année 2015 contre 54 220mD en 2014 détaillées comme suit :

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Commissions perçues	57 002	55 919	54 758	1,9%
Commissions payées	2 775	1 699	1 554	63,3%
Commissions nettes	54 227	54 220	53 204	0,0%

3.3.3.4. Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Gain sur opérations financières et autres revenus	31 151	23 822	34 771	30,8%
Revenu du portefeuille d'investissement	29 260	22 835	19 372	28,1%
Total Autres Revenus	60 411	46 657	54 143	29,5%

Au terme de l'exercice 2015, les autres revenus ont enregistré une hausse de 29,5% passant ainsi de 46 657mD en 2014 à 60 411mD en 2015, marqué essentiellement par la hausse des revenus sur opérations financières de 30,8%.

3.3.3.5. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2015, 189 668mD marquant ainsi une augmentation de 5,3% par rapport à 2014 (180 082mD) contre 12,0% en 2014. Cette augmentation est due à une progression de la masse salariale de 6,9%.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est déprécié de près de 5 points de pourcentage pour se situer à 56,6%.

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Frais de personnel	154 608	144 628	126 975	6,9%
Charges générales d'exploitation	29 693	30 304	28 114	-2,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 367	5 150	5 642	4,2%
Total Frais généraux	189 668	180 082	160 731	5,3%
Coefficient d'exploitation	56,6%	51,6%	49,7%	

3.3.3.6. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme de l'année 2015, le solde en pertes de créances a enregistré, par rapport à 2014 une hausse de 102,8% et qui est due essentiellement à une hausse des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle de 60,3%.

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Dot° Provisions sur Créances à la clientèle	247 838	157 481	212 010	57,4%
Dot° Provisions pour risques et charges	12 982	5 236	5 880	147,9%
Créances cédées ou passées par pertes	889	42 494	1 011	-97,9%
Reprises de provisions et agios réservés	-53 045	-102 323	-59 959	-48,2%
Recouvrement au titre des créances passées	-41	-33	-94	24,2%
Total	208 623	102 855	158 848	102,8%

3.3.3.7. Le résultat net

Au 31 décembre 2015, le résultat net s'est établi à 25 355mD marquant ainsi une régression de l'ordre de 50,1% par rapport au résultat de l'année 2014 qui s'est établi à 50 818mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années :

mD	2015	2014	2013	Var 2015/2014
Résultat net de l'exercice	25 355	50 818	14 553	-50,1%
Effet des modifications comptables			47 515	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	25 355	50 818	-32 962	-50,1%

3.4. Activité et performance de la banque au 30 juin 2016

3.4.1. Les ressources

3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Dépôts à vue*	1 577 800	1 421 818	1 706 841	10,97%
Dépôts d'épargne*	2 138 590	2 072 424	2 123 457	3,19%
Dépôts à terme*(1)	2 242 330	2 131 496	2 243 951	5,20%
Autres(2)	184 452	227 580	173 073	-18,95%
Total	6 143 172	5 853 318	6 247 322	4,95%

*Y compris Intérêts à payer

(1) Bons de caisse + Comptes à terme + Certificats de dépôts + Comptes spéciaux de placement

(2) Autres sommes dues à la clientèle + Intérêts servis ou à servir

Au 30/06/2016, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6 143 172mD contre 5 853 318mD à fin juin 2015, soit un accroissement de 5,0% (+ 289 854mD) résultant de :

- Une hausse de 11%, des dépôts à vue pour s'établir à 1 577 800mD au 30/06/2016 contre 1 421 818mD au 30/06/2015 ;
- Une progression de 5,2% des dépôts à terme passant de 2 131 496mD au 30/06/2015 à 2 242 330mD à fin juin 2016.

3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Emprunts obligataires	27 576	30 952	31 769	-10,9%
Ressources budgétaires	189 230	229 154	188 879	-17,4%
Ressources extérieures *	77 710	85 189	80 618	-8,8%
Total	294 516	345 295	301 266	-14,7%

*Y compris Ecart de conversion et Intérêts à payer

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 294 516mD au 30/06/2016 contre 345 295mD au 30/06/2015, enregistrant ainsi une baisse de 14,7%.

3.4.1.3. Les capitaux propres

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Capital	160 000	160 000	160 000	0,0%
Réserves	344 884	318 904	319 192	8,1%
Actions propres	-1 372	-1 367	-1 372	0,4%
Autres capitaux propres(1)	133 000	133 000	133 000	0,0%
Résultats reportés	53	97	97	-45,4%
Résultat de l'exercice	21 853	-34 782	25 355	-162,8%
Total	658 418	575 852	636 272	14,3%

(1) Dotation de l'Etat

3.4.2. Les emplois

3.4.2.1. Les crédits de la clientèle

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/ Juin 2015
Comptes débiteurs*	1 409 336	1 390 354	1 194 365	1,37%
Autres concours à la clientèle**	6 537 370	6 559 201	6 608 841	-0,3%
Crédits sur ressources spéciales	600 311	696 404	599 905	-13,8%
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027	20 230	20 230	-5,9%
Valeurs brutes	8 566 044	8 666 189	8 423 341	-1,16%
Provisions & Agios réservés sur créances	1 614 296 ⁽¹⁾	1 489 001 ⁽²⁾	1 534 404 ⁽³⁾	8,4%
Provisions collectives sur créances non classées	72 113	73 718	70 113	-2,2%
Total	6 879 635	7 103 470	6 818 824	-3,15%

* y compris Intérêts impayés, Créances rattachées et Produits constatés d'avance

** y compris Intérêts impayés, Créances rattachées, Produits constatés d'avance et Comptes courants associés

(1) dont 169 575mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(2) dont 125 378mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(3) dont 155 360mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

Durant le premier semestre 2016, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 6 879 635mD soit une baisse de 3,2% par rapport à la même période de 2015.

Portefeuille des créances :

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances brutes bilans & Hors bilan (a)	9 460 594	9 720 497	9 357 079
Classe 0	6 008 501	6 256 902	4 967 944
Classe 1	1 051 936	1 404 176	2 072 309
Total Classe 0 et 1	7 060 437	7 661 078	7 040 253
Classe 2	212 503	145 088	228 345
Classe 3	223 900	206 331	287 067
Classe 4	1 963 754	1 708 000	1 801 414
Créances douteuses et litigieuses (Classe 2, 3 et 4) (b)	2 400 157	2 059 419	2 316 826
Engagements hors fonds budgétaires (c)	9 128 780	9 327 874	9 022 729
Engagements classés hors fonds budgétaires (d)	2 122 813	1 723 248	2 035 686
Provisions & Agios réservés	1 364 366	1 142 165	1 256 675
Provisions sur créances	842 054	734 946	794 173
Provisions additionnelles	169 575	125 378	155 360
Provisions collectives	72 113	73 718	70 113
Intérêts & Agios réservés	280 624	208 123	237 029
Total couverture* (e)	1 252 739	1 056 493	1 168 085
Taux de créances classées (b) / (a)	25,37%	21,19%	24,76%
Taux de créances classées Hors fonds budgétaires (d) / (c)	23,25%	18,47%	22,56%
Taux de couverture des créances classées hors fonds budgétaires (e)/ (d)	59,01%	61,31%	57,38%

* Provisions & Agios réservés relatifs aux créances classées 2,3 et 4

3.4.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Titres à revenu variable	1 647	2 057	2 002	-19,9%
<i>Titres cotés</i>	2 042	2 069	2 041	-1,3%
<i>Provisions sur titres</i>	-395	-12	-39	3191,7%
Titres à revenu fixe	590 375	275 059	402 038	114,6%
<i>Bons du trésor</i>	576 615	273 630	394 408	110,7%
<i>Créances et dettes rattachées</i>	13 760	1 429	7 630	862,9%
Total	592 022	277 116	404 040	113,6%

Le volume total du portefeuille titres commercial net, constitué en quasi totalité par les bons du trésor, s'est élevé à 592 022mD au 30/06/2016 contre 277 116mD au 30/06/2015, enregistrant ainsi une hausse de 113,6%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Titres d'investissement ⁽¹⁾	246 489	233 029	245 214	5,8%
Titres de participations ⁽¹⁾	179 426	155 255	163 152	15,6%
Fonds gérés ⁽¹⁾	135 381	117 065	133 883	15,6%
Dettes des entreprises publiques ⁽¹⁾	98 198	109 091	98 198	-10,0%
Valeur brute	659 494	614 440	640 447	7,3%
Provisions	56 672	49 595	51 116	14,3%
Valeur nette	602 822	564 845	589 331	6,7%

⁽¹⁾ Y compris Créances rattachées

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 602 822mD au 30/06/2016 contre 564 845mD au 30/06/2015.

3.4.2.3. Les immobilisations nettes

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Immobilisations nettes	86 683	84 650	85 776	2,4%

Les immobilisations nettes ont progressé de 2,4% durant le premier semestre de 2016 pour s'élever à 86 683mD au 30/06/2016.

3.4.2. Les résultats d'exploitation

3.4.2.1. Le Produit net bancaire

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Produit Net Bancaire	183 419	171 317	335 287	7,1%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme du premier semestre 2016 à 183 419mD contre 171 317mD à fin juin 2015, marquant ainsi une régression de 7,1%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.4.2.2. La marge en intérêt

Au terme du premier semestre 2016, la marge d'intérêt s'est établie à 150 653mD, enregistrant ainsi une régression de 6,7% par rapport à fin juin 2015.

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Produits en intérêts	243 260	252 278	502 497	-3,6%
Charges en intérêts	137 607	139 092	281 848	-1,1%
Marge d'intérêt	105 653	113 186	220 649	-6,7%

3.4.2.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 30 724mD à fin juin 2016 contre 24 772mD au 30/06/2015 détaillées comme suit :

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Commissions perçues	32 018	25 492	57 002	25,6%
Commissions payées	1 294	720	2 775	79,7%
Commissions nettes	30 724	24 772	54 227	24,0%

3.4.2.4. Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Gain sur opérations financières et autres revenus	24 565	13 385	31 151	83,5%
Revenu du portefeuille d'investissement	22 477	19 974	29 260	12,5%
Total Autres Revenus	47 042	33 359	60 411	41,0%

Durant les six premiers mois de 2016, les autres revenus ont enregistré une hausse de 41,0% passant ainsi de 33 359mD au 30/06/2015 à 47 042mD au 30/06/2016, marquée essentiellement par la hausse des revenus sur opérations financières de 83,5%.

3.4.2.5. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 30/06/2016, 94 511mD marquant ainsi une augmentation de 6,9% par rapport au 30/06/2015 (88 444mD). Cette augmentation est due à une progression de la masse salariale de 8,0%.

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Frais de personnel	77 818	72 041	154 608	8,0%
Charges générales d'exploitation	14 147	13 854	29 693	2,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 546	2 549	5 367	-0,1%
Total Frais généraux	94 511	88 444	189 668	6,9%
Coefficient d'exploitation	51,5%	51,6%	56,6%	-

3.4.2.6. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme du premier semestre 2016, le solde en pertes de créances a enregistré, par rapport à juin 2015 une baisse de 46,8% et qui est due essentiellement à une régression des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle de 28,9%.

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Dot° Provisions sur Créances à la clientèle	92 937	130 768	247 838	-28,9%
Dot° Provisions pour risques et charges	2 624	2 396	12 982	9,5%
Créances passées par pertes	495	244	889	102,9%
Reprises de provisions et agios réservés	-35 543	-19 562	-53 045	81,7%
Recouvrement au titre des créances passées	-3	-23	-41	-87,0%
Total	60 510	113 823	208 623	-46,8%

3.4.2.7. Le résultat de la période

Au 30/06/2016, le résultat net s'est établi à 21 853mD contre un déficit de 34 782mD au 30/06/2015.

mD	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Var Juin 2016/Juin 2015
Résultat net de la période	21 853	-34 782	25 355	-

3.5. Indicateurs d'activité arrêtés au 30/09/2016

(unité : en 1000 DT)

LIBELLES	3^{ème} Trimestre 2016	3^{ème} Trimestre 2015	Au 30.09.2016	Au 30.09.2015	Au 31.12.2015 **	Var Sept- 16/Sept-15
1- Produits d'exploitation bancaire	160 350	161 812	482 670	472 941	619 910	2,1%
a- Intérêts	125 107	134 492	368 367	386 770	502 497	-4,8%
b- Commissions en produits	17 832	14 084	49 850	39 576	57 002	26,0%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	13 582	7 788	38 147	21 173	31 151	80,2%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	3 829	5 448	26 306	25 422	29 260	3,5%
2- Charges d'exploitation bancaire	75 024	72 469	213 925	212 281	284 623	0,8%
a- Intérêts encourus	74 501	71 511	212 108	210 603	281 848	0,7%
b- Commissions encourues	523	958	1 817	1 678	2 775	8,3%
3- Produit net bancaire	85 326	89 343	268 745	260 660	335 287	3,1%
4- Autres produits d'exploitation	134	218	406	879	982	-53,8%
5- Charges opératoires, dont :	51 094	44 984	145 605	137 936	189 668	5,6%
a- Frais du personnel	40 906	34 663	118 724	111 212	154 608	6,8%
b- Charges Générales d'exploitation	8 901	8 974	23 048	22 828	29 693	1,0%
6- Structure du portefeuille			1 329 739	840 931	993 371	58,1%
a- Portefeuille titres-commercial			729 805	274 453	404 040	165,9%
b- Portefeuille d'investissement			599 934	566 478	589 331	5,9%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			7 229 284	7 073 632	6 818 824	2,2%
8- Encours des dépôts, dont :			6 364 440	6 068 134	6 247 322	4,9%
a- Dépôts à vue			1 610 059	1 773 307	1 706 841	-9,2%
b- Dépôts d'épargne			2 224 392	2 108 907	2 123 457	5,5%
9- Emprunts et ressources spéciales			345 890	342 111	301 266	1,1%
10- Capitaux Propres *			636 731	610 796	610 917	4,2%

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres approuvés par l'AGO du 29/06/2016

3.6. Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Points forts

- Soutien de l'Etat Tunisien ;
- Une part de marché importante ;
- Un réseau d'agences relativement important ;
- Une diversification du risque sectoriel au niveau des engagements ;
- Professionnalisme et savoir faire de son personnel ;
- Une banque universelle détenant un savoir-faire particulier : Leader dans le financement du secteur agricole ;
- Un bon positionnement et une forte notoriété.

Points faibles

- Un niveau élevé des créances non productives ;
- Une hausse du poids des provisions ayant impacté la rentabilité de la banque ;
- Outils de pilotage non encore automatisés ;
- Un système d'information non encore achevé.

Opportunités

- Secteur bancaire tunisien encore peu mature ;
- Secteur agricole affichant de bonnes perspectives ;
- Des marges tarifaires à développer ;
- Concurrence encore faible dans certaines zones à fort potentiel et où la BNA bénéficie d'implantations historiques ;
- Introduction de nouvelles règles de bonne gouvernance contribuant au renforcement des mécanismes de gestion et de supervision ;
- Réforme prévue en matière de recouvrement amiable pouvant engendrer une relance économique.

Menaces

- Développement du réseau des grandes banques concurrentes venant préempter le développement futur de la banque ;
- Pression concurrentielle sur les taux provenant des banques privées ;
- Problème de liquidité sur le marché bancaire tunisien ;
- Augmentation des impayés et contentieux sous l'effet de l'instabilité économique post-révolution ;
- Conjoncture économique sensible aux chocs internes et externes.

3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

Depuis la parution de la circulaire BCT n° 2006-19, la BNA n'a épargné aucun effort pour se conformer aux dispositions de ladite loi, et ce par la création :

- d'un Organe Permanent de contrôle de Conformité
- d'un Comité Exécutif de Crédit
- d'un Comité de Risques
- d'un Comité Permanent d'Audit Interne

En 2014, la BNA a donné plus d'importance au volet Gestion des Risques et ce, par la création d'une Direction Centrale de la Gestion et Surveillance des risques, et la création d'une Direction Centrale du Contrôle Permanent (contrôle de 2^{ème} niveau afin de renforcer le dispositif de contrôle interne).

L'effort va être consolidé au cours du prochain quinquennat, dans le cadre de la transformation de la banque afin de donner plus d'envergure au contrôle interne et éviter ainsi tous les dysfonctionnements inhérents et à travers la mise en place d'une solution de Global Banking (en phase d'étude).

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015, les commissaires aux comptes ont déclaré que « l'organisation actuelle de la BNA ne valorise pas la gestion des risques et pourrait exposer

la banque à des risques non évalués et non maîtrisés et ce, en contradiction avec les dispositions de l'article 16 de la circulaire BCT n°2006-19. »

De plus la BNA ne dispose pas d'une cartographie des risques et ne procède pas à des simulations de crise pour ses principales concentrations de risque de crédit.

3.7.1. Risque de solvabilité

La BNA affiche au 31/12/2015 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 de 10,07%. Ce ratio ne prend pas en considération l'effet des ajustements, portant sur les capitaux propres de la BNA, que pourrait engendrer la prise en compte des réserves formulées par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

3.7.2. Risque de crédit

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit est, principalement, le risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable. La défaillance du débiteur se traduirait en effet, par la survenance d'une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés (ou à l'appel en garantie).

En terme de gestion des risques de crédits, outre les mesures adoptées par la banque en la matière, en amont, lors de l'octroi (refonte du référentiel clients de la banque, révision de la délégation de pouvoirs et adoption d'une politique sélective) et en aval lors du recouvrement (mise en place d'un Comité de Recouvrement), la BNA compte mettre en place d'ici fin 2017 un système de notation interne qui s'inscrit parmi les obligations de la banque en terme de gestion des risques (circulaire BCT N° 2016-06 du 11/10/2016 ayant pour objet : système de notation des contreparties), renfermant une grille de notation corporate et un outil de scoring particuliers (projet déjà entamé).

3.7.3. Risque de marché

L'article 31 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

En 2014, la BNA a créé une « Direction Centrale et Surveillance des risques » chargée de mettre en place les préalables (procédures et logistiques) pour la gestion du risque de marché.

3.7.4. Risque de taux d'intérêt

L'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque global de taux d'intérêt comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Dans ce cadre, la BNA a mis en place une structure ALM « Asset Liability Management » instituée par la circulaire BNA n° 2015/21 du 16/04/2015 qui se chargera de définir les indicateurs de risques inhérents aux décalages de taux et des échéances des postes d'actifs et des passifs du bilan et hors bilan. Ces indicateurs porteront sur le gap de taux, de liquidité et la marge nette d'intérêts. Cette structure est appuyée par un Comité ALM présidé par la Direction Générale.

Le démarrage effectif des travaux des structures susvisées sera effectué dès l'achèvement de la refonte du système d'information.

3.7.5. Risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit et la banque non résidente de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La banque affiche au 31/12/2015 un ratio de liquidité de 47,32%, soit une insuffisance de 12,68% par rapport au minimum requis de 60% calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants.

Il est à préciser que l'exigence de 70% (à partir du 1^{er} janvier 2016) sera atteinte d'ici la fin de l'année conformément au business plan de la banque (2016-2020) et ce, à travers :

- L'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'Epargne de 100 MD en octobre 2016 (clôturé le 19/10/2016) et le lancement d'un Emprunt Obligataire émis par appel public à l'Epargne de 100 MD au cours du premier trimestre 2017.
- La collecte des dépôts stables en améliorant leurs maturités.
- L'optimisation des opérations de refinancement avec la BCT.

De même, une solution de mécanisation du LCR « Liquidity Coverage Ratio » devrait être mise en place, dont ci-dessous le planning :

Projets	Stade projet	Délai prévisionnel
Ratio de liquidité	- Etude	- 09/2016
	- Développement	- 12/2016
	- Test et mise en production	- 02/2017

3.7.6. Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006, comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Le suivi du risque de règlement est assuré actuellement par les structures concernées selon le type de crédit, à savoir :

- La Direction Centrale des Crédits Commerciaux et Industriels pour les Crédits Commerciaux & Industriels
- La Direction Centrale des Crédits Agricoles pour les Crédits Agricoles
- La Direction Centrale des Recouvrements Litigieux pour les crédits à contentieux

3.7.7. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini aux termes des recommandations du comité de Bâle et de la circulaire de la BCT n°2006-19, comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

La BNA a entamé la mise en place d'un système de gestion et de surveillance du risque opérationnel reposant sur :

- La constitution et la mise à jour de la base des incidents nécessaire à l'évaluation des risques opérationnels aussi bien en termes d'impact financier que de fréquence de réalisation.
- La construction et la mise en place d'une cartographie des risques opérationnels qui constitue un outil de pilotage permettant à la Direction Générale et au Comité des Risques de disposer d'une vision globale sur les risques opérationnels auquel la banque est confronté.
- Le calcul des indicateurs clés (KRI) : ces indicateurs donnent une idée de l'exposition de la banque au risque et ont une fonction préventive et d'anticipation dans la gestion des Risques Opérationnels.
- La mise en place d'un Plan de continuité de l'activité qui va permettre de garantir la continuité de l'activité de la banque ainsi qu'une reprise rapide de l'activité suite à un sinistre, une catastrophe naturelle, une défaillance du système informatique, un dysfonctionnement occasionnant une perturbation opérationnelle majeure.

3.7.8. Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

La circulaire n° 2013-15 du 07/11/2013 de la Banque Centrale de Tunisie traite de la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. En 2014, la Direction de l'Audit Interne a évalué l'opération «HANNIBAL» qui a été lancée sur la période allant du 20/06/2014 au 20/08/2014.

L'opération « HANNIBAL » a été décidée (à l'initiative de la BCT ,la CTAF & l'APTBEF , la Direction Générale des Douanes et le Ministère de l'Intérieur) pour recenser les opérations de guichet sus visées à même de détecter les devises déclarées et leur déploiement, de contrôler l'application de la réglementation en vigueur en matière de change et d'élaborer à l'échelle nationale des recommandations pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En outre, il est à préciser qu'une mission a été programmée courant l'année 2016 pour auditer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.8. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la Banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17/12/1991 (telle que modifiée par les circulaires BCT N°99-24 du 19/03/1999, N°2001-04 du 16/02/2001 et N° 2001-12 du 04/05/2001)

a. Au 31/12/2015 :

→ **Application de l'article 1 :**

L'article 1 nouveau de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 36,250MD, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 175MD.

Au 31/12/2015, ce ratio est respecté par la banque. En effet, le total des risques encourus individuellement sur ces bénéficiaires est de l'ordre de 608MD, soit 0,84 fois les fonds propres nets.

De plus, l'article 1 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets corrigés de la banque, soit 108,751MD, ne doit pas excéder 1,5 fois les Fonds Propres Nets corrigés, soit 1 088MD.

Au 31/12/2015, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 15% des fonds propres nets.

→ **Application de l'article 2 :**

Conformément à l'article 2 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 181MD.

Au 31/12/2015, ce ratio n'est pas respecté par la banque. En effet, le total des risques encourus du groupe BNA s'élève à 277MD. Ces risques représentent 38,19% des fonds propres nets.

→ **Application de l'article 3 :**

En vertu de l'article 3 de la circulaire citée ci-dessus, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de la banque, soit 725MD.

Au 31/12/2015, le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit est de l'ordre de 551MD. Ainsi, les dispositions de l'article 3 sont respectées.

→ **Application de l'article 4 :**

Conformément à l'article 4 de ladite circulaire, les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 31/12/2015, la BNA affiche un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 de 10,07%.

Ce ratio ne prend pas en considération l'effet des ajustements, portant sur les capitaux propres de la BNA, que pourrait engendrer la prise en compte des réserves formulées par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

b. Au 30/06/2016 :

→ **Application de l'article 1 :**

L'article 1 nouveau de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 540,716MD, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 236MD.

Au 30/06/2016, ce ratio est respecté par la banque..

De plus, l'article 1 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets corrigés de la banque, soit 1 118MD, ne doit pas excéder 1,5 fois les Fonds Propres Nets corrigés, soit 111,801MD.

Au 30/06/2016, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 15% des fonds propres nets. Ainsi, l'article 1 est respecté au 30/06/2016.

→ **Application de l'article 2 :**

Conformément à l'article 2 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 186,3MD.

Au 30/06/2016, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 25% des fonds propres nets. Ainsi, l'article 2 est respecté au 30/06/2016.

→ **Application de l'article 3 :**

En vertu de l'article 3 de la circulaire citée ci-dessus, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de la banque, soit 745,341MD.

Au 30/06/2016, le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit est de l'ordre de 714,935MD. Ainsi, les dispositions de l'article 3 sont respectées.

→ **Application de l'article 4 :**

Conformément à l'article 4 de ladite circulaire, les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 30/06/2016, la BNA affiche un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 de 10,24%. Ainsi, l'article 4 est respecté au 30/06/2016.

3.9. Litige ou arbitrage

Concernant les litiges en cours, la banque ne dispose pas de litiges autres que ceux liés à ses activités courantes, soit les affaires de recouvrement des créances ou des actions en défense.

Pour le recours à l'arbitrage, la banque exige toujours l'attribution de compétences aux juridictions tunisiennes et non point le choix du recours à l'arbitrage.

3.10. Politique d'investissement de la banque

Les immobilisations de la banque connaîtront une évolution sur toute la période due principalement à :

- L'expansion du réseau avec l'ouverture de 25 nouvelles agences sur l'horizon du plan et ce, pour une meilleure représentativité géographique de la banque ;
- La refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.

Les investissements sur la période 2016 – 2020 se présentent comme suit :

(mD)	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	Total
Immobilisations incorporelles		14 571	4 250			18 821
Immobilisations corporelles	10 778	11 200	11 807	10 000	9 800	53 585
Total Investissements	10 778	25 771	16 057	10 000	9 800	72 406

Le plan d'expansion du réseau d'agence est détaillé comme suit :

(mD)	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	Total
Réseau d'agences BNA (en nombre)	175	180	185	190	195	
Nouvelle Ouverture	5	5	5	5	5	25
Agences Louées (en nombre)	2	2	2	2	2	10
Coût des loyers	232	320	407	495	582	2 036
Coût des aménagements	300	300	300	300	300	1 500
Coût annuel total 1	532	620	707	795	882	3 536
Agences acquises et construites (en nombre)	4	4	4	4	4	20
Coût des acquisitions	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	11 250
Coût des aménagements	700	700	700	700	700	3 500
Coût annuel total 2	2 950	2 950	2 950	2 950	2 950	14 750
Relooking (en nombre)	10	10	10	10	10	50
Coût du relooking	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
Coût annuel total 3	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
Coût annuel du développement du réseau	5 082	5 170	5 257	5 345	5 432	26 286

CHAPITRE 4 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT

4.1. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BNA au 31/12/2015

4.1.1. Patrimoine immobilier de la BNA au 31/12/2015

4.1.1.1. Situation des immobilisations

	31/12/2014	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	(en mD) Affectation interne	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	12 949	1 618		0	-1 138	13 429
- Logiciels	12 949	1 618			-1 138	13 429
Amortissements	-11 415	-974		15		-12 374
- Logiciels	-11 415	-974		15		-12 374
Total net (1)	1 534	644		15	-1 138	1 055
Immobilisations corporelles	137 425	334 208		-23	-300 124	171 486
- Terrains	2 636			-23		2 613
- Constructions	52 818	30 409				83 227
- Agencement, aménagement et installation	28 100	1 079			-39	29 140
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 706	296 845			-294 816	42 735
- Immobilisations en Cours	4 841	2 962			-2 027	5 776
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 195	2 442			-3 022	615
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	89			-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382				688
- Immobilisations en dation *	4 107					4 107
Amortissements	-81 874	-4 329	-68	-157		-86 428
- Constructions	-23 864	-1 226	-68			-25 158
- Agencement, aménagement et Installations	-21 967	-1 044				-23 011
- Matériel de transport	-1 500	-244				-1 744
- Mobiliers, matériel de bureau	-34 543	-1 815		-157		-36 515
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	55 214	329 879	-68	-180	-300 124	84 721
Total général (1) + (2)	56 748	330 523	-68	-165	-301 262	85 776

* Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-valeur	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.1.1.2. Constructions

(en Dinars)

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissement antérieur</i>	<i>Amortissement 2015</i>	<i>Régularisation Amortissement antérieur</i>	<i>Total Amortissement</i>	<i>VCN au 31/12/2015</i>
CONSTRUCTION 19,AVENUE DE PARIS TUNIS	2 520 404	2 520 404	0		2 520 404	0
CONSTRUCTION 21, AVENUE DE PARIS - TUNIS	1 200 324	1 200 324	0		1 200 324	0
CONSTRUCTION ZENDALA KAIROUAN	332 895	332 895	0		332 895	0
CONSTRUCTION LE KEF	405 144	405 144	0		405 144	0
CONSTRUCTION SFAX	498 020	236 649	6 273		242 921	255 098
CONSTRUCTION GABES	264 453	264 453	0		264 453	0
CONSTRUCTION I2, BIS RUE EL JAZIRA TUNIS	379 536	41 469	6 774		48 243	331 293
CONSTRUCTION GROMBALIA	211 848	116 092	2 868		118 960	92 888
CONSTRUCTION 44, RUE DE TURQUIE TUNIS	36 715	36 715	0		36 715	0
CONSTRUCTION 6, RUE D'AVIGNON TUNIS	1 293 209	1 293 209	0		1 293 209	0
CONSTRUCTION NOUVEL IMMEUBLE DE BEJA	29 683	29 683	0		29 683	0
CONSTRUCTION MEDJEZ-EL-BAB	97 827	97 827	0		97 827	0
CONSTRUCTION JENDOUBA	178 800	176 914	57		176 971	1 829
CONSTRUCTION KASSERINE	164 815	164 815	0		164 815	0
CONSTRUCTION GAFSA	408 302	167 332	6 191		173 523	234 779
CONSTRUCTION MAKTHAR	112 625	110 017	75		110 091	2 534
CONSTRUCTION MATEUR	286 462	95 153	5 729		100 883	185 580
CONSTRUCTION SOUSSE	3 060 370	923 367	59 640		983 008	2 077 363
CONSTRUCTION 44, AVENUE DE CARTHAGE TUNIS	57 771	57 771	0		57 771	0
CONSTRUCTION 4, PASSAGE D'ELBE - TUNIS	45 725	45 725	0		45 725	0
CONSTRUCTION GOULETTE	278 661	177 909	2 880		180 790	97 872
CONSTRUCTION SILIANA	181 746	181 746	0		181 746	0
CONSTRUCTION EL OMRANE	85 078	58 334	551		58 885	26 194
CONSTRUCTION HAMMAMET	242 534	101 977	4 209		106 186	136 348
CONSTRUCTION EL FAHS	168 996	168 996	0		168 996	0
CONSTRUCTION 3, PASSAGE D'ELBE - TUNIS	227 985	227 985	0		227 985	0
CONSTRUCTION BEDOUCHA TUNIS	107 054	54 254	1 200		55 454	51 600
CONSTRUCTION RUE IMAM RASSAA - TUNIS	161 328	161 328	0		161 328	0
CONSTRUCTION TEBOURSOUK	152 063	152 063	0		152 063	0
APPART.MONASTIR	26 400	26 400	0		26 400	0
CONSTRUCTION HIPPOZIRITUS BIZERTE	167 595	167 595	0		167 595	0
LOCAL MEDENINE	42 539	42 539	0		42 539	0
CONSTRUCTION MAHDIA	578 271	285 536	6 693		292 229	286 042
CONSTRUCTION TEBOULBA	30 000	30 000	0		30 000	0
REZ DE CHAUSSEE MONASTIR	74 160	74 160	0		74 160	0
CONSTRUCTION KORBA	240 251	99 653	4 805		104 458	135 794
CONSTRUCTION MORNAGUIA	28 000	28 000	0		28 000	0
CONSTRUCTION TATAOUINE	93 768	93 768	0		93 768	0
CONSTRUCTION DEPOT DE BEN AROUS	153 130	153 130	0		153 130	0
CONSTRUCTION MENZEL BOUZELFA	93 455	46 706	1 869		48 575	44 880
CONSTRUCTION THALA	120 210	120 210	0		120 210	0
NORD HILTON	120 250	120 250	0		120 250	0
CONSTRUCTION AIN DRAHEM	207 467	66 943	4 149		71 092	136 375
CONSTRUCTION MENZEH IX.	64 824	64 824	0		64 824	0
CONSTRUCTION TAJEROUINE	111 111	48 686	2 222		50 908	60 203
CONSTRUCTION SBIBA	107 488	57 837	2 150		59 987	47 501
CONSTRUCTION EZ-ZAHRA	107 533	107 533	0		107 533	0
CONSTRUCTION SOLIMAN	58 704	58 704	0		58 704	0
CONSTRUCTION BENI KHALLED	116 543	116 543	0		116 543	0
CONSTRUCTION ENFIDHA	91 412	91 412	0		91 412	0
CONSTRUCTION SBIKHA	220 999	79 740	4 420		84 160	136 840
CONSTRUCTION EL MAHRES	287 921	137 672	3 537		141 209	146 712
CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE MOHAMED V.	12 543 165	6 261 515	250 863		6 512 378	6 030 787

CONSTRUCTION PORT DE SFAX	74 143	74 143	0	74 143	0
CONSTRUCTION ALAIN SAVARY	106 150	57 109	2 123	59 232	46 919
CONST MENZEL BOURGUIBA	33 183	2 324	664	2 988	30 195
APP.18, RUE DE ROME TUNIS	38 369	38 369	0	38 369	0
DEPOT CHARGUIA	514 975	511 953	84	512 037	2 938
CONSTRUCTION HAOUARIA	276 821	67 147	4 936	72 083	204 738
CONSTRUCTION KEBILI	205 373	205 373	0	205 373	0
CONSTRUCTION SAHLINE	170 029	50 965	3 401	54 366	115 663
JARDIN D'ENFANTS	90 000	90 000	0	90 000	0
CONSTRUCTION REGUEB	202 959	73 065	4 059	77 125	125 835
CONSTRUCTION MOKNINE	101 640	101 640	0	101 640	0
LOCAUX AGENCE "A"	25 000	13 500	500	14 000	11 000
CONSTRUCTION TERRAIN TABARKA	160 879	59 229	3 218	62 447	98 432
CONSTRUCTION SKHIRA	146 482	48 051	2 930	50 981	95 501
CONSTRUCTION KSOUR ESSAF	145 479	57 843	2 910	60 753	84 726
CONSTRUCTION EL KRIB	241 766	87 036	4 835	91 871	149 895
CONSTRUCTION BNDA/KHEIR.PACHA	625 529	625 529	0	625 529	0
LOCAL GUEBOULLAT	62 000	31 000	1 240	32 240	29 760
CONSTRUCTION BAB SOUIKA	164 500	80 778	3 290	84 068	80 432
CONSTRUCTION IMMEUBLE AGUEREB	123 097	51 701	2 462	54 163	68 934
LOCAL DEN-DEN	64 360	30 893	1 287	32 180	32 180
LOCAL SOUSSE CENTER	210 000	96 600	4 200	100 800	109 200
LOCAL SFAX CENTER	370 083	145 754	7 402	153 156	216 927
LOCAL SFAX JADIDA	380 000	165 479	7 600	173 079	206 921
IMMEUBLE TESTOUR	72 327	33 270	1 447	34 717	37 610
SOUSSE BOUJAFAF CENTER	50 700	22 674	1 014	23 688	27 012
LOCAL CHARGUIA II.	187 259	81 920	3 745	85 665	101 593
CONSTRUCTION DEGUECHE	30 000	13 400	600	14 000	16 000
LOCAL BOUSALEM	340 565	104 895	6 811	111 707	228 858
APPARTEMENT BAB EL KRAM N°4 MONASTIR	61 800	25 956	1 236	27 192	34 608
APPARTEMENT BAB EL KRAM N°5 MONASTIR	69 600	29 232	1 392	30 624	38 976
LOCAUX NABEUL NEAPOLIS	1 196 813	456 968	23 936	480 905	715 908
LOCAL BARDO CENTER	327 600	115 206	6 552	121 758	205 842
APPARTEMENT BARDO CENTER AV. BOURGUIBA	71 201	17 088	1 424	18 512	52 689
APPARTEMENT BARDO CENTER MARRAKECH	71 201	17 088	1 424	18 512	52 689
ACQUISITION LOCAUX BEN AROUS	350 028	128 274	7 001	135 275	214 753
ACQUISITION APPART LOGEMENT FONCT. BEN AROUS	93 292	32 730	1 866	34 596	58 696
ACQUISITION LOCAL KELIBIA	250 000	91 111	5 000	96 111	153 889
CONSTRUCTION IMM. TEBOURBA	234 436	52 089	4 689	56 778	177 658
ACQUISITION LOCAL SFAX MEDINA	15 000	5 100	300	5 400	9 600
APPARTEMENTS DIR. REG. MONASTIR	75 000	22 617	1 500	24 117	50 883
ACQUISITION LOCAL GUELLELA	148 937	46 719	2 979	49 698	99 239
ACQUISITION LOCAL HAMMAM SOUSSE	101 750	33 238	2 035	35 273	66 477
LOCAL AGENCE B	959 425	229 262	19 189	248 451	710 975
ACQUISITION LOCAUX DIR. REG. MEDENINE (APPT.)	75 000	21 888	1 500	23 388	51 613
LOCAL PORT EL KANTAOUI	257 000	72 260	5 140	77 400	179 600
CONSTRUCTION TOZEUR	138 468	35 992	2 769	38 762	99 706
CONSTRUCTION TOZEUR	442 649	36 130	8 853	44 983	397 665
CONSTRUCTION SOUASSI	22 200	5 328	444	5 772	16 428
LOCAL ENNASR II	620 750	142 531	12 415	154 946	465 804
LOCAL KSAR HELEL	333 920	71 040	6 678	77 719	256 201
LOCAL ARIANA	1 167 515	138 463	16 218	68 045 222 726	944 789
CONSTRUCTION EL JEM	67 500	13 031	1 350	14 381	53 119
LOCAL AGENCE EL MENZAH VII	712 997	121 379	14 260	135 639	577 358
CONSTRUCTION SAKIET EZZIT	570 000	95 000	11 400	106 400	463 600
LOCAL MHAMDIA	212 558	34 111	4 251	38 363	174 196
NOUVEAU LOCAL GABES 2	182 600	29 216	3 652	32 868	149 732
LOCAL SIDI AMOR BOUHAJLA	793 640	63 989	15 873	79 861	713 779
APPT N°1 LOG. FONCT. MEDENINE	41 379	12 076	828	12 903	28 476

APPT N°2 LOG. FONCT. MEDENINE	33 621	9 812	672	10 484	23 137
ACQUISITION LOCAL RAOUED	287 201	29 232	5 744	34 976	252 225
CONSTRUCTION BOU ARGOUN	437 875	54 677	8 758	63 434	374 441
CONSTRUCTION JERBA MIDOUN	506 549	62 251	10 131	72 382	434 167
CONSTRUCTION MENZAH 9	1 076 097	129 132	21 522	150 654	925 443
LOCAL SAHLOUL SOUSSE	304 766	30 432	6 095	36 528	268 239
LOCAL LES BERGES DU LAC	1 122 307	108 942	22 446	131 388	990 919
LOCAL MOULIN VILLE SFAX	364 080	27 863	7 282	35 145	328 935
LOCAL MORNAG	477 472	21 272	9 549	30 822	446 650
LOCAL GAAFOUR	169 111	15 300	3 382	18 682	150 429
LOCAL AGENCE BOUMHAL	639 704	52 419	12 794	65 213	574 491
LOGEMENT DE FONCTION BOUMHAL	216 892	17 773	4 338	22 111	194 781
LOCAL CENTRE URBAIN NORD	480 762	30 758	9 615	40 373	440 389
LOCAL EL MOUROUJ	523 758	30 372	10 475	40 847	482 911
LOCAL LES JARDINS DE CARTHAGE	696 244	29 967	13 925	43 892	652 352
LOCAL TEBOULBA II	419 235	11 966	8 385	20 351	398 884
LOCAL MEGRINE STE TROCADERO	543 862	2 327	10 877	13 204	530 658
LOCAL MANOUBA	677 968	2 585	13 559	16 144	661 824
LOCAL CHIHIA	443 732	0	8 875	8 875	434 857
TERRAIN IMMEUBLE EPI CENTER	2 601 060	0	0	0	2 601 060
IMMEUBLE EPI CENTER	25 065 936	0	373 204	373 204	24 692 732
MAGASIN IMMEUBLE EPI CENTER	1 484 069	0	22 096	22 096	1 461 973
LOCAL EPI CENTER	901 040	0	8 376	8 376	892 664
Total	83 226 834	23 863 736	1 226 167	68 045	25 157 948
				58 068 886	

4.1.1.3. Terrains

(en Dinars)	
Nature	VCN au 31/12/2015
TERRAIN 19, AVENUE DE PARIS TUNIS	90 360
TERRAIN 21, AVENUE DE PARIS - TUNIS	18 720
TERRAIN ZENDALA KAIROUAN	10 763
TERRAIN SFAX	35 220
TERRAIN GABES	3 078
TERRAIN I2, BIS RUE EL JAZIRA TUNIS	8 448
TERRAIN GROMBALIA	2 998
TERRAIN 44, RUE DE TURQUIE TUNIS	25 020
TERRAIN 6, RUE D'AVIGNON TUNIS	12 768
TERRAIN NOUVEL IMMEUBLE DE BEJA	6 030
TERRAIN MEDJEZ-EL-BAB	235
TERRAIN JENDOUBA	10 451
TERRAIN KASSERINE	7 950
TERRAIN GAFSA	8 322
TERRAIN MAKTHAR	2 176
TERRAIN MATEUR	718
TERRAIN SOUSSE	25 760
TERRAIN 44, AVENUE DE CARTHAGE TUNIS	11 879
TERRAIN 4, PASSAGE D'ELBE - TUNIS	20 097
TERRAIN SILIANA	4 763
TERRAIN EL OMRANE	54 240
TERRAIN HAMMAMET	16 033
TERRAIN EL FAHS	25 160
TERRAIN : 3, PASSAGE D'ELBE TUNIS	66 338
TERRAIN RUE IMAM RASSAA - TUNIS	18 672
TERRAIN TEBOURSOUK	8 640
TERRAIN HIPPOZIRITUS BIZERTE	34 400
TERRAIN MAHDIA	14 236
TERRAIN TEBOULBA	9 000
TERRAIN KORBA	20 650

TERRAIN MORNAGUIA	5 600
TERRAIN TATAOUINE	7 536
TERRAIN DEPOT DE BEN AROUS	98 870
TERRAIN MENZELBOUZELFA	5 897
TERRAIN THALA	3 829
TERRAIN TAJEROUINE	5 200
TERRAIN SBIBA	1 040
TERRAIN HAFFOUZ	6 913
TERRAIN FERIANA	521
TERRAIN SOLIMAN	10 400
TERRAIN BENI KHALLED	25 200
TERRAIN ENFIDHA	4 875
TERRAIN ESSBIKHA	10 951
TERRAIN NOUVEAU SIEGE MOHAMED V.	840 000
TERRAIN ALAIN SAVARY	6 240
TERRAIN MENZEL BOURGUIBA	34 560
TERRAIN SAHLINE	7 200
TERRAIN REGUEB	2 200
TERRAIN MOKNINE	41 360
NOUVEAU TERRAIN TABARKA	12 300
TERRAIN SKHIRA	11 000
TERRAIN KSOUR ESSAF	14 790
TERRAIN EL KRIB	900
TERRAIN BNDA / KHEIREDDUBE PACHA	206 471
TERRAIN GUEBOULLAT	5 220
TERRAIN AGUEREB	6 675
TERRAIN DEGUECHE	8 000
TERRAIN AIN DRAHEM	19 800
TERRAIN TEBOURBA	24 300
TERRAIN BOU ARGOUB	10 880
TERRAIN SIDI AMOR BOUHAJLA	149 524
TERRAIN JERBA MIDOUN	110 214
TERRAIN EL KEF	33 480
TERRAIN GHARDIMAOU	78 000
TERRAIN DAHMANI	33 000
TERRAIN SOUASSI	14 800
TERRAIN EL JEM	132 500
TERRAIN LOCAL GABES 2	17 400
TERRAIN GAAFOUR	32 500
Total	2 613 272

Il y a lieu de préciser que plusieurs terrains et constructions pour lesquels la BNA dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.1.2. Portefeuille titres d'investissement de la BNA au 31/12/2015

Les titres d'investissements de la banque ont totalisé 589 331mD au 31/12/2015 contre 517 603mD au 31/12/2014.

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2015
Valeur brute au 31/12/2015	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
-Valeur au 1 ^{er} janvier	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
-Acquisitions/Souscriptions	25 749	49 000	26 000		100 749
- Cessions	-4 072				-4 072
- Remboursements		-7 678		-15 887	-23 565
Créances rattachées	243	7 614	5 307	1	13 165
Provisions au 31/12/2015	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Dotations de l'exercice	-942	-322	-5 979		-7 243
- Reprises de provisions	638		1 209		1 847
Valeur nette au 31/12/2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331
Valeur nette au 31/12/2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603

4.1.2.1. Portefeuille Titres de participations

Filiales

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2015
SOFINREC	2 755 000	5	13 775	2 695 005	13 475	97,82%	13 475		13 475
SODET SUD	215 498	100	21 550	92 587	9 259	42,96%	9 827		9 827
SICAR Invest	800 000	10	8 000	597 999	5 980	74,75%	6 616		6 616
BNA Capitaux	50 000	100	5 000	49 500	4 950	99,00%	4 950		4 950
SOIVM SICAF	400 000	10	4 000	251 427	2 514	62,86%	2 462		2 462
SIMPAR	1 100 000	5	5 500	332 951	16 405	30,27%	1 530		1 530
SODAL	209 649	10	2 096	144 686	1 447	69,01%	1 447	1 447	0
SICAV BNA	28 797	100	2 880	6 937	694	24,09%	509		509
SICAF PARTICIPATIONS	50 000	10	500	50 000	500	100,00%	500		500
IMMOB. DES OEILLETES	180000	5	900	52 898	265	29,39%	265		265
AGROSERVICES	6 000	100	600	1 791	179	29,85%	60		60
Placement Obligataire SICAV	3 269 307	100	326 931	1 498	153	0,05%	153		153
TIS	2 500	100	250	750	75	30,00%	75		75
SOGEST	10 000	10	100	2 000	20	20,00%	4		4
ESSOUKNA	5 050 500	1	5 051	2 006	2	0,04%	1		1
SIVIA	140 000	10	1 400	6	0	0,00%	0		0
EL MADINA	90 000	10	900	2	0	0,00%	0		0
Total							41 872	1 447	40 425

Entreprises associées

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2015
Tunis Re	20 000 000	5	100 000	3 555 109	17 776	17,78%	26 693		26 693
STIA	6 000 000	5	30 000	2 999 513	14 998	49,99%	5 005	5 005	0
SODINO	3 805 169	10	38 052	941 798	9 418	24,75%	9 418	2 408	7 011
Générale des Ventes	4 000 000	1	4 000	1 999 802	2 000	50,00%	2 000	816	1 184
Banque d'Affaires de Tunisie	74 214	100	7 421	17 681	1 768	23,82%	1 856	115	1 741
Total							44 971	8 344	36 628

Filiales en liquidation

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2015
MATEUR JALTA	14 750	100	1 475	6 496	650	44,04%	560	560	0
SMVDA AZIZA	7 500	100	750	2 494	249	33,25%	1 075	1 075	0
Hammamet Sud	10 000	100	1 000	1 000	100	10,00%	100	100	0
Evolution Economique	270 000	5	1 350	14 077	70	5,21%	37	37	0
LAINO	78 800	100	7 880	2 510	251	3,19%	96	96	0
BATAM	7 720 000	5	38 600	213 200	1 066	2,76%	1 066	1 066	0
Fid SICAV Obligataire	3 000	100	300	1	0	0,03%	0		0
SMVDA RAHMANIA	10 500	100	1 050			0,00%	238	238	0
Total							3 172	3 172	0

4.1.2.2. Autres titres de participations

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2015
SFBT	105 000 000	1	105 000	10 764 365	10 764	10,25%	10 624		10 624
SODIS SICAR	3 572 791	10	35 728	665 702	6 657	18,63%	5 681	1 183	4 499
S.T.I TANIT	6 000 000	10	60 000	654 000	6 540	10,90%	6 704	5 598	1 106
AIR LIQUIDE TUNISIE	1 364 710	25	34 118	150 967	3 774	11,06%	10 656		10 656
STBG	700 000	30	21 000	110 286	3 309	15,76%	2 316		2 316
ELBENE INDUSTRIE	10 000 000	4	40 000	772 624	3 091	7,73%	7 560	4 517	3 043
SIDCO	3 245 216	5	16 226	615 335	3 077	18,96%	3 055	1 030	2 025
A.T.LEASE	25 000 000	1	25 000	2 500 000	2 500	10,00%	3 800		3 800
SPT MED V	3 140 000	10	31 400	225 293	2 253	7,17%	2 044		2 044
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000	225 000	2 250	15,00%	2 250	312	1 939
Pôle de compétitivité de Monastir	200 000	100	20 000	20 000	2 000	10,00%	2 000		2 000
UNIFACTOR	3 000 000	5	15 000	375 000	1 875	12,50%	1 875		1 875
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	1 618 500	1 619	18,22%	1 542	971	571
INTER BANK-SERVICES	1 394 009	5	6 970	235 511	1 178	16,89%	726		726
SODEK	1 247 211	5	6 236	219 519	1 098	17,60%	1 098	255	843
TUNISAVIA	2 579 478	10	25 795	105 284	1 053	4,08%	30		30
COTUNACE	215 683	100	21 568	8 730	873	4,05%	582		582
SIBTEL	50 400	100	5 040	6 254	625	12,41%	491		491
TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	5 238	524	0,05%	434		434
MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000	5 185	519	10,37%	280		280
STAR	2 307 693	10	23 077	50 595	506	2,19%	484		484
TUNIS CENTER	100 000	100	10 000	5 000	500	5,00%	500		500
SOTULUB	109 725	100	10 973	4 039	404	3,68%	215		215
T.D.A	400 000	10	4 000	40 000	400	10,00%	400	400	0
ASSURANCES AMI	18 508 784	1	18 509	380 000	380	2,05%	4 795		4 795
CTN	12 600 000	10	126 000	32 457	325	0,26%	100	100	0
SODICAB	390 000	10	3 900	30 000	300	7,69%	300	144	156
TAPARURA	22 500	100	2 250	2 500	250	11,11%	250	112	138
SOTUGAR	30 000	100	3 000	2 500	250	8,33%	250		250
COTUSAL	135 000	122,5	16 538	1 730	212	1,28%	157		157
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	12	188
LE RIBAT	1 420 000	5	7 100	40 000	200	2,82%	200	200	0

CITECH SIDI BOUZID	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	50	11	39
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	17 200	172	1,09%	172	172	0
STB	155 375 000	5	776 875	32 000	160	0,02%	208	32	176
TUNISIE TRADENET	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100		100
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100	5	95
LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100	1 000	100	1,96%	100	100	0
BTE	4 500 000	20	90 000	4 858	97	0,11%	99	14	84
SEM	240 000	5	1 200	15 120	76	6,30%	25		25
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	110 000	10	1 100	7 212	72	6,56%	58	58	0
STS	680 000	5	3 400	13 174	66	1,94%	62		62
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906	6 000	60	6,62%	60	60	0
LIAL DU CENTRE	30 000	10	300	6 000	60	20,00%	15	15	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	59 740	100	5 974	600	60	1,00%	60		60
FOIRE INTER DE TUNIS	200 000	32	6 400	875	28	0,44%	44		44
SPEI	1 000	100	100	148	15	14,80%	15	15	0
SIMAC	35 000	10	350	500	5	1,43%	5		5
ELLOUHOUM	600 000	5	3 000	100	1	0,02%	0	0	0
CIOK	3 400 000	10	34 000	12	0	0,00%	120	120	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAQUI	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0	0,00%	0		0
STE MARINA HOTEL	41 800	100	4 180	1	0	0,00%	0	0	0
SWIFT		125 euros		15	1		1	1	0
Total							72 894	15 436	57 457

4.1.2.3. Autres titres d'investissement

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque au 31/12/2015 sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (217 300mD) et fonds communs de placement (20 300mD) et détaillés comme suit :

(mD)	Montant
Emprunts obligataires	217 300
Emprunts obligataires	97 300
Emprunt national	120 000
OPCVM	20 300
FCP OPTIMA	17 000
RCPR MAX ESPOIR	1 000
FCPR INDEV	2 000
FCPR FIDELIUM ESSOR	300
Total	237 600

4.1.2.4. Fonds gérés

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

(en mD)

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 160	390
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	888	1 715
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	325	1 760
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	86	970
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 517	1 565
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	93	1 731
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 183	5 317
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 192	16 808
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 383	13 617
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	570	9 430
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	110	2 390
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	95	8 305
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	9	5 591
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	233	5 767
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	22 254	106 322

4.2. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BNA au 30/06/2016

4.2.1. Patrimoine immobilier de la BNA au 30/06/2016

	30/06/2015	31/12/2015	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	30/06/2016
Immobilisations incorporelles	13 340	13 429	0	0	0	13 429
- Logiciels	13 340	13 429				13 429
Amortissements	-11 890	-12 374	-650	346	0	-12 678
- Logiciels	-11 890	-12 374	-650	346		-12 678
Total net (1)	1 450	1 055	-650	346	0	751
Immobilisations corporelles	167 480	171 486	3 864	0	-412	174 938
- Terrains	5 237	2 613				2 613
- Constructions	79 419	83 227				83 227
- Agencement, aménagement et Installation	28 181	29 140	354		-14	29 480
- Matériel de transport	2 345	2 345				2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 905	42 735				42 735
- Immobilisations en Cours	5 060	5 776	2 156		-87	7 845
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 451	615	501			1 116
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	240	561		-89	712
- Dépenses nouvelles agences	404	688	292		-222	758
- Immobilisations en dation*	4 107	4 107				4 107
Amortissements	-83 943	-86 428	-2 241	0	0	-88 669
- Constructions	-24 384	-25 158	-715			-25 873
- Agencement, aménagement et Installation	-22 484	-23 011	-535			-23 546
- Matériel de transport	-1 622	-1 744	-83			-1 827
- Mobiliers, matériel de bureau	-35 453	-36 515	-908			-37 423
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337
- Immobilisations en dation	-337	-337				-337
Total net (2)	83 200	84 721	1 623	0	-412	85 932
Total général (1) + (2)	84 650	85 776	973	346	-412	86 683

* Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.2.2. Portefeuille titres d'investissement de la BNA au 30/06/2016

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 602.822 mDT au 30/06/2016 contre 564.845 mDT au 30/06/2015.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 30/06/2016
Valeur brute au 30 Juin 2016 :	173 686	244 005	128 576	98 197	644 464
-Valeur au 1 ^{er} janvier	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
-Acquisitions/Souscriptions	10 777	16 300			27 077
- Cessions					0
- Remboursements		-9 895			-9 895
Créances rattachées	5 740	2 484	6 805	1	15 030
Provisions au 30 Juin 2016 :	-31 538	-523	-24 611		-56 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Dotations de l'exercice	-3 319	-60	-2 729		-6 108
- Reprises de provisions	180		372		552
Valeur nette au 30 Juin 2016	147 888	245 966	110 770	98 198	602 822
Valeur nette au 30 Juin 2015	125 867	232 591	97 296	109 091	564 845
Valeur nette au 31 Décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331

4.2.2.1. Portefeuille Titres de participations

Filiales

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2016
SOFINREC	2 755 000	5	13 775	2 695 005	13 475	97,82%	13 475		13 475
SODET SUD	215 498	100	21 550	92 587	9 259	42,96%	9 827		9 827
SICAR Invest	800 000	10	8 000	597 999	5 980	74,75%	6 616		6 616
BNA Capitaux	50 000	100	5 000	49 500	4 950	99,00%	4 950		4 950
SOIVM SICAF	400 000	10	4 000	251 427	2 514	62,86%	2 462		2 462
SIMPAR	1 100 000	5	5 500	332 951	16 405	30,27%	1 530		1 530
SODAL	209 649	10	2 096	144 686	1 447	69,01%	1 447	1 447	0
SICAV BNA	28 797	100	2 880	6 937	694	24,09%	509		509
SICAF PARTICIPATIONS	50 000	10	500	50 000	500	100,00%	500		500
IMMOB. DES OEILLETES	180000	5	900	52 898	265	29,39%	265		265
AGROSERVICES	6 000	100	600	1 791	179	29,85%	60		60
Placement Obligataire SICAV	3 269 307	100	326 931	1 498	153	0,05%	153		153
TIS	2 500	100	250	750	75	30,00%	75		75
SOGEST	10 000	10	100	2 000	20	20,00%	4		4
ESSOUKNA	5 050 500	1	5 051	2 006	2	0,04%	1		1
SIVIA	140 000	10	1 400	6	0	0,00%	0		0
EL MADINA	90 000	10	900	2	0	0,00%	0		0
Total							41 872	1 447	40 425

Entreprises associées

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2016
Tunis Re	20 000 000	5	100 000	3 555 109	17 776	17,78%	26 693		26 693
STIA	6 000 000	5	30 000	2 999 513	14 998	49,99%	5 005	5 005	0
SODINO	3 805 169	10	38 052	941 798	9 418	24,75%	9 418	3 030	6 388
Générale des Ventes	4 000 000	1	4 000	1 999 802	2 000	50,00%	2 000	1 105	895
Banque d'Affaires de Tunisie	74 214	100	7 421	17 681	1 768	23,82%	1 856	195	1 661
Assurances AMI	18 508 784	1	18 509	940 000	940 000	5,08%	14 784	590	14 194
Total							59 755	9 925	49 830

Filiales en liquidation

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2016
MATEUR JALTA	14 750	100	1 475	6 496	650	44,04%	560	560	0
SMVDA AZIZA	7 500	100	750	2 494	249	33,25%	1 075	1 075	0
Hammamet Sud	10 000	100	1 000	1 000	100	10,00%	100	100	0
Evolution Economique	270 000	5	1 350	14 077	70	5,21%	37	37	0
LAINO	78 800	100	7 880	2 510	251	3,19%	96	96	0
BATAM	7 720 000	5	38 600	213 200	1 066	2,76%	1 066	1 066	0
Fid SICAV Obligataire	3 000	100	300	1	0	0,03%	0		0
SMVDA RAHMANIA	10 500	100	1 050			0,00%	238	238	0
Total							3 172	3 172	0

4.2.2.2. Autres titres de participations

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2016
SFBT	105 000 000	1	105 000	10 764 365	10 764	10,25%	10 624		10 624
SODIS SICAR	3 572 791	10	35 728	665 702	6 657	18,63%	5 681	1 569	4 112
S.T.I TANIT	6 000 000	10	60 000	654 000	6 540	10,90%	6 704	5 833	871
AIR LIQUIDE TUNISIE	1 364 710	25	34 118	150 967	3 774	11,06%	10 656		10 656
STBG	700 000	30	21 000	110 286	3 309	15,76%	3 104		3 104
ELBENE INDUSTRIE	10 000 000	4	40 000	772 624	3 091	7,73%	7 560	5 180	2 380
SIDCO	3 245 216	5	16 226	615 335	3 077	18,96%	3 055	1 349	1 706
A.T.LEASE	25 000 000	1	25 000	2 500 000	2 500	10,00%	3 800		3 800
SPT MED V	3 140 000	10	31 400	225 293	2 253	7,17%	2 044		2 044
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000	225 000	2 250	15,00%	2 250	345	1 905
Pôle de compétitivité de Monastir	200 000	100	20 000	20 000	2 000	10,00%	2 000		2 000
UNIFACTOR	3 000 000	5	15 000	375 000	1 875	12,50%	1 875		1 875
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	1 618 500	1 619	18,22%	1 542	901	641
INTER BANK-SERVICES	1 394 009	5	6 970	235 511	1 178	16,89%	726		726
SODEK	1 247 211	5	6 236	219 519	1 098	17,60%	1 098	317	781
TUNISAVIA	2 579 478	10	25 795	105 284	1 053	4,08%	30		30
COTUNACE	215 683	100	21 568	8 730	873	4,05%	582		582
SIBTEL	50 400	100	5 040	6 254	625	12,41%	491		491

TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	5 238	524	0,05%	434		434
MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000	5 185	519	10,37%	280		280
STAR	2 307 693	10	23 077	50 595	506	2,19%	484		484
TUNIS CENTER	100 000	100	10 000	5 000	500	5,00%	500		500
SOTULUB	109 725	100	10 973	4 039	404	3,68%	215		215
T.D.A	400 000	10	4 000	40 000	400	10,00%	400	400	0
CTN	12 600 000	10	126 000	32 457	325	0,26%	100	100	0
SODICAB	390 000	10	3 900	30 000	300	7,69%	300	144	156
TAPARURA	22 500	100	2 250	2 500	250	11,11%	250	3	247
SOTUGAR	30 000	100	3 000	2 500	250	8,33%	250		250
COTUSAL	135 000	122,5	16 538	1 730	212	1,28%	157		157
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	12	188
LE RIBAT	1 420 000	5	7 100	40 000	200	2,82%	200	200	0
CITECH SIDI BOUZID	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	50	16	34
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	17 200	172	1,09%	172	172	0
STB	155 375 000	5	776 875	32 000	160	0,02%	208	59	149
TUNISIE TRADENET	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100		100
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100	5	95
LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100	1 000	100	1,96%	100	100	0
BTE	4 500 000	20	90 000	4 858	97	0,11%	99	20	79
SEM	240 000	5	1 200	15 120	76	6,30%	25		25
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	110 000	10	1 100	7 212	72	6,56%	58	58	0
STS	680 000	5	3 400	13 174	66	1,94%	62		62
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906	6 000	60	6,62%	60	60	0
LIAL DU CENTRE	30 000	10	300	6 000	60	20,00%	15	15	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	59 740	100	5 974	600	60	1,00%	60		60
FOIRE INTER DE TUNIS	200 000	32	6 400	875	28	0,44%	44		44
SPEI	1 000	100	100	148	15	14,80%	15	15	0
SIMAC	35 000	10	350	500	5	1,43%	5		5
ELLOUHOUM	600 000	5	3 000	100	1	0,02%	0	0	0
CIOK	3 400 000	10	34 000	12	0	0,00%	120	120	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0	0,00%	0		0
STE MARINA HOTEL	41 800	100	4 180	1	0	0,00%	0	0	0
SWIFT		125 euros		15	1		1	1	0
Total							68 886	16 994	51 893

4.2.2.3. Autres titres d'investissement

Les autres titres d'investissement détenus par la banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (221 705mD) et fonds communs de placement (22 300mD) et détaillés comme suit :

(mD)	Montant
Emprunts obligataires	221 705
Emprunts obligataires	101 705
Emprunt national	120 000
OPCVM	22 300
FCP OPTIMA	17 000
RCPR MAX ESPOIR	1 000
FCPR INDEV	2 000
FCPR FIDELIUM ESSOR	300
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	2 000
Total	244 005

4.2.2.4. Fonds gérés

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2016 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2016	Provisions	Encours net au 30.06.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 104	446
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	853	1 750
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	300	1 785
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	48	1 008
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 697	1 385
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	18	1 806
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 443	5 057
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 082	16 918
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 689	13 311
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450	450	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450	450	0
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	760	9 240
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	267	2 233
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	543	7 857
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	111	5 489
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	386	5 614
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	24 611	103 965

4.2.3. Etat des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2016

(mD)	Acquisitions	Cessions
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>768</u>	
Mise à niveau des licences SOFT	708	
Antivirus KASPERSKY	42	
Solution de supervision de l'annuaire	18	
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>0</u>	
<u>Immobilisations financières</u>	<u>11 150</u>	<u>12 805</u>
Emprunts obligataires	11 000	
CITECH Sidi Bouzid	150	
SFBT		12 805
Total	11 918	12 805

4.3. Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31/12/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- L'existence d'insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers : il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...);
- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client permettant l'appréciation de la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 ;
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la banque ;
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n° 2015-12 du 22 juillet 2015 ;
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devises selon un système dit en partie double ;
- L'inexistence de suspens non justifiés au niveau des rubriques « autres actifs » et « autres passifs » qui comportent des comptes présentant des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation ;
- La déclaration non exhaustive des engagements, base de calcul des provisions requises, à la BCT ;
- L'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan ;
- L'absence d'arrêté contradictoire exhaustif des situations « ressources /emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA cette situation risque de minorer le montant des provisions requises sur les engagements ;
- L'absence d'un inventaire physique exhaustif des immobilisations de la banque ;
- L'absence d'ajustement des capitaux propres d'ouverture et de retraitement des états financiers antérieures pour le besoin de comparabilité suite à la correction de méthode du traitement des participations sous forme de portage et ce contrairement aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 11 relative aux Modifications comptables ;
- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle ;
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement le seuil de 25 000mdt et 5 000mdt prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17/12/1991 ;
- La non prise en compte au niveau du résultat de la moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable des créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- Une note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur le portefeuille titres commercial portant sur les méthodes d'évaluation et les règles de classification des titres de transaction et de constatation des revenus y afférents et ce conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers portant sur la ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des créances sur la clientèle ;
- Une note sur le portefeuille titres commercial, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres d'investissement, portant une liste des entreprises filiales indiquant pour chacune d'elles le nom et siège, la part du capital détenu et les montants des capitaux propres et du résultat du dernier exercice et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les autres actifs portant sur les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice: à la clôture de l'exercice précédent, dotations et reprises au cours de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice et ce, conformément au paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers portant sur la ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément au paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les dépôts et avoirs de la clientèle portant sur la ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle et ce, conformément au paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les emprunts et ressources spéciales portant sur la ventilation des emprunts et ressources spéciales et ce, conformément au paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale et des paragraphes 18,19 et 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres ;
- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données portant sur la ventilation des cautions, avals et autres garanties données selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres et ce, conformément au paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les actifs donnés en garantie (HB3) portant sur le montant des actifs donnés en garantie des engagements propres de l'établissement bancaire, et des engagements à l'égard des tiers et les postes de passif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces actifs et ce, conformément au paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;

- Une note sur les garanties reçues (HB7) portant sur la nature des garanties reçues et le montant des garanties reçues considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties et ce, conformément au paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les engagements de financements donnés (HB4) et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 14 et 15 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les revenus du portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note sur les charges générales d'exploitation et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016.

4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	85 771	107 812	149 540
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	145 811	87 042	92 459
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 818 824	6 927 167	6 612 307
a- Comptes débiteurs		1 110 052	799 536	853 061
b- Autres concours à la clientèle		5 352 037	5 731 447	5 363 644
c- Crédits sur ressources spéciales		336 969	375 216	373 431
d- Créances agricoles sur l'Etat		19 766	20 968	22 171
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	404 040	252 739	193 851
5- Portefeuille d'investissement	4.5	589 331	517 603	399 154
6- Valeurs immobilisées	4.6	85 776	56 748	55 841
7- Autres actifs	4.7	182 470	147 880	116 877
a- Comptes d'attente & de régularisation		87 654	99 743	71 880
b- Autres		94 816	48 137	44 997
TOTAL ACTIF		8 312 023	8 096 991	7 620 029
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4.8	578 209	460 115	556 102
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	214 124	492 642	357 683
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	6 247 322	5 862 975	5 519 652
a- Dépôts à vue		1 706 841	1 504 851	1 476 625
b- Autres dépôts & avoirs		4 540 481	4 358 124	4 043 027
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	301 266	373 471	394 589
a- Emprunts matérialisés		31 769	35 237	38 704
b- Autres fonds empruntés				
c- Ressources spéciales		269 497	338 234	355 885
5- Autres passifs	4.12	334 830	297 457	233 101
a- Provisions pour passif et charges		11 849	9 391	21 563
b- Comptes d'attente & de régularisation		271 190	244 134	166 340
c- Autres		51 791	43 932	45 198
TOTAL PASSIF		7 675 751	7 486 660	7 061 127
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	319 192	300 753	300 141
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 367	-1 367
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	97	-32 873	-47 425
6- Résultat de l'exercice	4.13	25 355	50 818	14 553
TOTAL CAPITAUX PROPRES		636 272	610 331	558 902
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 312 023	8 096 991	7 620 029

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 044 082	1 208 672	1 522 040
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		344 507	541 345	884 378
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		539 575	507 327	477 662
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		544 394	568 234	742 543
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		31 846	54 450	123 068
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		512 548	513 784	619 475
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	578 000	460 000	556 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 166 476	2 236 906	2 820 583
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés		213 798	323 760	349 861
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		213 798	323 760	349 861
HB5- Engagements sur titres		2 982	8 549	9 098
<i>a - Participations non libérées</i>		2 982	8 549	9 098
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		216 780	332 309	358 959
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.3	2 879 805	2 506 249	1 545 542
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 879 805	2 506 249	1 545 542

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	502 497	494 179	430 945
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 421	4 590	5 737
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		475 687	470 220	407 577
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		20 389	19 369	17 631
PR2- Commissions (en produits)	6.2	57 002	55 919	54 758
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	31 151	23 822	34 771
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	29 260	22 835	19 372
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		619 910	596 755	539 846
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	281 848	246 303	214 844
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		58 323	56 524	55 416
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		218 703	183 053	150 838
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		4 200	5 742	7 238
<i>d- Autres intérêts & charges</i>		622	984	1 352
CH2- Commissions encourues		2 775	1 699	1 554
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		284 623	248 002	216 398
PRODUIT NET BANCAIRE		335 287	348 753	323 448
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-208 623	-102 855	-152 968
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	88 422	-2 836	-5 188
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		982	747	640
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	154 608	144 628	126 975
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		29 693	30 304	28 114
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 367	5 150	5 642
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 400	63 727	5 201
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	228	-32	14 423
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	1 273	12 877	5 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 355	50 818	14 553
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		25 355	50 818	14 553
Effet des modifications comptables				-47 515
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		25 355	50 818	-32 962

4.3.1.4. Etats des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		576 759	559 693	529 730
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 536	-245 352	-209 808
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 500	-22 700	18 490
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-125 542	-410 618	-449 199
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		369 250	340 367	292 888
6- Titres de placement		-1 017	-146	-850
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-154 333	-140 767	-126 358
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 483	9 554	-3 758
9- Impôt sur les sociétés		-8 124	-12 770	-12 631
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	406 440	77 261	38 504
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 248	19 974	18 555
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-76 960	-118 420	53 886
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-34 552	-6 262	-4 303
4- Cession actions SFBT		97 711	1	1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	11 447	-104 707	68 139
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
1- a - Rachat actions propres		-5		
b - Emission d'actions				
2- Emission d'emprunts				
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219	-48 776
5- Dividendes versés		-39	-31	-12 764
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-71 171	-20 585	-64 875
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		346 716	-48 031	41 768
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-549 516	-501 485	-543 253
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-202 800	-549 516	-501 485

4.3.1.5. Notes aux états financiers au 31/12/2015

1. Présentation de la banque

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 167 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 ^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession et de comptes courants associés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. Notes sur les postes des états financiers

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.771 mDT au 31/12/2015 contre 107.812 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Avoirs en caisses en dinars	46 327	39 062
Avoirs en caisses en devises	7 482	10 263
Avoirs auprès de la BCT en dinars	315	18 020
Avoirs auprès de la BCT en devises	22 918	19 665
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-310	-306
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	3 364	11 411
Mouvements IBS	5 496	8 459
Avoirs auprès du CCP	179	882
Avoirs auprès de la TGT	0	356
TOTAL	85 771	107 812

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32 %.

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.042 mDT au 31/12/2014 à 145.811 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 58.769 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 018	61 472
Comptes courants et autres créances	3 990	5 442
Prêts sur le marché monétaire en dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes courants	6 795	3 394
Prêts à MLT	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 811	87 042

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2015 à 6.818.824 mDT contre 6.927.167 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 108.343 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843		-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715					31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843		-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736			-244 464	216 679
Engagements commerciaux et industriels :	7 151 266	197 689	-15 246		-248 647	7 085 062
- Comptes débiteurs	1 123 228	39 422			-84 313	1 078 337
- Autres concours à la clientèle	5 908 183	139 360	-15 246		-145 862	5 886 435
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907			-18 472	120 290
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230			-464		19 766
Provisions sur créances classées (*)				-949 533		-949 533
Provisions collectives sur créances non classées				-70 113		-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824
TOTAL AU 31/12/2014	7 798 586	579 354	-21 164	-823 479	-606 130	6 927 167

(*) Dont 155.360 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2015 se sont élevées à 243.655 mDT, contre 150.400 mDT au cours de l'année 2014, soit une augmentation de 93.255mDT.

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5	840 970	739 430	499 074	110 925
Total en mDT	9 357 080	9 022 729	949 533	237 029
Total/ Créances classées	2 316 827	2 035 686		
Taux des créances classées ⁽¹⁾	24,76%	22,56%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 22,56 % contre 18,15% en 2014.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 57,38% contre 58,47 % fin 2014.

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	En mDT	
					TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493
Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308
Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits

4.3.5. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2015 s'élève à 155.360 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 61.387 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2015 des dotations complémentaires pour un montant de 64.116 mDT et des reprises pour un montant de 2.729 mDT.

4.3.6. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	Ei-Fouledh
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000		63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208						3 766
Classe au 31-12-2015		0	0	0	1	0	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	0	0	0	0	0	2

4.4- Portefeuille titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 404.040 mDT au 31/12/2015 contre 252.739 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 151.301 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 249.407 mDT au 31/12/2014 à 394.408 mDT au 31/12/2015.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres à revenu variable :	2 002	1 057
- Titres cotés	2 041	1 069
- Provisions sur titres	-39	-12
Titres à revenu fixe :	402 038	251 682
- Bons du Trésor	394 408	249 407
- Créances et dettes rattachées	7 630	2 275
TOTAL	404 040	252 739

4.5- Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 589.331 mDT au 31/12/2015 contre 517.603 mDT au 31/12/2014.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2015
Valeur brute au 31/12/2015	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
-Valeur au 1 ^{er} janvier	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
-Acquisitions/Souscriptions	25 749	49 000	26 000		100 749
- Cessions	-4 072				-4 072
- Remboursements		-7 678		-15 887	-23 565
Créances rattachées	243	7 614	5 307	1	13 165
Provisions au 31/12/2015	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Dotations de l'exercice	-942	-322	-5 979		-7 243
- Reprises de provisions	638		1 209		1 847
Valeur nette au 31/12/2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331
Valeur nette au 31/12/2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (217.300 mDT) et fonds communs de placement (20.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2015 à l'emprunt national pour 20.000 mDT. Elle a également souscrit à divers emprunts obligataires pour 28.000 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 1.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres cotés	66 512	56 212
Titres non cotés	95 798	84 421
Titres OPCVM	599	599
Total	162 909	141 232

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

Cette rubrique comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950			4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475			13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447			1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461			2 461	0	2 461
SICAF PARTICIPATIONS	49,99%	500			500	0	500
SODET SUD	42,96%	2 839	6 988		9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494			1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75			75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60			60	0	60
IMMOB. DES OEILLETES	29,39%	265			265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509			509	0	509
SOGEST	20,00%	4			4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1			1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90			90	0	90
SIVIA	0,00%	0			0	0	0
EL MADINA	0,00%	0			0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		34 786	6 988	0	41 773	1 447	40 327

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000			2 000	816	1 184
STIA	49,99%	5 005			5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418			9 418	2 407	7 011
BAT	23,82%	0	1 856		1 856	115	1 741
STR	17,78%	17 451	9 242		26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		33 874	11 098	0	44 971	8 344	36 628
LIAL DU CENTRE	20,00%	15			15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055			3 055	1 030	2 025
SODIS SICAR	18,63%	4 017	1 664		5 681	1 183	4 498
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542			1 542	971	571
SODEK	17,60%	1 098			1 098	255	843
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726			726	0	726
STBG	15,76%	2 316			2 316	0	2 316
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250			2 250	311	1 939
SPEI	14,80%	15			15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875			1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491			491	0	491
TAPARURA	11,11%	250			250	112	138
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656			10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704			6 704	5 598	1 106
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280			280	0	280
SFBT	10,25%	14 518		3 894	10 624	0	10 624
A.T.LEASE	10,00%	3 800			3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000			2 000	0	2 000
T.D.A	10,00%	400			400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250			250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560			7 560	4 517	3 043
SODICAB	7,69%	300			300	144	156
SPT MED V	7,17%	720	1 324		2 044	0	2 044
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60			60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58			58	58	0
SEM	6,30%	25			25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100			100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500			500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100			100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30			30	0	30
COTUNACE	4,05%	582			582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50			50	11	39
SODESIB	4,00%	200			200	12	188
SOTULUB	3,68%	215			215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200			200	200	0
STAR	2,19%	484			484	0	484
Assurances AMI	2,05%	0	4 795		4 795	0	4 795
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100			100	100	0
STS	1,94%	62			62	0	62
SIMAC	1,43%	5			5	0	5
COTUSAL	1,28%	157			157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172			172	172	0

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60			60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44			44	0	44
CTN	0,26%	100			100	100	0
BTE	0,11%	99			99	14	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434			434	0	434
STB	0,02%	52	156		208	32	176
ELLOUHOUM	0,02%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0			0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0			0	0	0
CIOK	0,00%	120			120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0			0	0	0
BAT*	0,00%	500		500	0	0	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE*	0,00%	0		0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1			1	1	0
Titres de Participation		69 348	7 939	4 394	72 894	15 436	57 457
MATEUR JALTA	44,04%	560			560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075			1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100			100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37			37	37	0
LAINO	3,19%	96			96	96	0
BATAM	2,76%	1 066			1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	0,03%	0	0		0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238			238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		141 179	26 025	4 394	162 810	28 399	134 411

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2015

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 160	390
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	888	1 715
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	325	1 760
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	86	970
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 517	1 565
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	93	1 731
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 183	5 317

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 192	16 808
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 383	13 617
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	570	9 430
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	110	2 390
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	95	8 305
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	9	5 591
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	233	5 767
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	22 254	106 322

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2015 à 22.254 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 4.770 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2015, de dotations complémentaires pour un montant de 5.979 mDT et de reprises pour un montant de 1.209 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles a totalisé 85.776 mDT au 31/12/2015 contre 56.748 mDT au 31/12/2014 , le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	12 949	1 618		0	-1 138	13 429
- Logiciels	12 949	1 618			-1 138	13 429
Amortissements	-11 415	-974		15		-12 374
- Logiciels	-11 415	-974		15		-12 374
Total net (1)	1 534	644		15	-1 138	1 055
Immobilisations corporelles	137 425	334 208		-23	-300 124	171 486
- Terrains	2 636			-23		2 613
- Constructions	52 818	30 409				83 227
- Agencement, aménagement et installation	28 100	1 079			-39	29 140
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 706	296 845			-294 816	42 735
- Immobilisations en Cours	4 841	2 962			-2 027	5 776
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 195	2 442			-3 022	615
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	89			-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382				688
- Immobilisations en dation	4 107					4 107
Amortissements	-81 874	-4 329	-68	-157		-86 428
- Constructions	-23 864	-1 226	-68			-25 158
- Agencement, aménagement et Installations	-21 967	-1 044				-23 011
- Matériel de transport	-1 500	-244				-1 744
- Mobiliers, matériel de bureau	-34 543	-1 815		-157		-36 515
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	55 214	329 879	-68	-180	-300 124	84 721
Total général (1) + (2)	56 748	330 523	-68	-165	-301 262	85 776

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2015, une valeur brute de 184.915 mDT, des amortissements et des provisions de 99.139 mDT et une valeur nette de 85.776 mDT, ce qui représente environ 1,03 % du total des actifs de la Banque.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 182.470 mDT au 31/12/2015 contre 147.880 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	87 654	99 743
* Débiteurs divers	10 956	17 196
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	-855
* Etat, impôts & taxes	11 694	16 447
* Commissions de gestion à percevoir	5 203	2 946
* Ajustements devises	2 799	1 266
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	530	516
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-245
* Charges payées d'avance	862	474
* Compte d'attente	137	132
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-65
* Compte de régularisation	12 380	12 899
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701
* Comptes monétaires	637	612
* Provisions pour risques divers (Comptes monétaires)	-637	-612
* Consommation chef d'agence & directeurs	7	9
* Comptes liés à la compensation	46 841	44 550
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	19 136	17 989
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-11 649
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (1)	1 859	1 559
* Produits à recevoir	254	270
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 154
* Autres comptes	64	69
AUTRES	94 816	48 137
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61

* Prêts au personnel	34 286	32 504
* Charges reportées	3 692	2 878
* Stock cartes de retrait	232	371
* Dotations timbres postes	26	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNB à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNB recouvré	-86 559	-129 394
* Autres comptes	2 670	1 261
TOTAL	182 470	147 880

(1) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000
Intérêts à servir	205	106
TOTAL	578 209	460 115

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.124 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.518 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 261	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 124	492 642

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 502	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 124	492 642

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.247.322 mDT au 31/12/2015 contre 5.862.975 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 384.347 mDT, soit un taux de progression de 6,6%. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 535 987	5 262 700
- Dépôts à vue	1 247 717	1 220 960
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Compte à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 178 442	1 083 864
- Certificats de dépôt	581 000	496 000
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Compte à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 449	17 351
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 925	2 295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 384	17 671
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	27 838	16 930
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 247 322	5 862 975

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 301.266 mDT au 31/12/2015 contre 373.471 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	31 769	35 237
*Emprunts obligataires	30 382	33 717
*Intérêts à payer	1 387	1 520
Ressources spéciales	269 497	338 234
*Ressources extérieures	103 599	142 381
*Ressources budgétaires	188 879	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	720	1 665
TOTAL	301 266	373 471

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

(En mDT)		
Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 334.830 mDT au 31/12/2015 contre 297.457 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 37.373 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Etat, impôts et taxes	15 127	14 054
Impôt sur les sociétés	1 273	12 877
Organismes sociaux	31 688	30 882
Comptes d'ajustement devises	6 979	9 865
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 098	9 563
Produits perçus d'avance	3 915	3 803
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 258	2 945
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	27 903	13 792
Comptes Etatiques créditeurs	47 517	44 416
Créditeurs divers	17 997	15 257
Fournisseurs d'immobilisations	2 076	1 158
Provisions pour passifs et charges	11 849	9 391
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	9 838	8 231
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	
- Provisions pour suspens IS T24h	767	1 160
TOTAL	334 830	297 457

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)		
Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 637.644 mDT au 31.12.2015 contre 611.698 mDT au 31.12.2014. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585	6 800			60 385
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803	10 549			131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	37 485	500		591	38 576
Résultats reportés avant répartition	-32 872	32 872			0
Résultats reportés après répartition	0	97			97
Résultat net de l'exercice	50 818	-50 818	25 355		25 355
TOTAL	611 698	0	25 355	591	637 644

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 591 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. **(Voir note 5-1-2).**

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

A la date du 31/12/2015, la BNA détient 84.872 actions propres pour une valeur d'acquisition de 1.372 mDT contre 1.367 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 5 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 2.716 droits d'attribution.

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres	-1 367	-5	0	-1 372
TOTAL	-1 367	-5	0	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	25 355	50 818
Bénéfice revenant aux actions propres	67	134
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,794	1,592

5. Notes sur les engagements hors bilan

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.044.082mDT au 31/12/2015 contre 1.208.672 mDT au 31/12/2014. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 575	507 327
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 480	39 647
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 983	281 034
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 766	228
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 044 082	1 208 672

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000
Emprunt obligataire Mai 2014		100 000
Total	578 000	460 000

5.3- Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2015 des éléments suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 493 620	1 440 491
TOTAL	2 879 805	2 506 249

6. Notes relatives aux postes de l'état de résultat

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 502.497 mDT en 2015 contre 494.179 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 578	1 324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	475 687	470 220
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 791	70 833
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 896	399 387
Autres intérêts et revenus assimilés	20 389	19 369
TOTAL	502 497	494 179

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 57.002 mDT en 2015 contre 55.919 mDT en 2014. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 672	30 819
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 528	8 430
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions diverses	7 108	7 173
TOTAL	57 002	55 919

6.3- Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 31.151 mDT en 2015 contre 23.822 mDT en 2014. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	17 323	12 411
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	17 284	12 370
- Dividendes & revenus assimilés (+)	74	41
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	0
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	5	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	0
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 828	11 411
- Résultat sur opérations de change	10 095	8 050
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	31 151	23 822

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 29.260 mDT en 2015 contre 22.835 mDT en 2014, soit une augmentation de 28,1 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation	14 148	12 402
Revenus des obligations	12 701	7 600
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	29 260	22 835

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 281.848 mDT en 2015 contre 246.303 mDT en 2014, soit une augmentation de 14,48 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7 171	4 714
Opérations avec la clientèle :	218 703	183 053
- Intérêts sur comptes à vue	8 397	8 005
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	130 249	101 233
Emprunts	4 200	5 742
Autres intérêts et charges	622	984
TOTAL	281 848	246 303

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ce poste a atteint 208.623 mDT en 2015 contre 102.855 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-197 479	-110 827
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-179 538	-112 574
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-4 184	-7 081
- Dotations aux provisions additionnelles	-64 116	-37 826
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	48 478	44 434
- Reprises sur provisions additionnelles	2 729	4 244
- Reprises sur provisions des Créances cédées à SOFINREC		40 437
- Créances cédées à SOFINREC		-41 083
- Créances cédées ou passées par pertes	-889	-1 411
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	41	33
Dotations aux provisions pour risques et charges	-11 144	7 972
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 982	-5 236
- Reprises de provisions pour risques et charges	1 838	13 208
TOTAL	-208 623	-102 855

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 88.422 mDT en 2015 contre une perte de 2.836 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-942	-2 321
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 979	-2 735
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-322	-18
Reprise de provisions sur titres FCP	0	76
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	93 817	0
Gains sur portefeuille d'investissement	2	1
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	638	774
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 209	1 388
TOTAL	88 422	-2 836

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

6.8- Frais du personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 154.608 mDT en 2015 contre 144.628 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Salaires	107 047	100 297
Charges sociales et fiscales	31 241	29 710
Autres charges du personnel	7 911	6 337
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	6 874	9 508
Variation des congés à payer	1 535	-1 224
TOTAL	154 608	144 628

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à 3.399 mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à 4.343 mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 3.475 mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un gain de 228 mDT en 2015 contre une perte de 32 mDT en 2014, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	286	381
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscales	-68	-22
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	-557
TOTAL	228	-32

6.10- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	25 355
Réintégrations :	274 369
- Impôt sur les sociétés	1 273
- Amendes et pénalités	68
- Charge divers non déductibles	3 946
- Timbres de voyage	2
- Subvention amical BNA	587
- Provisions pour risques divers	12 982
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	943
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	5 979
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	322
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Créances abandonnées	428
Déductions :	4 518
- Reprise de provisions pour risques et charges	1 838
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	852
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 199
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	629
Résultat corrigé avant déduction des provisions	295 206
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	19
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	1 401
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
Résultat corrigé après déduction des provisions	45 947
- Dividendes sur titres des participations	14 218
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 100
- Plus-values sur cession titres SFBT	80 414
Résultat fiscal	-49 785
Dégrèvements fiscaux :	0
Résultat imposable	-49 785
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (Minimum d'impôt 0.2% du CA TTC)	1 273

7. Notes sur l'état des flux de trésorerie

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 406.440mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 305.223 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 125.542 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 369.250 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 154.333 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 15.483 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 11.447 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 79.960 mDT et 34.552 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 25.248 mDT et 97.711 mDT.

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 71.171 mDT provenant essentiellement des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT.

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 202.800 mDT au 31/12/2015 contre un solde négatif de 549.516 mDT au 31/12/2014. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

	(En mDT)
Liquidités en dinars tunisiens :	149 003
- Caisse dinars	46 327
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 132
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	392 331
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-202 800

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. Notes sur les opérations avec les parties liées

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

2. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;

- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.

6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.

7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.

9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs auprès de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITALUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%

TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.
12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITALS	12 500
IMMOBILIERE LES CÉILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETES	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	- 10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETES	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015

→ Rapport général

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un total bilan net de 8 312 millions de dinars et un résultat positif de 25,355 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

- 3.5** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

- 3.6** La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.
2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises, ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014.

Ces créances s'élèvent à 69 millions de dinars représentant 0,73% du total engagement de la BNA. Elles sont couvertes par des provisions de l'ordre de 11,930 millions de dinars dont celles additionnelles de l'ordre de 7,609 millions de dinars et par des agios réservés de l'ordre de 3,081 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 124 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.
4. Les actifs de la banque comportent 41,440 millions de dinars au titre de créances abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015.

Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de la convention de prise en charge de ces créances signée entre l'État et la banque.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.
4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.
5. La BNA affiche au 31 décembre 2015 un ratio de liquidité, le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, de 47,32 % soit une insuffisance de 12,68 % par rapport au minimum de 60% prévu par l'article premier de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes



**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 41,440 millions de dinars. La convention de prise en charge n'est pas encore signée avec l'État.
2. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 82 635 dinars.
3. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 34 806 dinars.
4. Courant 2015, la BNA a confié à sa filiale SIP-SICAR la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 13 millions de dinars. La convention de gestion de ces fonds n'est pas encore signée.
5. Courant 2015, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 124,457 millions de dinars dont 6 millions de dinars ont été confiés courant 2015.

Cette enveloppe ne tient pas compte du montant confié courant 2015 pour 7 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

6. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 88,7 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODET SUD	Certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	Certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%
Total en dinars				88 700 000	

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 5 millions de dinars :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

8. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2015 à 188,879 millions de dinars contre 234,215 millions de dinars au 31 décembre 2014.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

11. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353, 642 millions de dinars. Au 31 décembre 2015, l'encours desdites créances s'élève à 124 ,231 millions de dinars.

12. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2015 s'élève à 3, 399 millions de dinars.

13. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de

son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2014 s'élève à 3,475 millions de dinars.

14. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 164 605 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

15. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400

Fonds géré 16-bis	2012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, ont été mises à jour selon l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés ci-haut mentionné.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 690 175 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 359 DT au titre de ces différentes commissions.

17. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 656 151 DT TTC;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 134 381 dinars;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 1516 dinars;
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 DT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.

- des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 755,554 DT.

19. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2015
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	4 485
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					37 606

20. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 DT (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 20 349 DT.

21. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 720 495 DT.

22. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2014, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 2 234 612 DT.

23. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associées de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2015	Intérêts 2015
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 999 000	179 955
TUNIS-RE	599 800	35 991
Total en Dinars	3 598 800	215 946

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 2 millions de dinars. Il s'agit d'un placement sous forme de BNA Placement souscrit par la société SODINO le 30/05/2014 ayant pour date d'échéance le 21/05/2016.

25. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2015, comme suit (montant exprimés en dinars):

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	Créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES CÉILLETS	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

26. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 169 524 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES CÉILLETS	6 513

SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

27. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 46040 mille dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Noureddine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtoug Lotfi-administrateur	1
Total en 1000 dinars	46 040

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2015 la somme de 599,800 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2015 sont de l'ordre de 35,991 mille dinars.

29. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 32 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'assemblée générale Extraordinaire, réunie le 31 octobre 2015, a décidé la séparation des fonctions du président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. La désignation de l'actuel Directeur Général a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2015.
- La rémunération de l'Ex- Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Le PDG a bénéficié, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n°2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars.

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2014) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2015 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 57 708DT.

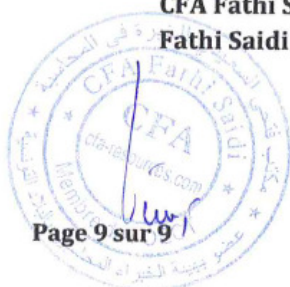
2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	119 217	-	246 764	69 746	57 708	57 708
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 031	10 049	-	-
TOTAL	119 217	-	247 796	79 764	57 708	57 708

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi



Page 9 sur 9

ACB
Ziad KHEDIMALLAH



4.3.3. Notes explicatives relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

1- Note explicative portant sur la réserve relative aux insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne

Depuis la parution de la circulaire BCT n° 2006-19, la BNA n'a épargné aucun effort pour se conformer aux dispositions de ladite loi, et ce par la création :

- d'une structure chargée de la conformité
- d'un comité exécutif de crédit
- d'un comité du risque
- d'un comité permanent d'audit interne

Par ailleurs, en 2014, la BNA a érigé le comité de recouvrement en Direction Centrale de la Gestion et Surveillance des risques afin de donner plus d'importance à ce volet et a créé une Direction Centrale du Contrôle Permanent (contrôle de 2ème niveau) afin de renforcer le dispositif de contrôle interne.

L'effort va être consolidé au cours du prochain quinquennat, pour restructurer la banque et donner plus d'envergure au contrôle interne et éviter ainsi tous les dysfonctionnements inhérents. C'est dans ce cadre que s'insère la mise en place par la BNA d'une solution de global banking.

2- Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client

Le 27/06/2016, un cahier des charges relatif aux règles de gestion « réservation » : « dé-réservation des agios » a été établi pour palier à cette insuffisance.

3- Note explicative portant sur la réserve relative à l'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client

Un avenant de cahier de charge qui définit la notion de mouvements confiés par client et sa formule de calcul, a été établie fin Juin 2016.

4- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme

Un état des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien au secteur du tourisme a été établi fin août 2016.

5- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'une comptabilité multidevises

Un projet d'implémentation d'une comptabilité multi devises sera engagé.

Projets	Stade projet	Délai prévisionnel
Projet Multidevise (volet position change Billets de Banque Etrangers inclus)	Cahier de charge assistance : Appel d'offres lancé le 28/09/2016	- 13 mois définitions des besoins (procédure, organisation schéma technique) - 12 mois pour le suivi de la mise en place

6- Note explicative portant sur la réserve relative à l'existence de suspens non justifiés au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs »

Une commission d'assainissement des suspens a été mise en place par une note circulaire n°2016/155 du 29/04/2016 et les travaux d'apurements sont en cours.

7- Note explicative portant sur la réserve relative à la déclaration non exhaustive à la BCT des engagements, base de calcul des provisions requises :

La BNA a achevé la généralisation de son propre nouveau système d'information pour tout le réseau au cours des mois de Mai et Juin 2016. Toutefois, les discordances constatées sont en cours d'apurement d'ici la fin de l'année.

De même, la BNA a entamé la procédure d'acquisition d'un Global Banking dont les délais sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Actions	Délais Prévisionnels	Observation
GLOBAL BANKING	Assistance et accompagnement de la Banque Nationale Agricole dans sa démarche d'acquisition d'un progiciel bancaire intégré « Global Banking System »	- 08/2016	- Cc validé
	Lancement Cahier des Charges « Global Banking System »	- 01/2017	
	Démarrage de mise en place	- 04/2017	

8- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan :

Cette situation sera régularisée au cours de l'exercice 2016.

9- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'arrêté contradictoire exhaustif des situations « Emplois / Ressources » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA :

La Structure de la BNA concernée par la gestion des fonds budgétaires établit les situations « Emplois / Ressources » des différents fonds budgétaires, conformément aux conventions établies avec les parties concernées en terme de contenu et de périodicité, exception faite de la situation du fonds FOPRODI qui fait l'objet d'assainissement et de rapprochement, ce jour, avec la BCT.

Concernant les situations des Emplois et Ressources des fonds budgétaires, elles sont transmises mensuellement au Ministère des Finances. Leur arrêté contradictoire se fait périodiquement par la CGF dans le cadre de leur mission de contrôle effectuée à la BNA sous forme de vérification des soldes de tutelle concernées en amont et en aval.

Les situations des fonds budgétaires sont adressées périodiquement au ministère des finances. Ces situations n'ont pas fait l'objet de rapport contradictoire par le Commissariat Général des Finances « CGF » depuis 2009.

Toutefois, les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%) et qui ne font l'objet de couverture, ils seront négociés avec la tutelle puisque l'Etat supporte lui aussi une part des risques sur certains crédits financés sur fonds propres de la Banque.

10- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'un inventaire physique exhaustif des immobilisations de la banque :

Suite à l'acquisition d'une application ARABSOFT qui gère les MMB, la banque va compléter l'achat d'une autre composante de cette application qui va gérer l'inventaire physique des immobiliers. Aussi, une revue des procédures d'inventaire physique est planifiée afin d'assurer l'exhaustivité des travaux.

La BNA a opté pour l'acquisition d'une solution intégrée de gestion des immobilisations. Un cahier des charges en cours d'élaboration et la validation est prévue pour le 15 Octobre 2016 et la mise en place au mois de juin 2017.

4.3.4. Notes complémentaires relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

1- Note sur les événements postérieures à l'arrêté des états financiers :

Aucun événements n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

2- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères :

En l'absence d'une comptabilité multidevises, la BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères au cours fixe et à la fin de l'année une réévaluation sera opérée.

3- Note complémentaire à la note 3.2.1. « Portefeuille-titres commercial » portant sur les méthodes d'évaluation et les règles de classification des titres de transaction :

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière et les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

4- Note complémentaire à la note 4.2. « Créances sur les établissements bancaires et financiers » portant sur la ventilation des créances :

- Ventilation des créances selon la durée résiduelle :

	M≤3mois	3mois<M≤1an	1an<M≤5ans	M≥5ans	31/12/2015
a - Créances sur les établissements bancaires	4 018	115 000	0	0	119 018
Comptes courants et autres créances	3990				3 990
Prêts sur le marché monétaire en dinars		115000			115 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-206				-206
Intérêts à percevoir	234				234
b - Créances sur les établissements financiers	11 243	5 150	10 400	0	26 793
Comptes courants	6 795				6 795
Prêts à MLT	4100	5150	10400		19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	237				237
Intérêts à percevoir	111				111
TOTAL	15 261	120 150	10 400	0	145 811

NB : Traitement Extracomptable

- Ventilation des créances selon la nature de la relation:

	31/12/2015
Entreprises liées	-
Entreprises associées	-
Co-Entreprises	-
Autres	145 811
Total	145 811

- **Ventilation des créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale :**
Créances non éligibles au refinancement
- **Ventilation des créances selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire :**
Créances non matérialisées par des titres du marché interbancaire
- **Les mouvements des créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers et des provisions correspondantes au cours de l'exercice:**

31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
196	10	-	206

Il n'y a pas des créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers, le montant des provisions, soit 206 md concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

- **Le montant des créances sur les établissements bancaires et financiers existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces intérêts :** Néant

5- Note complémentaire à la note 4.3. « Créances sur la clientèle » portant sur la ventilation des créances :

- **Ventilation des créances selon la durée résiduelle :**

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Créances jusqu'à 3 mois	4160	284	-10	-537	-308	3 590
Créances plus de 3 mois et moins d'un an	1068	73	-2	-138	-79	922
Créances plus d'un et moins de 5 ans	2183	149	-5	-282	-161	1 884
Créances plus de 5 ans	490	33	-1	-63	-36	423
TOTAL AU 31/12/2015	7 901	540	-18	-1 020	-584	6 819

Chiffres Extra comptables

- **Ventilation des créances selon la nature de la relation:**

u: md

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Entreprises liées	168 242	11 507	-385	-2 035	-26	177 303
Entreprises associées	14 717	1 007	-34	-8 866	-4 572	2 253
co-entreprises						
Autres clientèles	7 718 061	527 896	-17 670	-1 009 210	-579 809	6 639 268
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824

NB : Traitement Extracomptable

- **Ventilation des créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale :**
 - Crédits refinançables : 330 MD
 - Crédits non refinançables : 7 571 MD

- Les mouvements sur créances douteuses se détaillent comme suit :

Evolution des créances sur la clientèle

Classe	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015
Actifs courants				
0&1	7 311 780	2 211 139	2 482 667	7 040 253
Actifs Classés				
2	243 961	213 962	229 578	228 345
3	86 764	264 950	64 646	287 067
4	1 617 158	439 362	255 107	1 801 414
Total	9 259 663	3 129 413	3 031 998	9 357 079

- Les mouvements sur les provisions sur créances douteuses se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015
Provision Au 31/12/2014	-823 479
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-179 538
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-4 184
- Dotations aux provisions additionnelles	-64 116
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	48 478
- Reprises sur provisions additionnelles	2 729
TOTAL	-1 020 110

- Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élèvent, au 31/12/2015, à 2 317 827mDT. Le montant des revenus réservés s'élève à 584 407mDT.
- Le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant, se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Risque BNA
Crédits sur Ressources spéciales	336 969	
Crédits sur Ressources Spéciales Agr	216 679	La BNA ne supporte aucun risque sur les crédits sur ressources spéciales (Extérieures & Budgétaires)
Crédits sur Ressources Spéciales CCI	120 290	Sauf pour la Dotation FOPRODI pour laquelle elle supporte 25% après épuisement de tout moyen de recouvrement et établissement d'un PV de carence

Il n'y a pas d'encours crédits pour lesquels la BNA n'a pas obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

6- Note complémentaire à la note 4.3. 1. « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés »:

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	1 801 414	1 527 710	853 497	206 789
Total en mDT	9 357 080	9 022 729	949 533	237 029
Total/ Créances classées	2 316 827	2 035 686		
Taux des créances classées ⁽¹⁾	24,76%	22,56%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 22,56 % contre 18,15% en 2014.

Le taux des créances classées au 31/12/2014 est de 21,04% contre 24,76% en 2015.

7- Note complémentaire à la note 4.3. 6. « Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts »:

Dans un objectif de cohérence des méthodes de comptabilisation, la BNA n'a pas opté pour la comptabilisation et l'évaluation des moins values éventuelles.

8- Note complémentaire à la note 4.4. « Portefeuille titres commercial » portant sur la ventilation des titres de transaction et des titres de placement:

Le portefeuille titres commercial peut être défalqué comme suit :

	(En mD)	
	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
1-Titres de transaction :	2 002	1 057
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	26	28
- Titres cotés	26	28
Placement Obligataire (POS)	26	28
1.3 Titres émis par les entreprises associées	922	981
- Titres cotés	955	981
TUNIS RE	-	981
TUNIS RE FIB	955	0
- Provisions sur titres cotés	-33	0
TUNIS RE FIB	-33	0
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-
1.5 Autres titres émis	1 054	48
- Titres cotés	1 060	60
UBCI	18	18
ENNAKL	42	42
UADH	1 000	-
- Provisions sur titres cotés	-6	-12
ENNAKL	-6	-12
2- Titres de placement :		
2.1 Titres de placement à revenu fixe :	402 038	251 682
- Bons du Trésor	394 408	249 407
- Créances et dettes rattachées	7 630	2 275
2.1 Titres de placement à revenu variable	-	-
TOTAL net	404 040	252 739

- Le montant des transferts, entre catégories de titres, des titres de transaction vers les titres de placement au cours de l'exercice : **Néant**

- Le montant des plus-values latentes sur les titres de placement :

VALORISATION FIB AU 31-12-2015

VALORISATION "TITRES DE TRANSACTIONS" AU 31-12-2015

Valeurs	Nombre actions	Valeur acquisition (md)	Cours Déc. 2015 (DT)	Valorisation 31-12-2015 (md)	Plus-value (md)	Moins-value (md)
U B C I	846	18,2	25,8	21,8	3,6	
ENNAKL	3 000	41,4	11,7	35,2		6,2
Tunis Re	107 961	954,8	8,5	921,9		32,9
U A D H	153 848	1 000,0	7,1	1 093,4	93,4	
POS	253	26,0	105,0	26,0		
		2 040,4		2 098,3	97,0	39,1

- Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de transaction:

(en mDT)

Provision au 31/12/2014	Dotation 2015	Reprise 2015	Provision au 31/12/2015
12	33	6	39

9- Note complémentaire à la note 4.5. « Portefeuille titres d'investissement » portant une liste des entreprises filiales :

Filiales	Sièges	Part du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat de l'exercice 2015
BNA CAPITAUX	COMPLEXE LE BANQUIER AVENUE TAHAR HADDAD 1053 LES BERGES DU LAC	99,00%	13 371	1 332
SOFINREC	27 bis, Rue de Liban 1002 Tunis	97,82%	14 827	254
SIP SICAR	Bureaux 2 et 4 Complexe Le Palace, Avenue Hedi Noura, ENNASR 2 - ARIANA 2037	0%	2 854	-74
SICAR-INVEST	27 bis, Rue de Liban 1002 Tunis	74,75%	9 834	38
SOIVM.SICAF	Complexe Le Banquier- Rue Tahar HADDAD- Les berges du Lac -1053- Tunis	62,86%	5 371	-221
SICAF PARTICIPATIONS	RUE HEDI NOUIRA 1000 TUNIS	49,99%	987	27
SODET SUD	Centre Urbain Nord - Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - 6ème Etage - Bureau A31	42,96%	10 929	-898
SIMPAR	14, rue Masmouda, Mutuelleville	30,00%	39 920	2 877
T.I.S	6 PLACE MOHAMED KURD ALI EL OMRANE	30,00%	724	-99
AGROSERVICES	4 rue Hassen Ibn Noomame – BP 152 -1002 – Tunis- Belvédère	29,85%	1 694	112
IMMOB. DES OEILLETS	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelleville 1082 Tunis	29,39%	2 295	-64
SICAV BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis	24,09%	2 490	16
SOGEST	44, Avenue Hédi Noura 2037 Cité Ennar II	20,00%	1 547	46
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelleville 1082 Tunis	0,04%	31 955	2 001
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA, Rue Hédi Noura Tunis	0,03%	327 703	14 387
SIVIA	51 AVENUE HEDI NOUIRA – ENNASR II – CP 2037	0,00%	12 794	2 452
EL MADINA	36 Boulevard Hedi Noura Résidence GHASSEN ENNASR II-2037-	0,00%	4 777	440

Il est à signaler que la société ZIED est une filiale indirectement contrôlée par la BNA à travers d'autres filiales et dont le pourcentage de contrôle est détaillé comme suit :

Filiales du groupe BNA	% de contrôle
ESSOUKNA	62%
SIVIA	31%
MADINA	3%
SOGEST	2%
TIS	1%
Total	100%

10- Note complémentaire à la note 4.7. « Autres actifs » portant sur les mouvements des provisions par catégorie d'actif:

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 182.470 mDT au 31/12/2015 contre 147.880 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	87 654	99 743
* Débiteurs divers	10 956	17 196
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)(4.7.2)	-855	-855
* Etat, impôts & taxes	11 694	16 447
* Commissions de gestion à percevoir	5 203	2 946
* Ajustements devises	2 799	1 266
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)(4.7.2)	-1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	530	516
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)(4.7.2)	-257	-245
* Charges payées d'avance	862	474
* Compte d'attente	137	132
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)(4.7.2)	-66	-65
* Compte de régularisation	12 380	12 899
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)(4.7.2)	-701	-701
* Comptes monétiques	637	612
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques) (4.7.2)	-637	-612
* Consommation chef d'agence & directeurs	7	9
* Comptes liés à la compensation (4.7.1)	46 841	44 550
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)(4.7.2)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	19 136	17 989
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)(4.7.2)	-20 283	-11 649
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (1)	1 859	1 559
* Produits à recevoir	254	270
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 154
* Autres comptes	64	69
AUTRES	94 816	48 137
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)(4.7.2)	-61	-61
* Prêts au personnel	34 286	32 504
* Charges reportées	3 692	2 878
* Stock cartes de retrait	232	371

* Dotations timbres postes	26	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-86 559	-129 394
* Autres comptes	2 670	1 261
TOTAL	182 470	147 880

(1) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2 Provisions sur autres actifs

Les provisions sur autres actifs s'élèvent au 31/12/2015 à 26 985 mDT contre 18 313 mDT au 31/12/2014, détaillés comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2014	Dotations 2015	Reprise 2015	Solde au 31 Décembre 2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	18 252	9 554	882	26 924
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	855	0	0	855
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	1 302	0	0	1302
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	245	12	0	257
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	65	1	0	66
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	701	0	0	701
* Provisions pour risques divers (Comptes monétaires)	612	29	4	637
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	2 823	0	0	2823
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	11 649	9512	878	20283
AUTRES	61	0	0	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	61	0	0	61
TOTAL	18 313	9 554	882	26 985

11- Note complémentaire à la note 4.9. « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » portant sur la ventilation des dépôts:

- Ventilation des dépôts selon la durée résiduelle :

	M≤3mois	3mois<M≤1an	1an<M≤5ans	M≥5ans	31/12/2015
Dépôts à vue	13502				13 502
Emprunts sur le MM Dinars		110950			110 950
Emprunts sur le MM Devises		89540			89 540
Intérêts à payer		132			132
TOTAL	13 502	200 622	0	0	214 124

NB : Traitement Extracomptable

- Ventilation des dépôts selon la nature de la relation:

	31/12/2015
Entreprises Liées	
Entreprises Associées	
Co-Entreprises	
Autres	214 124
Total	214 124

- Ventilation des dépôts selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

12- Note complémentaire à la note 4.10. « Dépôts et avoirs de la clientèle » portant sur la ventilation des dépôts:

- Ventilation des dépôts selon la durée résiduelle :

	inf 3 mois	3 mois-1an	1an-5ans	>5ans	Total
Dépôts (*)	4 974 558	707 451	565 314	0	6 247 322

NB : Traitement Extracomptable

- Ventilation des dépôts selon la nature de la relation:

	u: md 31/12/2015
Entreprise Liées	66 725
Entreprises Associées	52 258
Co-Entreprises	
Autres	6 128 339
Total	6 247 322

NB : Traitement Extracomptable

13- Note complémentaire à la note 4.11. « Emprunts et Ressources spéciales » portant sur la ventilation des emprunts:

- Ventilation des emprunts selon la nature de la relation:

	u: md 31/12/2015
Entreprise Liées	3 152
Entreprises Associées	632
Co-Entreprises	
Autres	320 463
S/TOTAL	324 247
Ecart de conversion	-23701
Intérêts à payer	720
Total	301 266

- **Ventilation des emprunts selon la durée résiduelle :**

							U :1000 DT
	MATURITE	Sans Maturité	M≤3mois	3mois<M≤1an	1an<M≤5ans	M≥5ans	Total
RESSOURCES							
Ressources Extérieures			1 224	6 753	41 901	53 720	103 599
Ressources Budgetaires		188 879					188 879
Emprunt Obligataire Echus à rembourser			392				392
Emprunt Subordonné BNA 2009				3 335	13 340	13 315	29 990
Intérêts à payer				2 108			2 108
Ecart de Conversion sue Emprunts		-23 701					-23 701
							301 267

- **Ventilation des emprunts par catégories principales:**

		U :1000 DT					
MATURITE		Sans Maturité	M≤3mois	3mois<M≤1an	1an<M≤5ans	M≥5ans	Total
RESSOURCES							
PG II			0	73	375	1 892	2 340
PG III			0	203	1 047	3 898	5 148
PG III B			0	14	74	310	398
GCA			87	87	898	3 334	4 406
PG PECHE			0	71	364	1 125	1 560
STEC			0	27	137	601	765
LCA			0	251	1 294	6 105	7 650
KFW FR			0	1 027	3 956	10 215	15 198
KFW MN1			0	357	1 787	10 734	12 878
PG BEI III			0	1 106	2 682	0	3 788
						839	839
s/Total 1			87	3 216	12 614	39 054	54 971
FODEP KFW			0	522	1 440	0	1962
FOCRED KFW III			0	245	631	0	876
AFD I			0	68	29	0	97
LCI 60 MITL			33	33	333	67	466
LCI 56 MUSD			82	82	370	0	534
LCI 36,5 MEUR			0	405	198	21	624
AFD II			0	337	1 410	100	1847
AFD 50 M EUR			0	0	3 727	5 073	8 800
NATEXIS 40 MEUR			0	0	1 021	1 843	2 865
LCE 3			432	88	138	0	658
LCE 25 MEUR			0	1 276	6 855	2 205	10 336
LCI 36,5 MEUR			459	459	3 189	0	4 107
BAD 50 MUSD			0	0	1 112	617	1 729
LCI 73 MEUR			131	22	2 833	740	3 726
KFW 10 MEUR			0	0	6 000	4 000	10 000
s/Total 2			1 137	3 537	29 287	14 666	48 627
Ressources Extérieures			1 224	6 753	41 901	53 720	103 599
Ressources Budgetaires		188 879					188 879
Emprunt Obligataire Echus à rembourser			392				392
Emprunt Subordonné BNA 2009				3 335	13 340	13 315	29 990
Intérêts à payer				2 108			2 108
Ecart de Conversion sue Emprunts		-23 701					-23 701
							301 267

- **Détail des emprunts à long et court terme:**

Compte N°	Fonds	Encours	REPRISE	Nouveaux	Rembour.	Ecart de conv	Encours	Conditions des Emprunts			Risque
		au 31/12/14	ECART 2014	Emprunts 2015	2015	2015	au 31/12/15	Taux d'int.	Durée	Grâce	
I-FONDS EXTERIEURS											
727	PG II	2 617	1 823		72	1 619	2 340	1%	40	10	garantie par l'Etat
729	PG III	5 703	3 263		201	2 909	5 148	1%	40	10	garantie par l'Etat
729	PG III B	436	241		14	216	398	1%	40	10	garantie par l'Etat
739	GCA	4 863	2 673		173	2 388	4 406	1%	40	10	garantie par l'Etat
741	PG PECHE	1 745	974		70	859	1 560	1%	40	10	garantie par l'Etat
747	STEC	865	604		26	530	765	1%	40	10	garantie par l'Etat
749-03	LCA	8 274	4 127		249	3 752	7 650	1%	40	10	garantie par l'Etat
785-01	KFW FR T1	16 457	7 358		791	6 471	14 779	2%	30	9	garantie par l'Etat
785-03	KFW FR T2	212	95		78	30	70	3,5%	20	4	garantie par l'Etat
785-05	KFW FR T3	1 068	478		394	153	350	4,50%	20	4	garantie par l'Etat
805	KFW MN1	13 612	4 223		358	3 847	12 878	0,75%	39	9	garantie par l'Etat
813	BAD IV	38 502	12 107		26 395	0	0	4,81%	14	4	garantie par l'Etat
817-081701	PG BEI III	5 276	1 356		1 059	927	3 788	4,47%	15	3	garantie par l'Etat
821	KFW MN2	2 835	705		2 129	0	0	3,5%	10	3	garantie par l'Etat
		839	0		0	0	839				
s/Total 1		103 305	40 027	0	32 008	23 701	54 971				
II-FONDS RETROCEDES											
781	FODEP KFW	2 484			522		1 962	4%	24	4	garantie par l'Etat
781	FOCRED KFW III	1 121			245		876	3,29%	12	0	garantie par l'Etat
789	AFD I	174			77		97	3,5%	10	2	garantie par l'Etat
789	AFD I	33			33		0	3,25%	17	2	garantie par l'Etat
807-080701	LCI 60 MITL	466			0		466	2%	9	2	garantie par l'Etat
809-080901	LCI 56 MUSD	698			164		534	2%	17	3	garantie par l'Etat
831-083101	LCI 36,5 MEUR	1 577			953		624	2%	17	2	garantie par l'Etat
835-083501	AFD II	2 211			364		1 847	4,01%	16	2	garantie par l'Etat
835-083501	AFD 50 M EUR	8 800			0		8 800	3,2%	16	4	garantie par l'Etat
851-085101	NATEXIS 40 MEUR	1 762		1 103	0		2 865	2,1%	14	6	garantie par l'Etat
933-093301	LCE 3	1 608			949		658	1,35%	13	2	garantie par l'Etat
937-093701	LCE 25 MEUR	11 264			928		10 336	2,94%	18	3	garantie par l'Etat
943-094301	LCI 36,5 MEUR	5 024			917		4 107	3,25%	12	3	garantie par l'Etat
945-945-01	BAD 50 MUSD	1 729			0		1 729	4,98%	10	3	garantie par l'Etat
947-947-01	LCI 73 MEUR	125		3 601			3 726	2%	11	1	garantie par l'Etat
949-949-01	KFW 10 MEUR	0		10 000	0		10 000	5,54%	10	2	garantie par l'Etat
s/Total 2		39 076	0	14 704	5 152		48 628				
Ressources Extérieures		142 381	40 027	14 704	37 160	23 701	103 599				
Ressources Budgétaires		234 215		58 705	104 041		188 879				
Emprunt Obligataire Echus à rembourser		392					392				
Emprunt Subordonné BNA 2009		33 325			3 335		29 990				
Intérêts à payer		3 185		-3 185	2 108		2 108				
Ecart de Conversion sur Emprunts		-40 027					-23 701				
Total		373 471					301 267				

14- Note complémentaire à la note 4.13. « Capitaux propres »:

	Solde au 31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585	6 800			60 385
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803	10 549			131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	37 485	500		591	38 576
Résultats reportés avant répartition	-32 872	32 872			0
Résultats reportés après répartition	0	97			97
Résultat net de l'exercice	50 818	-50 818	25 355		25 355
TOTAL	611 698	0	25 355	591	637 644

- **Ventilation de la réserve pour fonds social:**

Réserves pour Fonds Social

	31/12/2015
PRETS FAPS CT EXCEPTIONNELS	89
PRETS F A P S SOINS	301
PRET FAPS M.T MARIAGE	15
PRET FAPS M.T VOITURE	127
CREDIT MT A L'HABITAT COMPL CONSTRUCTION	24
CREDIT MT A L'HABITAT COMPL LOGEMENT	4
PRET MT ACQ VEHICULE DIR & CHEF AGENCE	285
AV / ACCIDENTS DE TRAVAIL A RECUPERER	24
PRET LOGEMENT FAPS A LT	10
CREDIT FAPS LT CAT 20MD	20 876
LIQUIDITE (TRESORERIE DE LA BANQUE)	16 820
Réserves pour Fonds Social	38 576

- **Effet du rachat et de la revente des actions propres sur le cours boursier:** Néant

- A la date du 31/12/2015, la BNA détient 84.872 actions propres, soit 0,27% du total des actions en circulation, pour une valeur d'acquisition de 1.372mDT contre 1.367mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 5mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 2.716 droits d'attribution.

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres	-1 367	-5	0	-1 372
TOTAL	-1 367	-5	0	-1 372

15- Note complémentaire à la note 5.1. « Cautions, avals et garanties données »:

Cautions, avals et autres garanties données	31/12/2015
- Entreprises liées	295
- Entreprises associées & Co-entreprise	65
- Autres clientèles	1 043 722
TOTAL AU 31/12/2015	1 044 082
NB : Traitement Extracomptable	

16- Note complémentaire à la note 5.2. « Actifs donnés en garantie »:

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 578 MD et concernent les engagements propres de la banque.

17- Note complémentaire à la note 5.3. « Garanties reçues »:

Le montant des garanties reçues considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties (en DT).

Nature des Garanties	31/12/2015	Actifs courants	Actifs classés
Garantie de l'Etat sur Abandons	13 753	108	13 645
Autres Garanties de l'Etat	934 952	851 544	83 408
Fonds budgétaires	165 889	49 394	116 495
DOT 133 & 160	168 462	3 816	164 646
FNG	74 635	34 529	40 106
SOTUGAR	27 880	12 371	15 509
Fonds National de Garantie	331		331
FGIC	283		283
Garanties hypothécaires	1 282 822	597 796	685 026
Garanties Financières	210 797	183 600	27 198
	2 879 804	1 733 158	1 146 647

18- Note relative à la rubrique HB4 « Engagements de financement donnés »:

	31/12/2015
Engagements en faveurs d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	0
Engagements en faveurs de la clientèle	213 798
TOTAL	213 798

19- Note complémentaire à note 6.4. « Revenus du portefeuille d'investissement »:

	2015	2014	Var 15/14	Var %
<i>(en mD)</i>				
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 701	7 600	5 101	67,1%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	14 140	13 216	924	7,0%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises	1 191	834	357	42,8%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	1 227	1 186	41	3,5%
Total	29 259	22 836	6 423	28,1%

20- Note relative à la rubrique CH7. « Charges générales d'exploitation »:

	2015	2014	Var 15/14	Var %
	(en mD)			
Frais d'exploitation non bancaire	2013	2098	-85	-4,1%
Autres Charges Générales d'Exploitation	27680	28206	-526	-1,9%
Total	29 693	30 304	-611	-2,0%

21- Note complémentaire relative à l'Etat de résultat:

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Commentaire
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 421	4 590	+39,9%	Cette augmentation est due principalement à la hausse des intérêts perçus sur prêts sur marché monétaire et des intérêts perçus sur crédits d'investissements.
Gain sur portefeuille commercial & opérations financières	31 151	23 822	+30,8%	Cette hausse est due principalement à un accroissement des intérêts perçus sur BTA et des bénéfices de change
Autres intérêts et charges	622	984	-36,8%	Cette diminution est due principalement à une réduction des intérêts servis sur 4 ^{ème} ligne BAD et des coupons servis sur emprunt subordonné BNA 2009
Commissions encourues	2 775	1 699	+63,3%	Cette augmentation est due principalement à l'accroissement de courtage sur transaction boursière et des commissions servis sur fonds gérés
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	208 623	102 855	+102,8%	Cette variation est due principalement à l'effort de provisionnement effectué par la banque pour se rapprocher aux normes réglementaires en matière de couverture
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	88 422	-2 836	-	Cette baisse est due principalement à une réduction des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation
Autres produits d'exploitation	982	747	+31,5%	Cette hausse est due principalement au changement de méthode d'estimation comptable & correction d'erreur.
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	228	-32	-	Cette baisse est due principalement à une réduction des pertes sur exercices antérieurs, de la contribution conjoncturelle au profit du budget de l'état et de profit sur opération d'arbitrage rejets monétique
Impôts sur les bénéfices	1 273	12 877	-90,1%	L'IS relatif à l'année 2014 est de 35% du résultat fiscal de l'année 2014 alors que celui relatif à l'année 2015 est calculé sur la base de 0,2% du CA (minimum d'impôt en cas où le résultat fiscal sera déficitaire)

4.3.5. Notes rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

1- Note rectificative de la note 3.1.3. « Provisions sur les engagements » relative aux « Provisions additionnelles » :

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

2- Note rectificative de la note 4.3.1. « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	1 801 414	1 527 710	853 497	206 789
Total en mDT	9 357 080	9 022 729	949 533	237 029
Taux des créances classées ⁽¹⁾	24,76%	22,56%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 22,56 % contre 18,15% en 2014.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31décembre 2015 à 57,38% contre 58,47 % fin 2014.

3- Note rectificative de la note 4.5. « Portefeuille titres d'investissement » :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
BNA CAPITALUX	99,00%	4 950			4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475			13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447			1 447	1 447	0
SOVM.SICAF	62,86%	2 461			2 461	0	2 461
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500			500	0	500
SODET SUD	42,96%	2 839	6 988		9 826	0	9 826
SIMPAR	30,30%	1 530			1 530	0	1 530
T.I.S	30,00%	75			75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60			60	0	60
IMMOB. DES OEILLETS	29,39%	265			265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509			509	0	509
SOGEST	20,00%	4			4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1			1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,05%	106	225	178	153	0	153
SIVIA	0,00%	0			0	0	0
EL MADINA	0,00%	0			0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		34 838	7 213	178	41 872	1 447	40 425

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000			2 000	816	1 184
STIA	49,99%	5 005			5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418			9 418	2 407	7 011
BAT	23,82%	0	1 856		1 856	115	1 741
STR	17,78%	17 451	9 242		26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprise:		33 874	11 098	0	44 972	8 343	36 629
LIAL DU CENTRE	20,00%	15			15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055			3 055	1 030	2 025
SODIS SICAR	18,63%	4 017	1 664		5 681	1 183	4 498
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542			1 542	971	571
SOEAK	17,60%	1 098			1 098	255	843
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726			726	0	726
STBG	15,76%	2 316			2 316	0	2 316
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250			2 250	311	1 939
SPEI	14,80%	15			15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875			1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491			491	0	491
TAPARURA	11,11%	250			250	112	138
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656			10 656	0	10 656
S.T.I. TANIT	10,90%	6 704			6 704	5 598	1 106
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280			280	0	280
SFBT	10,25%	14 518		3 894	10 624	0	10 624
A.T.LEASE	10,00%	3 800			3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000			2 000	0	2 000
T.D.A	10,00%	400			400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250			250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560			7 560	4 517	3 043
SODICAB	7,69%	300			300	144	156
SPT MED V	7,17%	720	1 324		2 044	0	2 044
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60			60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58			58	58	0
SEM	6,30%	25			25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100			100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500			500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100			100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30			30	0	30
COTUNACE	4,05%	582			582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50			50	11	39
SODESIB	4,00%	200			200	12	188
SOTULUB	3,68%	215			215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200			200	200	0
STAR	2,19%	484			484	0	484
Assurances AMI	2,05%	0	4 795		4 795	0	4 795
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100			100	100	0
STS	1,94%	62			62	0	62
SIMAC	1,43%	5			5	0	5
COTUSAL	1,28%	157			157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172			172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60			60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44			44	0	44
CTN	0,26%	100			100	100	0
BTE	0,11%	99			99	14	84

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434			434	0	434
STB	0,02%	52	156		208	32	176
ELLOUHOUM	0,02%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0			0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0			0	0	0
CIOK	0,00%	120			120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0			0	0	0
BAT*	0,00%	500		500	0	0	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE*	0,00%	0		0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1			1	1	0
Titres de Participation		69 348	7 939	4 394	72 893	15 436	57 456
MATEUR JALTA	44,04%	560			560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075			1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100			100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37			37	37	0
LAINO	3,19%	96			96	96	0
BATAM	2,76%	1 066			1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	0,03%	0	0		0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238			238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
Créances Rattachées							243
TOTAL GENERAL		141 232	26 250	4 572	162 909	28 398	134 753

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2015

4- Note rectificative de la note 4.13.3. « Bénéfice par action »

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	25 355	50 818
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	67	134
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,794	1,592

5- Note rectificative de la note 7.2. « Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement »

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 11.447 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour **76.960mDT** et 34.552mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 25.248 mDT et 97.711 mDT.

6- Note rectificative de la note 7.4. « Liquidités et équivalents de liquidités »

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Liquidités en dinars tunisiens :	149 003	105 443
- Caisse dinars	46 327	39 062
- Avoirs à la BCT en dinars	315	18 020
- Avoirs en CCP	179	882
- Mouvements IBS	5 495	8 458
- Chèque TGT à encaisser	-	357
- Placements en dinars	100 000	41 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 132	8 476
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445	-10 813
Liquidités en devises :	34 356	41 638
- Caisse devises	7 482	10 264
- Avoirs à la BCT devises	22 914	19 656
- Correspondants débiteurs en devises	653	359
- Correspondants créditeurs en devises	-57	-52
- Placements en devises	3 364	11 411
Emprunts en dinars	-688 950	-665 250
Emprunts en devises	-89 540	-276 007
Placements supérieurs à 3 mois (*)	392 331	244 660
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-202 800	-549 516

4.3.6. Tableau de mouvement des capitaux propres

en mD	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission et de fusion	Dotations de l'Etat	Réserves extraordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	160 000	16 000	55 077	133 000	44 485	17 802	99 971	35 734	82	0	43 206	605 357
Affectation du Résultat de 2012 (AGO du 26/07/2013)					9 100		20 832	500	12 774		-43 206	0
Distribution des dividendes									-12 800			-12 800
Mouvement sur fonds social								640				640
Mouvement sur résultats reportés									34			34
Effet des modifications comptables										-47 515		-47 515
Résultat de l'exercice 2013											14 553	14 553
Solde au 31 décembre 2013	160 000	16 000	55 077	133 000	53 585	17 802	120 803	36 874	90	-47 515	14 553	560 269
Affectation du Résultat de 2013 (AGO du 28/08/2014)									-32 962	47 515	-14 553	0
Mouvement sur fonds social								611				611
Résultat de l'exercice 2014											50 818	50 818
Solde au 31 décembre 2014	160 000	16 000	55 077	133 000	53 585	17 802	120 803	37 485	-32 872	0	50 818	611 698
Affectation du Résultat de 2014 (AGO du 31/10/2015)					6 800		10 549	500	32 969		-50 818	0
Mouvement sur fonds social								591				591
Résultat de l'exercice 2015											25 355	25 355
Solde au 31 décembre 2015	160 000	16 000	55 077	133 000	60 385	17 802	131 352	38 576	97	0	25 355	637 644
Affectation du Résultat de 2015 (AGO du 29/06/2016)					24 900			500	-45		-25 355	0
Mouvement sur fonds social								292				292
Résultat au 30/06/2016											21 853	21 853
Solde au 30 juin 2016	160 000	16 000	55 077	133 000	85 285	17 802	131 352	39 368	52	0	21 853	659 790

4.3.7. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

en mD	2 015	2 014	2013
Bénéfice net de l'exercice	25 355	50 818	14 553
Modifications comptables			-47 515
Résultats reportés	97	-32 873	90
Bénéfice distribuable	25 452	17 945	-32 873
Réserves pour réinvestissements exonérés		10 549	
Réserves extraordinaires	24 900	6 800	
Réserves pour fonds social	500	500	
Résultat à reporter	52	97	-32 873

4.3.8. Evolution des dividendes

	2 015	2 014	2013
Capital (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nominal	5	5	5
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.3.9. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	2 015	2 014	2013
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	619 910	596 755	539 846
Produit net bancaire (en mD)	335 287	348 753	323 448
Résultat d'exploitation (en mD)	26 400	63 727	5 201
Capital social (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	19,372	18,649	16,870
Produit net bancaire / action (en Dinars)	10,478	10,899	10,108
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	0,825	1,991	0,163

4.3.10. Evolution du résultat net

	2 015	2 014	2013
Capital social (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions (en milliers)	32 000	32 000	32 000
Bénéfice avant impôt en tenant compte des modifications comptables (en mD)	26 628	63 695	-27 891
Bénéfice net après modifications comptables (en mD)	25 355	50 818	-32 962
Bénéfice consolidé avant impôt en tenant compte des modifications comptables (en mD)	49 997	101 957	2 849
Bénéfice net consolidé après modifications comptables (en mD)	30 559	55 533	-37 384
Bénéfice avant impôt / action (en Dinars)	0,832	1,990	-0,872
Bénéfice net / action (en Dinars)	0,792	1,588	-1,030
Bénéfice consolidé avant impôt / action (en Dinars)	1,562	3,186	0,089
Bénéfice net consolidé / action (en Dinars)	0,955	1,735	-1,168

4.3.11. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	2 015	2 014	2013
Bénéfice net	25 355	50 818	-32 962
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	208 623	102 855	152 968
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	-88 422	2 836	5 188
Dotations aux amortissements	5 367	5 150	5 642
Marge brute d'autofinancement	150 923	161 659	130 836

4.3.12. Emprunts obligataires émis par la BNA

mD	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2015
Emprunt subordonné BNA 2009	50 000	5,4%	15 ans	07/04/2009	07/04/2010	07/04/2024	30 000

4.3.13. Emprunts obligataires souscrits par la BNA

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

mD	Encours au 31/12/2015
AMEN BANK 2006	200
STB 2008/1	1 266
BTE 2009	2 000
STB 2010/1	6 332
AMEN BANK 2010	3 333
BTE 2010	1 000
ATTIJARI BANK 2010	2 143
EMP OBLIG FONDS DE GARANTIES DES ASSURES	17 000
UIB 2011-1	800
STB 2011	2 857
BTE 2011	4 101
MODERNE LEASING 2012	2 000
EL WIFAK LEASING 2013	600
BH 2013-01	3 570
ATL 2013	3 000
CIL 2013-1	1 500
TUNISIE LEASING 2013	1 000
ATL 2014-1	1 600
TUNISIE LEASING 2014-1	1 600
ATL 2014-2	1 600
EMPRUNT NATIONAL MAI 2014	120 000
HANNIBAL LEASING 2014	2 400
BTK SUB 2014-1	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	800
TUNISIE FACTORING 2014-1	2 000
CIL 2014-2	2 000
ATL 2014-3	3 000
AMEN BANK SUB 2014	3 000
HANNIBAL LEAS 2015 1	2 000
TUNISIE LEASING 2015 1	2 000
CIL 2015-1	1 000

BH SUB 2015	5 000
ATL 2015-1	2 000
UIB SUB 2015	2 000
AIL 2015-1	2 000
HANNIBAL LEASE SUB 2015-1	1 000
ATTIJARI BANK SUB 2015	2 000
ATTIJARI BANK 2015-2	1 000
UBCI SUB 2015	1 000
UNIFACTOR 2015	1 000
ATL 2015-2	2 000
TUNISIE LEASING 2015-2	1 000
Total	217 300

4.3.11. Emprunts obligataires garantis par la BNA

Néant

4.3.12. Principaux indicateurs

en mD	2 015	2 014	2013
Dépôts de la clientèle	6 247 322	5 862 975	5 519 652
Créances nettes sur la clientèle	6 818 824	6 927 167	6 612 307
Capitaux propres avant résultat (en tenant compte des modifications comptables)	610 917	559 513	544 349
Capitaux propres après résultat	636 272	610 331	558 902
Capital social	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	8 312 023	8 096 991	7 620 029
Produit Net Bancaire (PNB)	335 287	348 753	323 448
Commissions nettes	54 227	54 220	53 204
Frais de personnel	154 608	144 628	126 975
Charges générales d'exploitation	29 693	30 304	28 114
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	189 668	180 082	160 731
Total Engagements	9 357 079	9 259 664	8 965 066
Créances classées	2 316 826	1 947 883	1 793 377
Provisions & Agios réservés	1 256 675	1 018 721	919 544
Total couverture des créances classées	1 168 086	940 680	852 404
Résultat d'exploitation	26 400	63 727	5 201
Résultat net après modifications comptables	25 355	50 818	-32 962
Dividendes	-	-	-
Nombre d'actions	32 000	32 000	32 000
Effectif	2 706	2 675	2 673

4.3.13. Principaux ratios

- Ratios de structure

	2 015	2 014	2013
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	7,7%	7,5%	7,3%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	82,0%	85,6%	86,8%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	75,2%	72,4%	72,4%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	91,6%	84,6%	83,5%

- **Ratios de productivité**

	2 015	2 014	2013
Frais généraux / PNB	56,6%	51,6%	49,7%
Commissions nettes / Frais de personnel	35,1%	37,5%	41,9%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mD)	2 308,7	2 191,8	2 065,0
Frais généraux / Effectif (mD)	70,1	67,3	60,1
Frais de personnel / Effectif (mD)	57,1	54,1	47,5
PNB / Effectif (mD)	123,9	130,4	121,0

- **Ratios de rentabilité**

	2 015	2 014	2013
ROE (Bénéfice après modifications comptables / Capitaux propres)	4,0%	8,3%	-5,9%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	0,3%	0,6%	-0,4%
Bénéfice net / PNB	7,6%	14,6%	-10,2%
Dividende / Capital social	-	-	-
Commissions nettes / PNB	16,2%	15,5%	16,4%

- **Ratios réglementaires**

	2 015	2 014	2013
Ratio de solvabilité (Fonds propres / Total Actif)	10,07%	8,99%	7,40%
Ratio de liquidité*	47,32%*	87,9%	78,35%
Taux de créances classées	24,76%	21,04%	20,00%
Taux de couverture des créances classées (Hors fonds budgétaires)	57,38%	58,47%	58,62%

* Nouvelle formule de calcul du ratio de liquidité à partir du 01/01/2015 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) conformément à la circulaire BCT n°2014-14 du 10/11/2014. Désormais, le ratio de liquidité est le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30j calendaires. Le seuil minimum ne doit pas être inférieur à 60%.

4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions légales, notamment en ce qui concerne :

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés et ce contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales ;
- Le bilan et l'état de flux de trésorerie consolidés font figurer des postes avec un solde nul pour les deux exercices présentés et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 21 de la NC01.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur la méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière telle que prévue par les dispositions du paragraphe 67 de la NC01 norme générale ;
- Une note sur les entités incluses dans le périmètre indiquant le pays d'enregistrement ou de résidence conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note sur l'effet de l'acquisition et de la sortie de filiales sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note sur la nature de la relation entre la BNA et ses filiales dont elle ne détient pas, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note sur les mouvements des capitaux propres du groupe BNA conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016.

4.4.1. Bilans consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	85 773	107 815
Créances sur les établissements bancaires	5.2	145 819	87 081
Créances sur la clientèle	5.3	6 660 013	6 774 341
Portefeuille commercial	5.4	721 257	634 650
Portefeuille d'investissement	5.5	526 654	456 480
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	46 589	36 646
Valeurs immobilisées	5.7	97 121	62 013
Autres actifs	5.8	481 548	423 900
Ecart d'acquisition (Goodwill)		51	2
TOTAL ACTIF		8 764 826	8 582 928
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	578 209	460 115
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	214 145	492 642
Dépôts de la clientèle	5.11	6 181 430	5 801 580
Emprunts et ressources spéciales	5.12	311 034	392 266
Autres passifs	5.13	412 849	371 023
TOTAL PASSIF		7 697 668	7 517 626
INTERETS MINORITAIRES		401 766	440 426
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2014)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.15	-2 296	-3 620
Réserves consolidées	5.14	352 381	322 788
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 509	131 491
Résultats reportés consolidés		-7 760	-41 317
Reports à nouveau consolidés		-7 760	-41 317
Effets des modifications comptables consolidés		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	30 559	55 533
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		665 392	624 876
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 764 826	8 582 928

4.4.2. Etats des engagements hors bilan consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 043 860</u>	<u>1 208 300</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		344 507	541 345
b - En faveur de la clientèle		539 353	506 955
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>544 394</u>	<u>568 234</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		31 846	54 450
b - Débiteurs par accréditifs import devises		512 548	513 784
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>578 000</u>	<u>460 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 166 254	2 236 906
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>197 798</u>	<u>297 655</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		197 798	297 655
Engagements sur titres		<u>2 982</u>	<u>8 549</u>
a - Participations non libérées		2 982	8 549
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		200 780	306 204
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>2 751 165</u>	<u>2 406 829</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		2 751 165	2 406 829

4.4.3. Etats de résultat consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2015	2014
Intérêts et revenus assimilés	7.1	491 654	480 783
Commissions	7.2	59 204	58 427
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	48 927	50 051
Revenus du portefeuille investissement	7.4	25 028	20 724
Total des produits d'exploitation bancaire		624 813	609 985
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-276 962	-243 074
Commissions encourues		-1 646	-1 151
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-201	-341
Total des charges d'exploitation bancaire		-278 810	-244 567
PRODUIT NET BANCAIRE		346 003	365 419
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-195 041	-96 113
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	87 056	3 078
Autres produits d'exploitation		45 081	85 623
Frais de personnel	7.8	-166 439	-156 374
Charges générales d'exploitation		-60 430	-93 539
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-7 169	-6 400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		49 062	101 694
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 983	1 750
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-1 047	-1 488
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		49 997	101 957
Impôt sur les bénéfices	7.10	-5 522	-23 647
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		44 476	78 310
Intérêts minoritaires		-13 917	-22 776
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		30 559	55 533
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		30 559	55 533
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		30 559	55 533

4.4.4. Etats des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		572 513	553 750
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 097	-244 361
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		9 532	-19 897
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-107 355	-384 849
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		373 540	353 091
6- Titres de placement		49 696	-8 738
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-152 113	-143 928
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-10 212	-18 659
9- Impôt sur les sociétés		-8 641	-15 175
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	455 863	71 233
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		24 382	18 541
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-68 763	-110 392
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-40 631	-7 378
4- Plus-values sur titres de participations		97 788	3
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	12 776	-99 226
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-	-
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-24 826	4 355
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-11 822	-2 798
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219
7- Dividendes versés		-17 468	-1 900
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	-121 907	-17 562
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		346 732	-45 554
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-536 793	-491 238
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-190 061	-536 793

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2015

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'État Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Élevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Émirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de

capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2015, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC onze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau

de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 11, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 11.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie,

maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle

s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES CÉILLETS	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de

crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)

- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.10. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2015 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 4 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,61%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,05%
SOFINREC	IG	100,00%	99,28%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,33%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,63%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,94%
SICAF Participations	IG	99,99%	99,60%
SICAV BNA (2)	IG	28,38%	25,46%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,73%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,53%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,30%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,36%
SIVIA	IG	99,99%	42,13%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,94%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,76%
Autres activités			
SODET SUD	IG	74,57%	53,83%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,46%
SOGEST	IG	94,74%	44,82%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,58%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,80%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré

historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.774 mDT au 31/12/2015 contre 107.815 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Avoirs en caisse en dinars	46 330	39 065
Avoirs en caisse en devises	7 482	10 263
Avoirs auprès de la BCT en dinars	315	18 020
Avoirs auprès de la BCT en devises	22 918	19 665
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-310	-306
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	3 364	11 411
Mouvements IBS	5 496	8 459
Avoirs auprès du CCP	179	882
Chèques TGT	-	356
TOTAL	85 774	107 815

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA, société mère, affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32%.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.081 mDT au 31 décembre 2014 à 145.819 mDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 58.738 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 026	61 511
Comptes à vue	3 998	5 481
Prêts sur le marché monétaire dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes à vue	6 795	3 394
Prêts sur le marché monétaire dinars	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 819	87 081

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2015 à 6.660.013 mDT contre 6.774.341 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une diminution de 114.328 mDT (2%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843	-	-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715	-	-	-	-	31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843	-	-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736	-	-	-244 463	216 680
Engagements commerciaux et industriels :	6 986 509	197 409	-15 246	-	-248 647	6 920 025
- Comptes débiteurs	1 120 197	39 422	-	-	-84313	1 075 306
- Autres concours à la clientèle	5 746 457	139 080	-15 246	-	-145 862	5 724 429
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907	-	-	-18 472	120 290
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230	-	-	-464	-	19 766
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	297 253	35 863	-	-	-50 847	282 269
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-1 225 575	-	-1 225 575
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-70 113	-	-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013
TOTAL AU 31/12/2014	7 947 674	609 677	-21 164	-1 104 623	-657 223	6 774 341

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 155.360 mDT constatés par la BNA et 28.475 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2015 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n° 5 (cédé le 31/12/2005)	94 097	5 264	-85 505	-13 857	-
Lot n° 6 (cédé le 31/12/2005)	44 628	4 812	-42 294	-7 145	-
Lot n° 7 (cédé le 31/12/2006)	40 782	5 175	-32 129	-13 828	-
Lot n° 8 (cédé le 31/12/2007)	20 177	3 044	-19 136	-4 085	-
Lot n° 9 (cédé le 31/08/2009)	14 444	1 172	-13 909	-1 708	-
Lot n° 10 (cédé le 15/09/2010)	37 035	4 022	-34 141	-6 916	-
Lot n° 11 (cédé le 31/12/2014)	45 800	6 948	-49 441	-3 306	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2015	297 253	30 451	-276 843	-50 847	14
TOTAL AU 31/12/2014	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2015 à 264.270 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2015	Encours au 31 décembre 2014
Lot n° 1 (cédé le 27/12/2001)	85 782	86 754
Lot n° 2 (cédé le 30/08/2002)	67 610	69 566
Lot n° 3 (cédé le 30/09/2003)	34 895	35 816
Lot n° 4 (cédé le 31/12/2003)	75 982	80 091
TOTAL	264 270	272 227

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065
Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5 ⁽¹⁾	1 168 674	1 067 134	775 917	161 772
Total en mDT	9 684 783	9 350 432	1 226 376	287 875
Total/ Créances classées	2 644 530	2 363 390		
Taux des créances classées ⁽²⁾	27,31%	25,28%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Y compris les engagements cédés à SOFINREC

(2) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 25,28 % contre 21,10% en 2014.

Le ratio de couverture, de la BNA, des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 63,29% contre 65,58 % fin 2014.

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

En mDT

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493
Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308
Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) *Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 59.067 mDT (soit une dotation nette constatée par la BNA pour 61.387 mDT et une reprise de provisions constatée par la SOFINREC pour 2.320 mDT).

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2015, le solde des provisions additionnelles s'élève à 183.835 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000	-	63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208	-	-	-	-	-	3 766
Classe au 31-12-2015	-	-	-	-	1	-	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	-	-	-	-	-	2

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 721.257 mDT au 31 décembre 2015 contre 634.650 mDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 86.607 mDT essentiellement imputable à l'augmentation des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 015			2014	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	40 155	-	-1 649	38 507	70 848
Actions	15 472	-	-1 649	13 823	34 113
Parts dans les OPCVM consolidés	22 880	-	-	22 880	35 513
Parts dans les autres OPCVM	1 803	-	-	1 803	1 223
Titres à revenu fixe	650 426	32 524	-200	682 750	563 801
Bons de trésor	417 436	24 411	-	441 847	289 977
Obligations	220 339	7 310	-	227 649	257 003
Parts de Fonds Communs de Créances	394	2	-	396	621
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	12 257	801	-200	12 858	16 201
Total	690 581	32 524	-1 849	721 257	634 650

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 526.654 mDT au 31 décembre 2015 contre 456.480 mDT au 31 décembre 2014. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 015			2 014	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	217 985	9 272	-	227 258	184 121
Participations-financement (Titres en rétrocession)	125 772	254	-31 645	94 381	68 628
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	85 844	-	-2 086	83 758	68 522
Parts dans les fonds communs de placement	20 400	-	-463	19 938	19 259
Placements en fonds gérés SICAR	3 041	-	-	3 041	1 785
Créances prises en charge par l'Etat	98 203	-	-	98 203	114 089
Total	552 769	9 526	-35 640	526 654	456 480

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2015		2014	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	37 706	19,70%	27 574
SODINO	SICAR	24,75%	6 393	27,75%	7 949
GEVE	Commerce	50,00%	885	50,00%	1 123
BAT	Services financiers	23,82%	1 606		
TOTAL			46 589		36 646

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont les suivantes :

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)	BAT(2)
Total Bilan	498 731	42 641	8 571	7 487
Total des capitaux propres	185 656	25 828	1 771	6 970
Total des produits d'exploitation	-	1 071	10	839
Résultat technique	6 534	-	-	-
Résultat d'exploitation	17 569	-2 679	-102	13
Résultat net de l'exercice	14 443	-2 681	-597	48

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 201.767 mDT, des amortissements et des provisions de 104.646 mDT et une valeur nette de 97.121 mDT, ce qui représente environ 1,11% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2015, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2014	Acquisitions/ dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles :	13 770	1 646	-	-	-1138	14 278
- Logiciels	13 770	1 646	-	-	-1 138	14 278
Amortissements :	-12 295	-1 033	-	-	-	-13 328
- Logiciels	-12 148	-1 033	-	15	-	-13 166
TOTAL NET (1)	1 475	613	-	-	-1 138	950
Immobilisations corporelles :	146 924	343 478	-	-2 789	-300 124	187 489
- Terrains	3 186	1 104	-	-23	-	4 267
- Constructions	56 850	37 090	-	148	-	94 088
- Agencements, aménagements et installations	29 128	1 119	-	-	-39	30 209
- Matériel de transport	4 526	1 445	-	-1 294	-	4 677
- Mobiliers, matériel de bureaux	40 960	296 845	-	-1 389	-294 816	41 599
- Matériel et outillage	4 922	2 962	-	-	-2 027	5 857
- Immobilisations en cours	2 567	2 442	-	-231	-3 022	1 756
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	371	89	-	-	-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382	-	-	-	688
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-86 048	-4 728	-68	-137	-	-90 981
- Constructions	-26 047	-1 380	-68	-	-	-27 495
- Agencements, aménagements et installations	-22 470	-1 083	-	-	-	-23 554
- Matériel de transport	-2 935	-511	-	20	-	-3 426
- Mobilier et matériel de bureaux	-34 564	-1 746	-	-157	-	-36 468
- Matériel et outillage	-32	-8	-	-	-	-39
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	60 539	338 750	-68	-2 926	-300 124	96 171
TOTAL GENERAL (1) + (2)	62 013	339 363	-68	-2 926	-301 262	97 121

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 481.548 mDT au 31 décembre 2015 contre 423.900 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes de régularisation actifs :	83 923	100 128
- Débiteurs divers (1)	13 089	19 070
- État, impôts & taxes	1 661	12 072
- Commissions de gestion à percevoir	5 441	3 189
- Ajustements devises	2 799	1 266
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	46 841	44 550
- Autres comptes	14 093	19 981
Actifs d'impôts sur les résultats :	89 020	78 118
- Actifs d'impôts exigibles	19 830	13 103
- Actifs d'impôts différés	69 190	65 015
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 811	194 268
- Stocks de terrains à bâtir	97 047	95 708
- Stocks de travaux immobiliers en cours	27 325	56 033
- Stocks de travaux immobiliers terminés	75 549	36 515
- Autres stocks	1 279	1 083
- Clients et comptes rattachés	7 611	4 930
Autres actifs :	99 793	51 385
- Prêts au personnel	36 005	33 983
- Charges reportées	3 692	2 878
- Stock cartes de retrait	232	371
- Dotations timbres postaux	26	27
- Dotations timbres fiscaux	6	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
- Dépôts et cautionnements	593	394
- Autres comptes	59 154	13 619
TOTAL	481 548	423 900

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000
Intérêts à servir	205	106
TOTAL	578 209	460 115

5.10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.145 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 282	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 145	492 642

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 523	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 145	492 642

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015 contre 5.801.580 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 379.850 mDT, soit un taux de progression de 6,55%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 470 288	5 201 335
- Dépôts à vue	1 241 718	1 210 595
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Comptes à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 145 742	1 081 364
- Certificats de dépôt	554 000	447 500
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Comptes à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 255	17 322
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1925	2295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18384	17671
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	27 644	16 901
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 181 430	5 801 580

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 311.034 mDT au 31 décembre 2015 contre 392.266 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	28 651	31 772
*Emprunts obligataires	27 383	30 385
*Intérêts à payer	1 268	1 387
Ressources spéciales	282 383	360 494
*Ressources extérieures	113 785	164 596
*Ressources budgétaires	188 878	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	3 420	1 710
TOTAL	311 034	392 266

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.12.1. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.12.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 412.849 mDT au 31 décembre 2015 contre 371.023 mDT au 31 décembre 2014. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
État, impôts et taxes	21 286	19 530
Impôts sur les sociétés	3 537	16 146
Passifs d'impôts différés	33 536	31 342
Fournisseurs et comptes rattachés	7 899	5 550
Organismes sociaux	32 514	31 824
Comptes d'ajustement devises	6 991	9 891
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 684	10 092
Produits perçus d'avance	3 924	3 822
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 416	3 071
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	28 833	13 782
Comptes Étatiques créditeurs	47 517	44 430
Créditeurs divers	43 115	39 481
Provisions pour passifs et charges :	14 451	12 607
▪ Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (5.13.1)	10 125	8 553
▪ Provisions suspens inter-sièges (5.13.2)	767	1 160
▪ Autres provisions pour risques et charges	3 558	2 894
TOTAL	412 849	371 023

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)		
Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 352.381 mDT contre 322.788 mDT au 31 décembre 2014 à. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	320 560	288 321
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 051	39 731
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 813	14 695
+ Part du groupe, dans les autres réserves	266 311	235 783
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-616	-1 889
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	18 824	25 934
+ Contribution positive dans les réserves	18 871	26 044
- Contribution négative dans les réserves	-47	-110
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 597	20 867
+ Contribution positive dans les réserves	23 597	20 867
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-10 600	-12 333
+ Contribution positive dans les réserves	570	561
- Contribution négative dans les réserves	-11 170	-12 895
TOTAL	352 381	322 788

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.509 mDT au 31 décembre 2015 contre 131.491 mDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 488	131 430
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-512	-1 570
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	21	61
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	73	-114
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-51	52
- Frais de négociation des OPCVM	-1	1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 509	131 491

- (1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 30.559 mDT contre un résultat de même nature de 55.533 mDT au 31 décembre 2014. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contribution de la mère consolidante	24 379	59 214
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	6 765	-5 416
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	7 171	1 433
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-405	-6 849
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-199	3 133
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	506	3 476
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-705	-342
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-386	-1 399
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	43	126
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-429	-1 525
TOTAL	30 559	55 533

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2015	2014
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	30 559	55 533
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 476 877	31 282 813
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,971	1,775

- (1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 2.296 mDT contre 3.620 mDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	2 993	6 137
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(2 326)	(670)
Part des minoritaires	258	(3 215)
TOTAL	2 296	3 620

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 4.364 mDT au 31 décembre 2015 contre 7.505 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une baisse de 3.140 mDT, dû essentiellement à la cession en Bourse de 396.428 actions d'auto-contrôle pour un coût global de 3.250 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2014	84 199	1 367	631 063	6 137	715 262	7 505
+ Acquisitions	673	4	12 150	105	12 823	109
- Cessions	-	-	-396 428	-3 250	-396 428	-3 250
Solde au 31/12/2015	84 872	1 372	246 785	2 993	331 657	4 364

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015 contre 1.208.300 mDT au 31 décembre 2014. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés (6.1.1)	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 353	506 955
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 478	39 640
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 764	280 669
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2766	228
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 043 860	1 208 300

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

- En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.
- Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000
Emprunt obligataire Mai 2014	-	100 000
Total	578 000	460 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2015 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Garanties reçues de l'État	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 364 980	1 341 071
TOTAL	2 751 165	2 406 829

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 491.654 mDT en 2015 contre 480.783 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,26 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1578	1324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	464 199	456 432
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 718	67 496
- Intérêts sur crédits à la clientèle	368 481	388 936
Autres intérêts et revenus assimilés	21 033	19 761
TOTAL	491 654	480 783

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 59.204 mDT en 2015 contre 58.427 mDT en 2014, soit une augmentation de 1,33 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 689	30 770
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 130	9 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions de gestion d'OPCVM	458	437
Commissions de gestion de fonds à capital risque	148	100
Commissions diverses	8 085	8 464
TOTAL	59 204	58 427

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 48.927 mDT en 2015 contre 50.051 mDT en 2014, soit une diminution de 2,25 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	35 085	38 590
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	34 885	31 116
- Dividendes & revenus assimilés (+)	44	7 019
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	197	455
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	-
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 841	11 461
- Résultat sur opérations de change	10 108	8 100
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	48 927	50 051

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 25.028 mDT en 2015 contre 20.724 mDT en 2014, soit une augmentation de 20,77%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation en rétrocession	347	488
Revenus des autres titres de participation	9 675	9 914
Revenus des obligations	12 595	7 490
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	25 028	20 724

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 276.962 mDT en 2015 contre 243.074 mDT en 2014, soit une augmentation de 13,94 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7171	4714
Opérations avec la clientèle :	216 226	178 513
- Intérêts sur comptes à vue	8 275	7 557
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	127 894	97 142
Emprunts	1 542	7 032
Autres intérêts et charges	871	1 005
TOTAL	276 962	243 074

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 195.041 mDT en 2015 contre 96.113 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,93%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-244 478	-160 763
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-4 184	-7 081
Créances cédées ou passées par pertes	-889	-42 494
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	56 199	100 842
Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 829	-6 137
Reprises sur provisions diverses	3 027	14 255
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-18
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	8 200	5 247
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-106	-14
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	19	49
TOTAL	-195 041	-96 113

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 87.056 mDT en 2015 contre une somme nette positive de 3.078 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 700	-2 842
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 979	-2 735
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2	-188
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 337	1 434
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	543	217
Gains de change sur portefeuille d'investissement	93 817	1
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur titres consolidés	-911	7 229
Pertes sur titres consolidés	-51	-36
TOTAL	87 056	3 078

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 166.439 mDT en 2015 contre 156.374 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,44%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	115 058	107 694
Charges sociales et fiscales	33 548	32 049
Autres charges du personnel	9 236	8 336
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 103	9 508
Variation des congés à payer	1 494	-1 214
TOTAL	166 439	156 374

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à **3.399** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à **4.343** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à **3.475** mDT.

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -1.047 mDT en 2015 contre -1.488 mDT en 2014. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	-998	-814
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscal	-60	-24
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-	-815
TOTAL	-1 047	-1 488

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2015 la charge nette s'élève à 5.522 mDT contre 23.647 mDT en 2014. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	7 489	21 306
Charge des impôts différés de l'exercice	652	7 694
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 619	-5 354
TOTAL	5 522	23 647

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 455.863 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.416 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 107.355 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 373.540 mDT;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 152.113 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 10.212 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 12.776 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 68.763 mDT et 40.631 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 24.382 mDT et 97.788 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 121.907 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 24.826 mDT, des remboursements d'emprunts pour 11.822 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT et de la distribution de 17.468 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 190.061 mDT au 31 décembre 2015 contre un solde négatif de 536.763 mDT au 31 décembre 2014, soit une variation à la hausse de 346.702 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	149 014
- Caisse dinars	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	405 059
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-190 061

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

- La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.
6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.
8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.
9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.

12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETES	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITALAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Maktouf Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débit	Crédit		débiteurs	créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	- 10
BNA CAPITAUX	-	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETES	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

Information sectorielle

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 014
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
<i>Produits externes</i>										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	516 867	514 150	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	40 945	67 309	7 673	7 781	-	-	-	-
<i>Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs</i>	15 731	13 568	45	48	15 731	13 568	-31 507	-27 184	-	-
Total	<u>532 598</u>	<u>527 718</u>	<u>40 990</u>	<u>67 357</u>	<u>23 404</u>	<u>21 348</u>	<u>-31 507</u>	<u>-27 184</u>	565 486	589 240
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	<u>27 015</u>	<u>71 370</u>	<u>9 737</u>	<u>18 174</u>	<u>-10 739</u>	<u>-8 284</u>	<u>23 580</u>	<u>20 248</u>	49 593	101 508
Charges non affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	49 593	101 508
Charges financières des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-542	-1 626
Produits des placements des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	971	3 566
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 617	1 303	-	447	-	-	-	-	1 617	1 750
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-496	-846
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-6 583	-25 460
Dotations aux amortissements	-	-	142	-446	-227	-137	-	-	-84	-583
Résultat net de l'exercice									44 476	78 310
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	8 419 233	8 255 007	198 907	193 260	18 856	18 974	-	-	8 636 996	8 467 240
Autres actifs	65 818	62 691	19 682	15 923	446	427	-	-	85 945	79 041
Participation dans des Eses associées mises en équivalence	41 885	31 294	-	5 352	-	-	-	-	41 885	36 646
Passifs sectoriels	7 057 092	6 976 686	17 076	27 252	2 277	2 651	-	-	7 076 444	7 006 589
Autres passifs	611 945	491 761	1 766	1 992	7 513	17 283	-	-	621 224	511 037

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

- 3.5** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

- 3.6** La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

- 3.7** Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes



Page 3 sur 3



4.4.7. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

1- Note explicative portant sur la réserve formulée par les commissaires aux comptes au niveau de leur rapport

Selon l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales : « le commissaire aux comptes ne certifie les états financiers consolidés qu'après avoir consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe lorsque celles-ci sont soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes. ». Par ailleurs, les co-commissaires aux comptes ont émis une réserve sur l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice 2015. Cette réserve prévoit que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés.

Le tableau suivant détaille les 5 sociétés signalées dans le rapport des co-commissaires aux comptes, les informations disponibles lors de l'établissement des états financiers consolidés et les dates de tenues de leurs AGO. (Sachant que la date de tenue de l'AGO de la BNA est le 29-06-2016).

Société consolidée		base des travaux en consolidation	Date de tenue de l'AGO relative à l'exercice 2015
SODET SUD	Filiale	Liasse de consolidation certifiée par le CAC	28/06/2016
Tunisie Informatique Services	Filiale	Liasse de consolidation certifiée par le CAC	23/06/2016
Banque d'Affaires Tunisie	Entreprise associée	Etats financiers 2015 provisoires	24/06/2016
SODINO	Entreprise associée	Etats financiers 2015 provisoires	26/07/2016
Générale des Ventes	Entreprise associée	Etats financiers 2015 provisoires	11/07/2016

Pour les deux filiales, les informations utilisées lors de l'établissement des états financiers consolidés sont obtenues des liasses de consolidation avisées par le commissaire aux comptes de chaque société. Les états financiers figurants au niveau des liasses sont les mêmes dans les rapports des commissaires aux comptes de chaque société. Donc, aucun impact n'est à constater sur les états financiers consolidés.

Pour les entreprises associées, les informations utilisées pour la mise en équivalence de leurs titres sont provisoires. Les états financiers certifiés par les commissaires aux comptes ne sont disponibles qu'après la fin des travaux de consolidation. En outre, il n'y a pas d'incidences significatives sur le résultat du groupe en cas de retraitement en fonction des états financiers certifiés. Généralement, dans de pareilles situations, on procède au retraitement des capitaux propres consolidés d'ouvertures de l'exercice qui suit (soit 2017) pour tenir compte de l'éventuelle variation entre les données provisoires et définitives.

2- Note complémentaire portant sur un état de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité :

3



ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE PAR POLE D'ACTIVITE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	Services financiers	Promotion immobilière	Services informatiques	Autres activités	Total 2015	Total 2014
Intérêts et revenus assimilés	7.1	491 654	0	0	0	491 654	480 783
Commissions	7.2	59 204	0	0	0	59 204	58 427
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	48 493	421	0	13	48 927	50 051
Revenus du portefeuille investissement	7.4	24 870	308	0	-150	25 028	20 724
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		624 221	729	0	-137	624 813	609 985
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-276 632	-6	0	-325	-276 962	-243 074
Commissions encourues		-1 635	-10	0	-1	-1 646	-1 151
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-201	0	0	0	-201	-341
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-278 468	-16	0	-326	-278 810	-244 567
PRODUIT NET BANCAIRE		345 753	713	0	-462	346 003	365 419
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-195 520	580	-22	-79	-195 041	-96 113
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	87 194	-109	-29	0	87 056	3 078
Autres produits d'exploitation		972	36 262	2 372	5 475	45 081	85 623
Frais de personnel	7.8	-158 995	-4 951	-1 081	-1 412	-166 439	-156 374
Charges générales d'exploitation		-30 127	-22 222	-3 318	-4 763	-60 430	-93 539
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 531	-458	0	-180	-7 169	-6 400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 746	9 814	-2 077	-1 421	49 062	101 694
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 617	366	0	0	1 983	1 750
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-1 038	8	32	-49	-1 047	-1 488
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		43 325	10 187	-2 045	-1 470	49 997	101 957
Impôt sur les bénéfices	7.10	-5 827	332	-5	-22	-5 522	-23 647
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		37 498	10 519	-2 050	-1 491	44 476	78 310
Intérêts minoritaires		-14 368	231	0	220	-13 917	-22 776
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		23 130	10 750	-2 050	-1 271	30 559	55 533
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		23 130	10 750	-2 050	-1 271	30 559	55 533
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-	-	-	-	0
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		23 130	10 750	-2 050	-1 271	30 559	55 533

3- Note complémentaire portant sur des indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité :

	31/12/2015					31/12/2014				
	Services financiers	Promotion immobilière	Services informatiques	Autres activités	Total	Services financiers	Promotion immobilière	Services informatiques	Autres activités	Total
1- Produits d'exploitation bancaire	624 221	729	0	-137	624 813	609 225	831	12	-83	609 985
a- Intérêts	491 654	0	0	0	491 654	480 783	0	0	0	480 782
b- Commissions en produits	59 204	0	0	0	59 204	58 427	0	0	0	58 427
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	48 493	421	0	13	48 927	49 419	581	2	49	50 051
d- Revenus du portefeuille d'investissement	24 870	308	0	-150	25 028	20 597	250	10	-132	20 724
2- Charges d'exploitation bancaire	278 267	16	0	326	278 609	242 627	10	0	1 589	244 226
a- Intérêts encourus	276 632	6	0	325	276 962	241 483	2	0	1 589	243 074
b- Commissions encourues	1 635	10	0	1	1 646	1 144	7	0	1	1 151
3- Produit net bancaire	345 954	713	0	-462	346 204	366 598	821	12	-1 672	365 759
4- Autres produits d'exploitation	972	36 262	2 372	5 475	45 081	774	76 928	3 688	4 233	85 623
5- Charges opératoires, dont :	195 653	27 632	4 398	6 354	234 038	186 245	59 978	4 451	5 640	256 313
a- Frais du personnel	158 995	4 951	1 081	1 412	166 439	148 954	4 966	1 011	1 444	156 374
b- Charges Générales d'exploitation	30 127	22 222	3 318	4 763	60 430	31 591	54 533	3 440	3 975	93 539
6- Structure du portefeuille	1 233 950	13 495	28	439	1 247 911	1 075 808	14 877	27	418	1 091 130
a- Portefeuille titres-commercial	714 827	5 971	26	433	721 257	625 334	8 878	26	412	634 650
b- Portefeuille d'investissement	519 123	7 524	2	6	526 654	450 473	5 999	2	6	456 480
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	6 660 013	0	0	0	6 660 013	6 774 341	0	0	0	6 774 341
8- Encours des dépôts, dont :	6 181 430	0	0	0	6 181 430	5 801 580	0	0	0	5 801 580
a- Dépôts à vue	1 706 841	0	0	0	1 706 841	1 488 285	0	0	0	1 488 285
b- Dépôts d'épargne	2 123 457	0	0	0	2 123 457	2 037 668	0	0	0	2 037 668
9- Emprunts et ressources spéciales	303 493	28	0	7 513	311 034	374 950	33	0	17 283	392 266
10- Capitaux Propres *	-	-	-	-	634 834					569 343

* Compte non tenu du résultat de la période

4- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Aucun événement majeur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5- Note explicative à la note 3.11 « Périmètre de consolidation » :

Selon le cadre conceptuel, deux limites ou contraintes de l'information financière : l'équilibre avantages-coûts et l'importance relative. Cette deuxième contrainte porte sur l'opportunité de fournir aux utilisateurs des états financiers et des informations n'ayant pas d'impact significatif sur les décisions économiques qu'ils sont susceptibles de prendre.

En effet, on a mis deux conditions cumulatives pour avoir la préemption qu'une entité présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe :

- Elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et
- Elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. (ce dernier est de 8.765 millions de dinars au 31/12/2015)

La première condition ne contribue à elle seule à l'exclusion d'une filiale du périmètre de consolidation.

La seule filiale exclue du périmètre de consolidation est la Société de Développement Agricole Lakhmés « SODAL » dans laquelle la BNA détient 69% du capital. Les derniers états financiers arrêtés par la société sont à la date du 31/08/2014 et qui présentent les données suivantes :

- Total bilan : 2.807.350 Dinars
- Capital Social : 2.096.480 Dinars
- Total des capitaux propres : -1.040.561 Dinars
- Résultat de l'exercice 2014 : -378.614 Dinars

Selon NC 35, lorsque les dates de clôture sont différentes, la filiale prépare souvent, pour les besoins de la consolidation, des états à la même date que le groupe. Lorsqu'il n'est pas possible de le faire, des états financiers établis à des dates de clôture différentes peuvent être utilisés, à condition que la différence ne soit pas supérieure à trois mois.

Dans notre cas, SODAL arrête ces états financiers le 31 aout de chaque exercice (la différence entre les dates de clôture avec la société mère est plus de 3 mois). En plus la société ne prépare pas des états financiers au 31 décembre de chaque année pour les besoins de consolidation.

Les titres déconsolidés sont les titres conservés par le groupe dans une filiale sortie du périmètre de consolidation.

Le solde comptable au 31/12/2015 correspond à la valeur comptable en consolidation, à la date de sortie du périmètre, de la société « IFRIKIA ».

6- Note complémentaire à la note 4.1. « Entités incluses dans le périmètre » :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2015 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 4 entreprises associées traitées par mise en équivalence ;
- Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,61%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,05%
SOFINREC	IG	100,00%	99,28%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,33%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,63%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,94%
SICAF Participations	IG	99,99%	99,60%
SICAV BNA ⁽²⁾	IG	28,38%	25,46%
Placement Obligataire SICAV ⁽²⁾	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,73%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,53%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR ⁽¹⁾	IG	33,93%	33,30%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,36%
SIVIA	IG	99,99%	42,13%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,94%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,76%
Autres activités			
SODET SUD	IG	74,57%	53,83%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,46%
SOGEST	IG	94,74%	44,82%
AGROSERVICES ⁽³⁾	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,58%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,80%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

(1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et

actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

(2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

(3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL(*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nb d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% DE CONTROLE	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- La société SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- Les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le groupe sont en liquidation

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du groupe BNA est de 34,85%.

En cas d'acquisition ou de sortie de filiales, l'effet de ces opérations sur la situation financière et sur le résultat est déterminé aussi bien pour l'exercice encours que pour l'exercice précédent. En effet, au cours de l'exercice 2015 il n'y a aucune acquisition ou sortie de filiales.

L'effet de l'acquisition de la société « Banque d'affaires de Tunisie », sur le résultat et les réserves consolidés de l'exercice 2015, se détaille comme suit :

Mise en équivalence de la Banque d'Affaires de Tunisie	Montant
Impact sur le résultat consolidé	+5 858.783 dinars
Impact sur les réserves consolidées	-200 914.921 dinars

7- Note complémentaire à la note 5.14 « Capitaux propres » portant sur les mouvements des capitaux propres du groupe BNA :

Les capitaux propres consolidés ont totalisé 665.392mDT au 31/12/2015 contre 624 876mDT au 31/12/2014. Les mouvements des capitaux propres se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Capital social	160 000				160 000
Réserves consolidées	322 788	14 216		15 376	352 381
Résultats reportés	-41 317	41 317		-7 760	- 760
Dotation non remboursable de l'Etat	130 000				130 000
Autres capitaux propres	1 491			1 017	2 509
Actions propres	-3 620			1 324	-2 296
Résultat de l'exercice	55 533	-55 533	30 559		30 559
TOTAL	624 876	0	30 559	9 957	665 392

8- Note complémentaire à la note 8.4 « Liquidités et équivalents de liquidités » :

	<i>(En mDT)</i>	
	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Liquidités en dinars tunisiens :	149 014	105 485
- Caisse dinars	46 330	39 065
- Avoirs à la BCT en dinars	315	18 020
- Avoirs en CCP	179	882
- Mouvements IBS	5 495	8 459
- Avoirs auprès du TGT	-	357
- Placements en dinars	100 000	41 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 140	8 515
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445	-10 813
Liquidités en devises :	34 356	41 638
- Caisse devises	7 482	10 264
- Avoirs à la BCT devises	22 914	19 656
- Correspondants débiteurs en devises	653	359
- Correspondants créditeurs en devises	-57	-52
- Placements en devises	3 364	11 411
Emprunts en dinars	-688 950	-665 250
Emprunts en devises	-89 540	-276 007
Placements supérieurs à 3 mois (*)	405 059	257 341
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-190 061	-536 793

(*)Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

4.4.8. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

1- Etat des engagements hors bilan consolidé rectificatif

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2015	2014 <i>rectifié</i>
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 043 860</u>	<u>1 208 300</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		344 507	541 345
b - En faveur de la clientèle		539 353	506 955
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>544 394</u>	<u>451 123*</u>
a - Débiteurs par accreditifs export devises		31 846	54 450
b - Débiteurs par accreditifs import devises		512 548	396 673
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>578 000</u>	<u>460 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 166 254	2 119 423*
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>197 798</u>	<u>297 655</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		197 798	297 655
Engagements sur titres		<u>2 982</u>	<u>8 549</u>
a - Participations non libérées		2 982	8 549
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		200 780	306 204
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>2 751 165</u>	<u>2 406 829</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		2 751 165	2 406 829

2- Note rectificative de la note 3.2.3. « Provisions sur les engagements » et portant sur les « Provisions individuelles » :

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et les créances contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

3- Note rectificative de la note 5.3.1. « Créances bancaires détenues par des SRC » :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n° 5 (cédé le 31/12/2005)	94 097	5 264	-85 505	-13 857	-
Lot n° 6 (cédé le 31/12/2005)	44 628	4 812	-42 294	-7 145	-
Lot n° 7 (cédé le 31/12/2006)	40 782	5 175	-32 129	-13 828	-
Lot n° 8 (cédé le 31/12/2007)	20 177	4 769	-20 861	-4 085	-
Lot n° 9 (cédé le 31/08/2009)	14 444	1 610	-14 347	-1 708	-
Lot n° 10 (cédé le 15/09/2010)	37 035	6 348	-36 467	-6 916	-
Lot n° 11 (cédé le 31/12/2014)	45 800	7 871	-50 364	-3 306	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2015	297 253	35 863	-282 255	-50 847	14
TOTAL AU 31/12/2014	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

4- Note rectificative de la note 5.4. « Portefeuille-titres commercial » :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 015				2014
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	40 155	0	-1 649	38 506	70 848
Actions	15 472	-	-1 649	13 823	34 113
Parts dans les OPCVM *	24 683	-	-	24 683	36 735
Titres à revenu fixe	650 426	32 524	-200	682 750	563 802
Bons de trésor	417 436	24 411	-	441 847	289 977
Obligations	220 339	7 310	-	227 649	257 003
Parts de Fonds Communs de Créances	394	2	-	396	621
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	12 257	801	-200	12 858	16 201
Total	690 581	32 524	-1 849	721 256	634 650

4.5. Renseignements financiers sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle ;
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement le seuil de 25 000mdt et 5 000mdt prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17/12/1991.
Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire des « garanties reçues », ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la banque ;
- L'absence d'un traitement uniforme et d'une prise en compte exhaustive des engagements hors bilan, conséquemment la régularité et de l'exhaustivité des soldes des engagements hors bilan données et ou/reçus ne peut être vérifiée ;
- L'absence d'une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères ;
- L'impossibilité d'estimation précise de l'impact des ajustements sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la banque, ressortant des travaux de justification des soldes comptables et ceux de la nouvelle base de données de gestion suite à la migration vers le nouveau Système d'Information Agence ;
- La déclaration non exhaustive des engagements, base de calcul des provisions requises, à la BCT ;
- La non prise en compte au niveau du résultat de la moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable des créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers ;
- L'absence de provisions exhaustive des engagements des entreprises publiques connaissant des difficultés financières ;
- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle ;
- L'absence d'ajustement des capitaux propres d'ouverture et de retraitement des états financiers antérieures pour le besoin de comparabilité suite à la correction de méthode du traitement des participations sous forme de portage et ce contrairement aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 11 relative aux Modifications comptables.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;

- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les parties liées comportant toutes les informations exigées par la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2017.

4.5.1. Etats financiers arrêtés au 30/06/2016

4.5.1.1. Bilan au 30 juin 2016

(en mD)	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	78 403	237 401	85 771
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	190 450	98 259	145 811
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 879 635	7 103 470	6 818 824
a- Comptes débiteurs		1 316 910	1 315 815	1 110 052
b- Autres concours à la clientèle		5 206 171	5 396 288	5 352 037
c- Crédits sur ressources spéciales		337 991	371 601	336 969
d- Créances agricoles sur l'Etat		18 563	19 766	19 766
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	592 022	277 116	404 040
5- Portefeuille d'investissement	4.5	602 822	564 845	589 331
6- Valeurs immobilisées	4.6	86 683	84 650	85 776
7- Autres actifs	4.7	167 785	118 380	182 470
a- Comptes d'attente & de régularisation		71 770	69 905	87 654
b- Autres		96 015	48 475	94 816
TOTAL ACTIF		8 597 800	8 484 121	8 312 023
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4.8	892 321	826 110	578 209
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	316 164	540 165	214 124
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	6 143 172	5 853 318	6 247 322
a- Dépôts à vue		1 577 800	1 421 817	1 706 841
b- Autres dépôts & avoirs		4 565 372	4 431 501	4 540 481
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	294 516	345 295	301 266
a- Emprunts matérialisés		27 576	30 952	31 769
c- Ressources spéciales		266 940	314 343	269 497
5- Autres passifs	4.12	293 209	343 381*	334 830
a- Provisions pour passif et charges		13 011	11 243	11 849
b- Comptes d'attente & de régularisation		226 376	325 252*	271 190
c- Autres		53 822	6 886	51 791
TOTAL PASSIF		7 939 382	7 908 269	7 675 751
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	344 884	318 904	319 192
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 367	-1 372
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	53	97	97
6- Résultat de l'exercice	4.13	21 853	-34 782*	25 355
TOTAL CAPITAUX PROPRES		658 418	575 852	636 272
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 597 800	8 484 121	8 312 023

*Chiffres retraités (cf note 3.8)

4.5.1.2. Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2016

(en mD)	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 006 939	1 416 995	1 044 082
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		275 808	739 309	344 507
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		571 131	517 686	539 575
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		535 763	759 878	544 394
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		31 073	179 058	31 846
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		504 690	580 820	512 548
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	892 000	826 000	578 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 434 702	3 002 873	2 166 476
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés	5.3	281 117	655 507	213 798
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		281 117	655 507	213 798
HB5- Engagements sur titres	5.4	2 982	6 885	2 982
<i>a - Participations non libérées</i>		2 982	6 885	2 982
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		284 099	662 392	216 780
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.5	2 861 124	2 438 755	2 879 805
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		2 861 124	2 438 755	2 879 805

4.5.1.3. Etat de résultat au 30 juin 2016

(en mD)	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	243 260	252 278	502 497
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		2 941	2 361	6 421
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		229 593	239 237	475 687
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		10 726	10 680	20 389
PR2- Commissions (en produits)	6.2	32 018	25 492	57 002
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	24 565	13 385	31 151
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	22 477	19 974	29 260
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		322 320	311 129	619 910
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	137 607	139 092	281 848
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		23 247	28 648	58 323
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		112 283	107 726	218 703
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		1 797	2 361	4 200
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		280	357	622
CH2- Commissions encourues		1 294	720	2 775
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		138 901	139 812	284 623
PRODUIT NET BANCAIRE		183 419	171 317	335 287
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-60 510	-113 823	-208 623
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-5 559	-3 875	88 422
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		272	661	982
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	77 818	72 041*	154 608
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		14 147	13 854	29 693
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		2 546	2 549	5 367
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 111	-34 164	26 400
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		53	22	228
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	1 311	640	1 273
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		21 853	-34 782	25 355
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		21 853	-34 782*	25 355

*Chiffres retraités (cf note 3.8)

4.5.1.4. Etats des flux de trésorerie au 30 juin 2016

(en mD)	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		274 433	242 777	576 759
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-133 539	-125 850	-271 536
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		19 400	7 178	5 500
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-108 141	-242 119	-125 542
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-113 841	-24 790	369 250
6- Titres de placement		-2	-1 001	-1 017
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-96 906	-96 734*	-154 333
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-10 941	87 876*	15 483
9- Impôt sur les sociétés		-457	-2 040	-8 124
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	-169 994	-154 703	406 440
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		20 612	19 867	25 248
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-17 184	-51 012	-76 960
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-3 453	-30 451	-34 552
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		1	1	97 711
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-24	-61 595	11 447
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
1- a - Rachat actions propres				-5
b - Emission d'actions				
2- Emission d'emprunts				
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-2 491	-23 699	-67 792
5- Dividendes versés		0	-39	-39
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-5 826	-27 073	-71 171
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-175 844	-243 371	346 716
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-202 800	-549 516	-549 516
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-378 644	-792 887	-202 800

*Chiffres retraités (cf note 3.8)

4.5.1.5. Notes aux états financiers au 30 juin 2016

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 30 Juin 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 594 845	22 974 225	14,36%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	1 100 610	5 503 050	3,44%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	2 818 467	14 092 335	8,81%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 736 998	38 684 990	24,18%
AUTRES ACTIONNAIRES	822 885	4 114 425	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. Référentiel d'Élaboration des États financiers

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession et de comptes courants associés.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Correction de méthode :

Antérieurement à Juin 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

A partir de Juin 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

3.8. Retraitement des états financiers arrêtés au 30/06/2015 :

Pour les besoins de comparabilité, les états financiers arrêtés au 30/06/2015 ont été retraités pour tenir compte d'un ajustement au niveau des rubriques suivantes :

Désignation	en mDT	
	Ancien solde	Nouveau solde
CH6	76 549	72 041
PA5B	329 760	325 252
RESULTAT DE L'EXERCICE	-39 290	-34 782
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		
-Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-101 242	-96 734
-Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	92 384	87 876

Il s'agit d'une écriture de reprise d'abonnement (charge de personnel) passée le 01/07/2015 au lieu du 30/06/2015.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 78.403 mDT au 30/06/2016 contre 237.401 mDT au 30/06/2015, soit une diminution de 158.998 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses en dinars, des avoirs auprès de la BCT en dinars et en devises, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	35 144	41 139	46 327
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	8 048	7 125	7 482
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	3 249	117 292	315
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	22 209	30 620	22 918
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-310	-306	-310
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	2 714	19 749	3 364
<i>Mouvements IBS</i>	7 110	21 158	5 496
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	239	267	179
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	0	357	0
TOTAL	78 403	237 401	85 771

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité de **60%** durant l'année 2015 et de **70%** durant l'année 2016. La BNA a affiché les ratios de liquidité suivants :

	Juin 2015	Décembre 2015	Juin 2016
Ratio de liquidité	16,14%	47,32%	47,77%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 98.259 mDT au 30/06/2015 à 190.450 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 92.191 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	165 894	74 971	119 018
Comptes courants et autres créances	4 849	4 984	3 990
Prêts sur le marché monétaire en dinars	161 000	70 000	115 000
Provisions pour risques divers (Avoirs Auprès des correspondants en devises)	-206	-196	-206
Intérêts à percevoir	251	183	234
b - Créances sur les établissements financiers	24 556	23 288	26 793
Comptes courants	8 989	5 140	6 795
Prêts à MLT	15 250	17 900	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	233	181	237
Intérêts à percevoir	84	67	111
TOTAL	190 450	98 259	145 811

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30/06/2016 à 6.879.635 mDT contre 7.103.470mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une diminution de 223.835mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	776 533	347 314	-970		-335 523	787 354
- Comptes débiteurs	51 657					51 657
- Autres concours à la clientèle	509 622	103 595	-970		-91 981	520 266
- Crédits sur ressources spéciales	215 254	243 719			-243 542	215 431
Engagements commerciaux et industriels :	7 223 033	209 878	-9 312		-266 680	7 156 919
- Comptes débiteurs	1 323 976	33 703			-92 426	1 265 253
- Autres concours à la clientèle	5 777 103	156 791	-9 312		-155 476	5 769 106
- Crédits sur ressources spéciales	121 954	19 384			-18 778	122 560
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027			-464		18 563
Provisions sur créances classées (*)				-1 011 629		-1 011 629
Provisions collectives sur créances non classées				-72 113		-72 113
TOTAL AU 30/06/2016	8 019 134	557 192	-10 282	-1 084 206	-602 203	6 879 635
TOTAL AU 30/06/2015	8 059 942	617 928	-11 681	-935 047	-627 672	7 103 470
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824

(*) Dont 169.575 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre du 1er semestre de l'année 2016 se sont élevées à 90.937 mDT, contre 122.979 mDT au cours de la même période de l'année 2015, soit une diminution de 32.042 mDT.

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 30 Juin 2016 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	6 008 501	5 955 532	8 292	11 312
Classe 1	1 051 936	1 050 445		398
Classe 2	212 503	211 410	27 463	6 947
Classe 3	223 900	217 023	54 143	9 951
Classe 4	1 022 874	856 179	361 585	65 400
Classe 5	940 880	838 200	560 147	47 335
Total en mDT	9 460 594	9 128 780	1 011 629	141 344
Total/ Créances classées	2 400 158	2 122 813	1 003 337	129 634
Taux des créances classées ⁽¹⁾	25,37%			

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 23,25% contre 18,47% en 2015.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 30 Juin 2016 à 52,19% contre 61,31% au 30 Juin 2015.

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 30 Juin 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 72.113mDT.

4.3.5. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats du 1er semestre de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 30/06/2016 s'élève à 169.575 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 14.215 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours du 1er semestre de l'exercice 2016 des dotations complémentaires pour un montant de 15.101 mDT et des reprises pour un montant de 886 mDT.

4.3.6. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 30/06/2016 (3)	Encours au 30/06/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 984 212	14 023 683	4 960 529
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total	353 642 189	166 376 556	187 265 633	121 088 159	88 149 837	32 938 322

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 30 Juin 2016 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 30-06-2016	1 126 233	537 283	27 017	62 560	92 778	62 473	51 901
Garanties au 30-06-2016	854 434	537 283	-	62 560	69 581	62 473	47 619
Agios réservés au 30-06-2016	7 593	-	-	-	-	-	4 282
Classe au 30-06-2016		0	0	0	0	0	4
Provisions au 30-06-2016	2 701	0	0	0	0	0	0

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 592.022 mDT au 30/06/2016 contre 277.116 mDT au 30/06/2015, soit une augmentation de 314.906 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 273.630 mDT au 30/06/2015 à 576.615 mDT au 30/06/2016.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Titres à revenu variable :	1 647	2 057	2 002
- Titres cotés	2 042	2 069	2 041
- Provisions sur titres	-395	-12	-39
Titres à revenu fixe :	590 375	275 059	402 038
- Bons du Trésor	576 615	273 630	394 408
- Créances et dettes rattachées	13 760	1 429	7 630
TOTAL	592 022	277 116	404 040

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 602.822 mDT au 30/06/2016 contre 564.845 mDT au 30/06/2015.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 30/06/2016
Valeur brute au 30 Juin 2016 :	173 686	244 005	128 576	98 197	644 464
- Valeur au 1 ^{er} janvier	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
- Acquisitions/Souscriptions	10 777	16 300			27 077
- Cessions					0
- Remboursements		-9 895			-9 895
Créances rattachées	5 740	2 484	6 805	1	15 030
Provisions au 30 Juin 2016 :	-31 538	-523	-24 611		-56 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Dotations de l'exercice	-3 319	-60	-2 729		-6 108
- Reprises de provisions	180		372		552
Valeur nette au 30 Juin 2016	147 888	245 966	110 770	98 198	602 822
Valeur nette au 30 Juin 2015	125 867	232 591	97 296	109 091	564 845
Valeur nette au 31 Décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (221.705 mDT) et fonds communs de placement (22.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Titres cotés	76 564	64 492	66 512
Titres non cotés	96 523	87 441	95 798
Titres OPCVM	599	599	599
Total	173 686	152 532	162 909

Cette rubrique comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 30/06/2016 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Souscription/reclassement	Liquidation/reclassement	Valeur Brute 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette
BNA CAPITALUX	99,00%	4 950			4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475			13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447			1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461			2 461	0	2 461
SICAF PARTICIPATIONS	49,99%	500			500	0	500
SODET SUD	42,96%	9 826			9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494			1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75			75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60			60	0	60
IMMOB. DES OEILLETES	29,39%	265			265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509			509	0	509
SOGEST	20,00%	4			4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1			1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90			90	0	90
SIVIA	0,00%	0			0	0	0
EL MADINA	0,00%	0			0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 773	0	0	41 773	1 447	40 327
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000			2 000	1 105	895
STIA	49,99%	5 005			5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418			9 418	3 030	6 388
BAT	23,82%	1 856			1 856	195	1 661
Assurances AMI*	5,08%	0	14 784		14 784	590	14 194
STR	17,78%	26 693			26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		44 971	14 784	0	59 755	9 925	49 830
LIAL DU CENTRE	20,00%	15			15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055			3 055	1 349	1 705
SODIS SICAR	18,63%	5 681			5 681	1 569	4 112
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542			1 542	901	641
SODEK	17,60%	1 098			1 098	317	780
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726			726	0	726
STBG	15,76%	2 316	788		3 104	0	3 104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250			2 250	345	1 905
SPEI	14,80%	15			15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875			1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491			491	0	491
TAPARURA	11,11%	250			250	3	247
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656			10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704			6 704	5 833	872
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280			280	0	280
SFBT	10,25%	10 624			10 624	0	10 624
A.T.LEASE	10,00%	3 800			3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000			2 000	0	2 000
T.D.A	10,00%	400			400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250			250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560			7 560	5 180	2 380
SODICAB	7,69%	300			300	144	156
SPT MED V	7,17%	2 044			2 044	0	2 044

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Souscription/reclassement	Liquidation/reclassement	Valeur Brute 30/06/2016	Provisions	Valeur Nette
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60			60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58			58	58	0
SEM	6,30%	25			25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100			100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500			500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100			100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30			30	0	30
COTUNACE	4,05%	582			582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50			50	16	34
SODESIB	4,00%	200			200	12	188
SOTULUB	3,68%	215			215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200			200	200	0
STAR	2,19%	484			484	0	484
Assurances AMI*	2,05%	4 795		4 795	0	0	0
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100			100	100	0
STS	1,94%	62			62	0	62
SIMAC	1,43%	5			5	0	5
COTUSAL	1,28%	157			157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172			172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60			60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44			44	0	44
CTN	0,26%	100			100	100	0
BTE	0,11%	99			99	20	78
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434			434	0	434
STB	0,02%	208			208	59	149
ELLOUHOUM	0,02%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0			0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0			0	0	0
CIOK	0,00%	120			120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0			0	0	0
SWIFT	0,00%	1			1	1	0
Titres de Participation		72 894	788	4 795	68 886	16 995	51 891
MATEUR JALTA	44,04%	560			560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075			1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100			100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37			37	37	0
LAINO	3,19%	96			96	96	0
BATAM	2,76%	1 066			1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE		0		0	0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238			238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENRAL		162 810	15 572	4 795	173 586	31 538	142 048

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2016

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2016 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2016	Provisions	Encours net au 30.06.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 104	446
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	853	1 750
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	300	1 785
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	48	1 008
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 697	1 385
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	18	1 806
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 443	5 057
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 082	16 918
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 689	13 311
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450	450	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450	450	0
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	760	9 240
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	267	2 233
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	543	7 857
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	111	5 489
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	386	5 614
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	24 611	103 965

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 30/06/2016 à 24.611 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 2.357 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours du 1er semestre de l'année 2016, de dotations complémentaires pour un montant de 2.729 mDT et de reprises pour un montant de 372 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles a totalisé 86.683 mDT au 30/06/2016 contre 84.650 mDT au 30/06/2015 , le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2015	31/12/2015	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	30/06/2016
Immobilisations incorporelles	13 340	13 429	0	0	0	13 429
- Logiciels	13 340	13 429				13 429
Amortissements	-11 890	-12 374	-650	346	0	-12 678
- Logiciels	-11 890	-12 374	-650	346		-12 678
Total net (1)	1 450	1 055	-650	346	0	751
Immobilisations corporelles	167 480	171 486	3 864	0	-412	174 938
- Terrains	5 237	2 613				2 613
- Constructions	79 419	83 227				83 227
- Agencement, aménagement et Installation	28 181	29 140	354		-14	29 480
- Matériel de transport	2 345	2 345				2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 905	42 735				42 735
- Immobilisations en Cours	5 060	5 776	2 156		-87	7 845
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 451	615	501			1 116
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	240	561		-89	712
- Dépenses nouvelles agences	404	688	292		-222	758
- Immobilisations en dation	4 107	4 107				4 107
Amortissements	-83 943	-86 428	-2 241	0	0	-88 669
- Constructions	-24 384	-25 158	-715			-25 873
- Agencement, aménagement et Installation	-22 484	-23 011	-535			-23 546
- Matériel de transport	-1 622	-1 744	-83			-1 827
- Mobiliers, matériel de bureau	-35 453	-36 515	-908			-37 423
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337
- Immobilisations en dation	-337	-337				-337
Total net (2)	83 200	84 721	1 623	0	-412	85 932
Total général (1) + (2)	84 650	85 776	973	346	-412	86 683

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

Les immobilisations totalisent, au 30/06/2016, une valeur brute de 188.374 mDT, des amortissements et des provisions de 101.691 mDT et une valeur nette de 86.683 mDT, ce qui représente environ 1% du total des actifs de la Banque.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 167.785 mDT au 30/06/2016 contre 118.380 mDT au 30/06/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	71 770	69 905	87 654
* Débiteurs divers	7 327	15 353	10 956
* Compte Ministère de la Défense	855	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	-855	-855
* Etat, impôts & taxes	11 147	4 865	11 694
* Commissions de gestion à percevoir	6 161	3 818	5 203
* Ajustements devises	3 506	3 072	2 799
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-613	-1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	1 993	500	530
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-259	-246	-257
* Charges payées d'avance	4 176	318	862
* Compte d'attente	187	202	137
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-65	-66
* Compte de régularisation	560	681	12 380
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701	-701
* Comptes monétiques	1 229	1 233	637
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-673	-669	-637
* Consommation chef d'agence & directeurs	17	19	7
* Comptes liés à la compensation	30 242	36 756	46 841
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	24 457	18 808	19 136
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarées)	-16 117	-12 086	-20 283
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (1)	855	1 559	1 859
* Ristourne sur TFP	-1 018	-857	
* Produits à recevoir	321	372	254
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 154	1 312
* Autres comptes	1 498	892	64
AUTRES	96 015	48 475	94 816
* Comptes d'attentes agricoles	61	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61	-61
* Prêts au personnel	32 031	32 254	34 286
* Charges reportées	4 134	2 890	3 692
* Stock cartes de retrait	267	298	232
* Dotations timbres postes	27	26	26
* Dotations timbres fiscaux	5	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	89	97	85
* Dépôts et cautionnements	248	248	248
* Prêts ETAT/BNB à recouvrer	138 342	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNB recouvré	-81 928	-128 921	-86 559
* Autres comptes	2 800	1 448	2 670
TOTAL	167 785	118 380	182 470

(1) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 30 Juin 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 30.242 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 122.456 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 892.321 mDT au 30/06/2016 contre 826.110 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 66.211 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en devises	3	0	4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	892 000	826 000	578 000
Intérêts à servir	318	110	205
TOTAL	892 321	826 110	578 209

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 316.164 mDT au 30/06/2016 contre 540.165 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une diminution de 224.001 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 061	533 115	207 261
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 103	7 050	6 863
TOTAL	316 164	540 165	214 124

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Comptes à vue	26 166	34 824	13 502
Emprunts sur le marché monétaire dinars	106 050	285 700	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	183 845	219 328	89 540
Intérêts à payer	103	313	132
TOTAL	316 164	540 165	214 124

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.143.172 mDT au 30/06/2016 contre 5.853.318 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 289.854 mDT, soit un taux de progression de 5%. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	5 629 948	5 354 353	5 535 987
- Dépôts à vue	1 253 000	1 199 337	1 247 717
- Dépôts d'épargne	2 121 215	2 051 867	2 105 073
- Bons de caisse	64 641	70 187	68 929
- Compte à terme	165 110	165 984	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 295 477	1 182 289	1 178 442
- Certificats de dépôt	545 000	447 000	581 000
- Autres sommes dues à la clientèle	185 505	237 689	181 277
Dépôts en devises :	471 084	466 478	678 886
- Dépôts à vue	323 009	220 714	457 199
- Bons de caisse	9 954	7 163	8 813
- Compte à terme	38 201	42 828	43 491
- Comptes de placement	87 318	186 939	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	12 602	8 834	7 819
Dettes rattachées :	42 140	32 487	32 449
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 791	1 767	1 925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	365	206	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	17 375	20 557	18 384
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	36 264	28 900	27 838
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-13 655	-18 943	-16 023
TOTAL	6 143 172	5 853 318	6 247 322

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 294.516 mDT au 30/06/2016 contre 345.295 mDT au 30/06/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 Décembre 2015
Emprunts matérialisés	27 576	30 952	31 769
*Emprunts obligataires	27 047	30 381	30 382
*Intérêts à payer	529	571	1 387
Ressources spéciales	266 940	314 343	269 497
*Ressources extérieures	105 313	113 136	103 599
*Ressources budgétaires	189 230	229 154	188 879
*Ecart de conversion sur emprunts	-28 257	-29 420	-23 701
*Intérêts à payer	654	1 473	720
TOTAL	294 516	345 295	301 266

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 5,5%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 30/06/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 30/06/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 406
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 522
TOTAL		11 928

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 293.209 mDT au 30/06/2016 contre 343.381 mDT au 30/06/2015, soit une diminution de 50.172 mDT. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Etat, impôts et taxes	11 802	7 717	15 127
Impôt sur les sociétés	1 311	640	1 273
Crédits d'impôt Ex N-1		-944	0
Organismes sociaux	14 064	12 282	31 688
Comptes d'ajustement devises	10 907	27 155	6 979
Provisions sur comptes d'ajustement devises	54	164	477
SWAPS devises	9 253	-3 006	6 526
Congés à payer	11 433	11 002	11 098
Produits perçus d'avance	4 454	3 783	3 915
Excédent de caisse	3 230	1 544	1 687
Charges sur emprunt	53	51	53
Autres comptes de régularisation passif	2 417	3 656	2 258
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5	5
Comptes liés à la compensation	122 456	179 925	146 400
Comptes de régularisation	20 937	26 240	27 903
Comptes Etatiques créditeurs	49 422	44 506	47 517
Créditeurs divers	16 402	16 109	17 997
Fournisseurs d'immobilisations	1 998	1 309	2 076
Provisions pour passifs et charges	13 011	11 243	11 849
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	9 758	10 083	9 838
- Provisions pour pénalités BCT	1 244		1 244
- Provisions pour suspens IS T24h	2 009	1 160	767
TOTAL	293 209	343 381	334 830

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 30/06/2016 s'élève à 9.758 mDT contre 10.083 mDT au 30/06/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	502 406	7 507	509 913	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	4 932	593	5 525	20%	1105
Compris entre 180 et 360 jours	322	29	351	50%	176
Supérieur à 360 jours	678	50	728	100%	728
Total en mDT	508 338	8 179	516 517		2 009

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 30/06/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

		(En mDT)
Compte	Libellé	Solde comptable au 30/06/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 659.790 mDT au 30.06.2016 contre 637.644 mDT au 31.12.2015. Les mouvements des capitaux propres au cours du 1^{er} semestre 2016 se détaillent comme suit :

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat au 30.06.2016	Autres mouvements	Solde au 30/06/2016
Capital social	160 000	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	60 385	60 385	24 900			85 285
Réserves à régime spécial	17 802	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352	131 352				131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	38 288	38 576	500		292	39 368
Résultats reportés avant répartition	0	97	-97			0
Résultats reportés après répartition	97	0	53			53
Résultat net de l'exercice	-34 782	25 355	-25 355	21 853		21 853
TOTAL	577 219	637 644	0	21 853	292	659 790

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 292 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. **(Voir note 5-1-2).**

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

A la date du 30/06/2016, la BNA détient 84.872 actions propres pour une valeur d'acquisition de 1.372 mDT contre 1.367 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 5 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 2.716 droits d'attribution.

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 30/06/2015
Actions propres	-1 367	-1 372	-	-	-1 372
TOTAL	-1 367	-1 372	-	-	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	(En mDT)		
	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Bénéfice net de l'exercice (en mDT)	21 853	-34 782	25 355
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	58	-	67
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,683	-	0,794

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.006.939 mDT au 30/06/2016 contre 1.416.995 mDT au 30/06/2015. Il se décompose comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	275 808	739 309	344 507
- Effets endossés	199 250	641 250	241 250
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	76 558	79 059	84 257
- Cession créances	0	19 000	19 000
b- En faveur de la clientèle :	571 131	517 686	539 575
- Débiteurs par avals et acceptations	59 355	75 256	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	58 111	60 149	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	25 607	21 452	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	36 829	37 458	41 480
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	364 054	297 948	322 983
- Avals emprunts obligataires	422	1 503	643
- Avals billets de trésorerie	23 050	23 500	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 703	420	2 766
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	160 000
TOTAL	1 006 939	1 416 995	1 044 082

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 641.250 mDT au 30/06/2015 à 199.250 mDT au 30/06/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établit à 892.000 mDT au 30/06/2016 contre 826.000 mDT au 30/06/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Titres de créances	384 000	458 000	330 000
Bons du trésor	388 000	268 000	248 000
Emprunt National Mai 2014	120 000	100 000	
Total	892 000	826 000	578 000

5.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30-juin-16	Solde au 30-juin-15	Solde au 31-déc-15
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	4 666	5 338	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	151 942	248 066	122 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	124 509	402 103	74 008
Total	281 117	655 507	213 798

5.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 329	2 496	832
CITECH SIDI BOUZID	200	50	150
FCPR INTECH	4 000	2 000	2000
Total	7 529	4 546	2 982

5.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 30/06/2016 des éléments suivants :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Garanties reçues de l'Etat	1 335 248	1 050 156	1 386 185
Abandon	12 351	23 815	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	331 804	392 624	334 351
SOTUGAR	26 439	29 708	27 880
FNG	79 863	54 188	74 635
FGIC	283	546	283
FNE	331	397	331
G. ETAT	884 177	548 878	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 525 876	1 388 599	1 493 620
Garanties Hypothécaires	1 293 689	1 248 491	1 282 823
Garanties financières	232 187	140 108	210 797
TOTAL	2 861 124	2 438 755	2 879 805

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 243.260 mDT au 30/06/2016 contre 252.278 mDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi un taux de régression de 3,6 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	2 941	2 361	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	2 146	1 654	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	14	13	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	762	636	1 578
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	19	58	196
Opérations avec la clientèle :	229 593	239 237	475 687
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 628	44 404	95 791
- Intérêts sur crédits à la clientèle	180 965	194 833	379 896
Autres intérêts et revenus assimilés	10 726	10 680	20 389
TOTAL	243 260	252 278	502 497

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 32.018 mDT au 30/06/2016 contre 25.492 mDT au 30/06/2015. Elles se décomposent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	18 311	14 582	32 672
Commissions sur opérations Monétique	2 027	1 675	3 650
Commissions sur opérations de change	336	372	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	958	955	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	11	12	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	5 261	3 470	8 528
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	814	810	2 015
Commissions sur avals billets de trésorerie	193	155	311
Commissions diverses	4 107	3 461	7 108
TOTAL	32 018	25 492	57 002

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 24.566 mDT au 30/06/2016 contre 13.385 mDT au 30/06/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	15 362	7 243	17 323
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	15 710	7 243	17 284
- Dividendes & revenus assimilés (+)	7	-	74
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	4	-	5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-359	-	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	9 204	6 142	13 828
- Résultat sur opérations de change	6 364	4 449	10 095
- Commissions sur change manuel	2 840	1 693	3 733
TOTAL	24 566	13 385	31 151

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 22.477 mDT au 30/06/2016 contre 19.974 mDT au 30/06/2015, soit une augmentation de 12,5%. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Revenus des titres de participation	13 974	12 794	14 148
Revenus des obligations	7 006	5 795	12 701
Revenus des fonds gérés	1 497	1 385	2 411
TOTAL	22 477	19 974	29 260

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 137.607 mDT au 30/06/2016 contre 139.092 mDT au 30/06/2015, soit une diminution de 1,1%. Ils se décomposent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	23 247	28 648	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	19 539	24 852	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	434	589	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	5	128	201
- Report / Déport sur opérations de SWAP	3 269	3 079	7 171
Opérations avec la clientèle :	112 283	107 726	218 703
- Intérêts sur comptes à vue	3 902	3 730	8 397
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 002	39 647	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	67 379	64 349	130 249
Emprunts	1 797	2 361	4 200
Autres intérêts et charges	280	357	622
TOTAL	137 607	139 092	281 848

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste présente un solde négatif de 60.510 mDT au 30/06/2016 contre un solde négatif de 113.823 mDT au 30/06/2015, soit une diminution de 46,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-64 588	-111 790	-197 479
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-75 836	-89 774	-179 538
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-2 000	-7 789	-4 184
Dotations aux provisions pour comptes courants associés	-	-541	-
Dotations aux provisions additionnelles	-15 101	-32 664	-64 116
Reprises sur provisions pour créances douteuses	27 955	17 940	48 478
Reprises sur provisions additionnelles	886	1 259	2 729
Créances cédées ou passées par pertes	-495	-244	-889
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	3	23	41
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 078	-2 033	-11 144
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 624	-2 396	-12 982
Reprises de provisions pour risques et charges	6 702	363	1 838
TOTAL	-60 510	-113 823	-208 623

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une perte aussi bien au 30/06/2016 qu'au 30/06/2015 respectivement de 5.559 mDT et 3.875 mDT au. Il se détaille comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-3 320	-1 506	-942
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 729	-2 285	-5 979
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-60	-297	-322
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	-	-	93 817
Gains sur portefeuille d'investissement	1	-	2
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	180	213	638
Reprises de provisions pour fonds gérés	372	-	1 209
TOTAL	-5 559	-3 875	88 422

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 77.818 mDT au 30/06/2016 contre 72.041 mDT au 30/06/2015, soit une augmentation de 8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Salaires	56 735	52 593	107 047
Charges sociales et fiscales	11 577	10 795	31 241
Autres charges du personnel	5 406	4 061	7 911
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	3 765	3 153	6 874
Variation des congés à payer	335	1 439	1 535
TOTAL	77 818	72 041	154 608

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative au 1^{er} semestre de l'exercice 2016 s'élève à **1.962** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative au 1^{er} semestre de l'exercice 2016 s'est élevée à **2.254** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au 30/06/2016 s'élève à **1.803** mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un **gain** de 53 mDT au 30/06/2016 contre aussi un **gain** de 22 mDT au 30/06/2015, ils se décomposent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 30 Juin 2015	Solde au 31 décembre 2015
Profits exceptionnels	50	20	286
Profits sur exercices antérieurs	7	12	-
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	0	-4	25
Déficit de caisse	-4	-6	-15
Pénalités et amendes fiscales	-	-	-68
TOTAL	53	22	228

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

(En mDT)

Résultat net	21 853
Réintégrations :	104 897
- Impôt sur les sociétés	1 311
- Amendes et pénalités	0
- Charge divers non déductibles	582
- Timbres de voyage	1
- Subvention amical BNA	576
- Provisions pour risques divers	2 624
- Provisions pour tires de placement	360
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 319
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 729
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	60
- Provisions collectives sur créances non classées	2 000
- Provisions pour créances douteuses	90 937
- Créances abandonnées	398
Déductions :	7 044
- Reprise de provisions pour risques et charges	6 701
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	163
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	180
Résultat corrigé avant déduction des provisions	119 706
- Provisions déductibles des titres côtés (placement)	359
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	1 286
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	505
- Provisions pour créances douteuses	90 937
- Provisions collectives sur créances non classées	2 000
Résultat corrigé après déduction des provisions	24 619
- Dividendes sur titres des participations	13 980
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 395
- Plus-values sur cession titres SFBT	0
Résultat fiscal	9 244
Dégrèvements fiscaux :	5 497
Résultat imposable	3 747
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	1 311

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2016, un flux de trésorerie net négatif de 169.994 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 140.894 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 108.141 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 113.841 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 96.906 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 10.941 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2016, un flux de trésorerie net négatif de 24 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 17.184 mDT et 3.453 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 20.612 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2016, un flux de trésorerie net négatif de 5.826 mDT provenant essentiellement des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 2.491 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 378.644 mDT au 30/06/2016 contre un solde négatif de 792.887 mDT au 30/06/2015. Elles se décomposent comme suit à la fin du 1^{er} semestre 2016 :

(En mDT)	
Liquidités en dinars tunisiens :	190 806
- Caisse dinars	35 144
- Avoirs à la BCT en dinars	3 248
- Avoirs en CCP	239
- Mouvements IBS	5 195
- Placements en dinars	161 000
- Correspondants débiteurs en dinars	12 088
- Correspondants créditeurs en dinars	-26 108
Liquidités en devises :	36 576
- Caisse devises	9 963
- Avoirs à la BCT devises	22 206
- Correspondants débiteurs en devises	1 750
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	2 714
Emprunts en dinars	-998 050
Emprunts en devises	-183 845
Placements supérieurs à 3 mois (*)	575 869
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-378 644

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

4.5.2. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 30/06/2016

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins 1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE ARRETES AU 30 JUIN 2016

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque Nationale Agricole -BNA- arrêtés au 30 juin 2016.

Ces états financiers intermédiaires comportent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close au 30 juin 2016 ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A cette date, ces états financiers font apparaître un total actif net de 8 597 800 mDT, des capitaux propres positifs de 658 418 mDT et, un résultat net bénéficiaire de 21 853 mDT.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

Les organes de direction et d'administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre conclusion avec réserves

3-1. Les travaux d'examen limité ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle.
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 mDT et de 5 000 mDT prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

3-2. L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 30 juin 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 2 718 801 mDT et 2 861 124 mDT. Les engagements hors bilan sous forme des crédits agricoles, sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées ; alors que le reste des engagements hors bilan est mécanisé.

Toutefois, le solde comptable des crédits notifiés non encore utilisés qui s'élève au 30 juin 2016 à 281 117 mDT a été arrêté à partir de la base de données de gestion SAEB en raison de l'écart important dégagé entre le solde comptable et le solde découlant de ladite base à la date précitée.

En outre, les engagements hors bilan sous forme de facilités de caisse ne sont pas pris en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 30 juin 2016.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de la régularité et de l'exhaustivité des soldes des engagements hors bilan donnés et/ou reçus.

3-3. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les rubriques du bilan " Autres actifs" et " Autres passifs" comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes présentent au 30 juin 2016 un solde débiteur de 30 242 mDT et un solde créditeur de 122 456 mDT.

La banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des suspens liés à la " télé compensation 24 heures ", qui ne sont pas encore achevés à la date du présent rapport.

L'impact des résultats de ces travaux sur le résultat intermédiaire et sur les capitaux propres ne peut être actuellement estimé avec précision.

3-5. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et de déterminer ainsi les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

4. Opinion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 3-1 à 3-5, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale Agricole -BNA- au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5-1. La Banque a entamé, au cours du premier semestre de l'année 2016 les travaux de migration vers un nouveau Système d'Information Agence, qui ne sont pas encore achevés à la date de la rédaction du présent rapport.

Conséquemment, des écarts ont été dégagés entre les soldes comptables au 30 juin 2016 et les soldes de la nouvelle base de données de gestion arrêtés à cette même date.

Toutefois, les travaux de justification précités ont permis de régulariser la majeure partie des écarts dégagés.

Dès lors, l'impact de ces ajustements sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque ne peut être estimé avec précision.

5-2. Le rapprochement des engagements déclarés à la Banque Centrale de Tunisie -BCT- au 30 juin 2016 avec les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " autres actifs " et HB " engagements hors bilan " dégage un écart compensé négatif de 49 582 mDT. Cet écart concerne principalement l'escompte commercial et résulte de la déclaration à la BCT de la journée du 30 juin 2016 de cet engagement au cours du mois de juillet 2016.

Par ailleurs, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés.

5-3. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 121 088 mDT au 30 juin 2016.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 30 juin 2016. (*Se référer à la Note 4.3.6 des états financiers*)

5-4. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint.

5-5. Les engagements des entreprises publiques s'élèvent au 30 juin 2016 à 1 126 233 mDT représentant ainsi 11,90% du total des engagements de la Banque. Ces créances sont couvertes par des provisions d'un montant de 2 701 mDT et garanties de l'ordre de 871 153 mDT dont des garanties de l'Etat d'un montant de 854 434 mDT.

Par ailleurs, les risques encourus sur ces engagements s'élèvent au 30 juin 2016 à 252 379 mDT. Certains engagements de ces entreprises connaissant des difficultés financières n'ont pas été provisionnés.

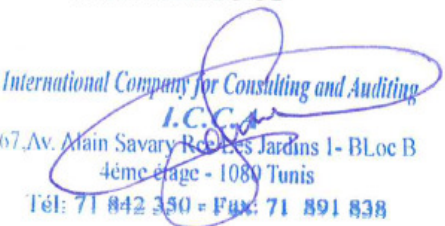
5-6. Le ratio de liquidité de la Banque, calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, s'élève au 30 juin 2016 à 47,77%, soit une insuffisance de 22,23 % par rapport au minimum de 70% requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Tunis, le 30 août 2016

Les Co-commissaires aux comptes

C.S.L
SAMIR LABIDI


P/ICCA
ANIS SMAOUI


International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A.
67, Av. Main Savary Rd. Les Jardins 1- Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

4.5.3. Notes explicatives relatives au rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

1- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les engagements :

La BNA va procéder à la mise en place d'un système de Gestion des garanties baptisé (SAGA) selon le planning suivant :

SAGA	* Elaboration du Cahier des Charges	nov-16
	* Développement	mars-17
	* test	Avril/2017
	* Migration	Mai/2017
	* Mise en production Siège, DR, Agence	juin-17
fiabilisation	Fiabilisation des données	

2- Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'une notation récente ou d'états financiers certifiés et récents pour plusieurs relations :

Parmi les obligations de la banque en terme de gestion des risques, la mise en place d'ici fin 2017 d'un système de notation interne renfermant une grille de notation corporate et un outil de scoring particuliers afin de se conformer à la circulaire BCT N° 2016-06 du 11 Octobre 2016 ayant pour objet : système de notation des contrepartie.

Concernant les Etats Financiers récents et certifiés, certes, ils devraient être fournis lors de l'étude des dossiers de crédits, toutefois, certaines relations ne disposent pas d'états financiers certifiés par leurs commissaires aux comptes.

3- Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'un traitement uniforme et d'une prise en compte exhaustive des engagements hors bilan :

Les travaux de fiabilisation des données de gestion ainsi que la régularisation des discordances entre les soldes comptable et extra-comptable des crédits notifiés et non utilisés sont encours.

Les engagements hors bilan sous forme de facilité de caisse vont être intégrés au niveau de la base de données SAEB d'ici la fin de l'année 2016.

Actuellement, la comptabilisation des crédits notifiés et non utilisés agricoles se fait sur la base d'un inventaire. Toutefois, un projet de mécanisation de la chaine prêts agricoles va être mis en place dont ci-dessous le planning :

Projets	Stade projet	Délai prévisionnel		Stade	
Chaine Prêts Agricoles	Module Bulletin d'Agréage et de Paiement	-	06/2016	-	En production
Transposition de l'existant et génération de compte rendu des opérations (12 mois)	Module octroi	-	11/2016		
	Module recouvrement	-	03/2017	-	En cours
	Module arrangement	-	05/2017		
	Module transfert	-	06/2017		

4- Note explicative portant sur l'observation relative à l'impossibilité d'estimation précise de l'impact des ajustements sur les actifs, passifs et capitaux propres ressortant des travaux de justification des soldes comptables et suite à la migration vers le nouveau système d'information Agence :

Les travaux de migration vers la base de données "SMILE" ont été achevés au niveau de toutes les agences, seuls les travaux de fiabilisation entre la base de données "SMILE" et comptable sont en cours.

5- Note explicative portant sur l'observation relative à la déclaration non exhaustive des engagements à la BCT :

Une fois les travaux de fiabilisation achevés comme mentionné ci-dessus (fin Décembre 2016), l'écart ne sera plus constaté et la déclaration sera effectuée y compris tous les crédits notifiés non utilisés.

6- Note explicative portant sur l'observation relative à la non prise en compte au niveau du résultat de la moins value correspondant à la différence entre le solde comptable des créances consolidées garanties ou prises en charge par l'Etat et le montant actualisé des encaissements futurs au titre de ces créances :

Dans un objectif de cohérence des méthodes de comptabilisation, la BNA n'a pas opté pour la comptabilisation et l'évaluation des moins values éventuelles.

Toutefois, cette pratique est en contradiction avec les dispositions de la NC 03 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS39 « Instruments financiers : Comptabilisation et Evaluation ».

7- Note explicative portant sur l'observation relative à l'absence d'une provision exhaustive des engagements des Entreprises Publiques connaissant des difficultés financières :

Les Entreprises Publiques sont sujettes au classement au même titre que celles relevant du secteur privé. Les classes retenues par la BNA étaient jusqu'à 2015 alignées sur la centrale des actifs classés. Toutefois, au 31/12/2016, les engagements de ces entreprises connaissant des difficultés à cette date seront provisionnés.

8- Note explicative portant sur l'observation relative à l'insuffisance au niveau du ratio de liquidité de 22,23% par rapport au minimum requis de 70% :

Il est à préciser que l'exigence de 70% sera atteinte d'ici la fin de l'année conformément au business plan de la banque (2016-2020).

Les mesures de régularisation :

- Émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne de 100 MD en octobre 2016 (déjà clôturé) et le lancement d'un Emprunt Obligataire émis par Appel Public à l'Epargne de 100 MD au cours du premier trimestre 2017.
- Favoriser la collecte des dépôts stables en améliorant leurs maturités.
- Optimiser les opérations de refinancement avec la BCT.

De même, un projet de mécanisation du LCR est entamé, dont ci-dessous le planning :

Projet	Stade projet	Délai prévisionnel
Ratio de liquidité	- Etude	09/2016
	- Développement	12/2016
	- Test et mise en production	02/2017

4.5.4. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

1- Note portant sur les principes et les méthodes comptables utilisés :

La BNA a adopté les mêmes principes et méthodes comptables pour les états financiers intermédiaires que pour ceux arrêtés au 31/12/2015.

2- Note portant sur l'effet des changements dans la structure de l'Entreprise :

Il n'y a pas eu de changement dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

3- Note portant sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire :

La Banque n'a pas enregistré d'événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

4- Note complémentaire à l'Etat de résultat analysant les variations enregistrées au 30/06/2016 par rapport au 30/06/2015 :

	Jun 2016	Jun 2015	Variation	Commentaire
Gain sur portefeuille commercial & opérations financières	24 565	13 385	+83,5%	Cette hausse est due principalement à un accroissement des intérêts perçus sur BTA
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	60 510	113 823	-46,8%	La diminution de la dotation aux provisions est due principalement en terme de volume à la baisse de la dotation aux provisions conjuguée à une augmentation de la reprise sur provisions. Cette baisse de la dotation résulte de l'effort de provisionnement effectué par la banque au 31/12/2015.

4.5.5. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

1- Note rectificative de la note 4.3.1. « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 30 Juin 2016 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	6 008 501	5 955 532	8 292	20 198
Classe 1	1 051 936	1 050 445		11 025
Classe 2	212 503	211 410	27 463	10 201
Classe 3	223 900	217 023	54 143	12 195
Classe 4	1 963 754	1 694 379	921 732	227 005
Total en mDT	9 460 594	9 128 789	1 011 629	280 624
Total/ Créances classées	2 400 158	2 122 813	1 003 337	249 401
Taux des créances classées ⁽¹⁾	25,37%			

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 23,25% contre 18,47% au 30/06/2015 et 22,56% au 31/12/2015.

Le taux des créances classées s'élève à 25,37% au 30/06/2016 contre 21,19% au 30/06/2015 et 24,76% au 31/12/2015.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 30/06/2016 à 59,01% contre 61,31% au 30/06/2015 et 57,38% au 31/12/2015.

2- Note rectificative de la note 4.6. « Valeurs immobilisées » :

Les immobilisations totalisent, au 30/06/2016, une valeur brute de 188.367 mDT, des amortissements et des provisions de **101.684 mDT** et une valeur nette de 86.683 mDT, ce qui représente environ 1% du total des actifs de la Banque.

3- Note rectificative de la note 4.13.2. « Actions propres » :

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 30/06/2016
Actions propres	-1 367	-1 372			-1 372
TOTAL	-1 367	-1 372			-1 372

4- Note rectificative de la note 4.13.3. « Bénéfice par action » :

4.13.3. Bénéfice par action			
			<i>u:md</i>
	Solde au 30-juin-16	Solde au 30-juin-15	Solde au 31-déc-15
Bénéfice net de l'exercice (en mDT)	21 853	-34 782	25 355
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	58	-	67
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,685	-1.089	0,794

5- Note rectificative de la note 7.4. « Liquidités et équivalents de liquidités » :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Liquidités en dinars tunisiens :	190 806	209 208	149 003
- Caisse dinars	35 144	41 139	46 327
- Avoirs à la BCT en dinars	3 248	117 292	315
- Avoirs en CCP	239	267	179
- Mouvements IBS	5 195	21 159	5 495
- Avoirs auprès TGT	-	357	-
- Placements en dinars	161 000	55 000	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	12 088	8 766	10 132
- Correspondants créditeurs en dinars	-26 108	-34 772	-13 445
Liquidités en devises :	36 576	58 727	34 356
- Caisse devises	9 963	7 125	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 206	30 620	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	1 750	1 357	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57	-52	-57
- Placements en devises	2 714	19 677	3 364
Emprunts en dinars	-998 050	-1 111 700	-688 950
Emprunts en devises	-183 845	-219 328	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	575 869	270 206	392 331
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-378 644	-792 887	-202 800

4.5.6. Tableau des mouvements des capitaux propres au 30/06/2016

en mD	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission et de fusion	Dotation de l'Etat	Réserves extraordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissement s exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	160 000	16 000	55 077	133 000	60 385	17 802	131 352	38 576	97	25 355	637 644
Affectation du Résultat de 2015 (AGO du 29/06/2016)					24 900			500	-45	-25 355	0
Mouvement sur fonds social								292			292
Résultat au 30/06/2016										21 853	21 853
Solde au 30 juin 2016	160 000	16 000	55 077	133 000	85 285	17 802	131 352	39 368	52	21 853	659 789

4.5.7. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

en mD	juin-16	juin-15	déc.-15
Total des produits d'exploitation bancaire	322 320	311 129	619 910
Produit Net Bancaire	183 419	171 317	335 287
Résultat d'exploitation	23 111	-34 164	26 400
Capital social	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000	32 000	32 000
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	10,073	9,723	19,372
Produit Net Bancaire / action (en Dinars)	5,732	5,354	10,478
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	0,722	-1,068	0,825

4.5.8. Evolution du résultat net

en mD	juin-16	juin-15	déc.-15
Résultat avant impôt	23 164	-34 142	26 628
Résultat net après modifications comptables	21 853	-34 782	25 355
Capital social	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000	32 000	32 000
Résultat avant impôt par action (en Dinars)	0,724	-1,067	0,832
Résultat net par action (en Dinars)	0,683	-1,087	0,792

4.5.9. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	juin-16	juin-15	déc.-15
Bénéfice net	21 853	-34 782	25 355
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	60 510	113 823	208 623
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	5 559	3 875	-88 422
Dotations aux amortissements	2 546	2 549	5 367
Marge brute d'autofinancement	90 468	85 465	150 923

4.5.10. Emprunts obligataires émis par la BNA

mD	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 30/06/2016
Emprunt subordonné BNA 2009	50 000	5,4%	15 ans	07/04/2009	07/04/2010	07/04/2024	26 667

4.5.11. Emprunts obligataires souscrits par la BNA

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

mD	Encours au 30/06/2016
AMEN BANK 2006	100
STB 2008/1	1 125
BTE 2009	2 000
STB 2010/1	5 598
AMEN BANK 2010	3 333
BTE 2010	1 000
ATTIJARI BANK 2010	1 429
EMP OBLIG FONDS DE GARANTIES DES ASSURES	17 000
UIB 2011-1	800
STB 2011	2 142

BTE 2011	3 324
MODERNE LEASING 2012	1 600
EL WIFAK LEASING 2013	400
BH 2013-01	2 855
ATL 2013	3 000
CIL 2013-1	1 500
TUNISIE LEASING 2013	1 000
ATL 2014-1	1 200
TUNISIE LEASING 2014-1	1 200
ATL 2014-2	1 200
EMPRUNT NATIONAL MAI 2014	120 000
HANNIBAL LEASING 2014	2 400
BTK SUB 2014-1	1 600
TUNISIE LEASING 2014-2	800
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 600
CIL 2014-2	1 600
ATL 2014-3	2 400
AMEN BANK SUB 2014	2 600
HANNIBAL LEAS 2015 1	1 600
TUNISIE LEASING 2015 1	1 600
CIL 2015-1	800
BH SUB 2015	4 000
ATL 2015-1	2 000
UIB SUB 2015	1 600
AIL 2015-1	2 000
HANNIBAL LEASE SUB 2015-1	1 000
ATTIJARI BANK SUB 2015	2 000
ATTIJARI Leasing 2015-2	1 000
UBCI SUB 2015	1 000
UNIFACTOR 2015	1 500
ATL 2015-2	2 000
TUNISIE LEASING 2015-2	1 000
HANNIBAL LEASE 2015-2	2 000
TUNISIE LEASING 2016-1	1 800
CIL 2016-1	1 000
BH SUB 2016-1	5 000
HANNIBAL LEASE 2016-1	1 000
ATL 2016-1	2 000
ATTIJARI LEASING 2016-1	1 000
Total	221 705

4.5.12. Emprunts obligataires garantis par la BNA

Néant

4.5.13. Principaux indicateurs

en mD	juin-16	juin-15	déc.-15
Dépôts de la clientèle	6 143 172	5 853 318	6 247 322
Créances nettes sur la clientèle	6 879 635	7 103 470	6 818 824
Capitaux propres avant résultat	636 565	610 634	610 917
Capitaux propres après résultat	658 418	575 852	636 272
Capital social	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	8 597 800	8 484 121	8 312 023
Produit Net Bancaire (PNB)	183 419	171 317	335 287
Commissions nettes	30 724	24 772	54 227
Frais de personnel	77 818	72 041	154 608
Charges générales d'exploitation	14 147	13 854	29 693
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	94 511	88 444	189 668
Total Engagements	9 460 594	9 720 497	9 357 079
Créances classées	2 400 157	2 059 419	2 316 826
Total Provisions & Agios réservés	1 364 366	1 142 165	1 256 675
Total Couverture des créances classées	1 252 739	1 056 493	1 168 085
Résultat d'exploitation	23 111	-34 164	26 400
Résultat net après modifications comptables	21 853	-34 782	25 355

4.5.14. Principaux ratios

- Ratios de structure

	juin-16	juin-15	déc.-15
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	7,7%	6,8%	7,7%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	80,0%	83,7%	82,0%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	71,5%	69,0%	75,2%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	89,3%	82,4%	91,6%

- Ratios de productivité

	juin-16	juin-15	déc.-15
Frais généraux / PNB	51,5%	51,6%	56,6%
Commissions nettes / Frais de personnel	39,5%	34,4%	35,1%

- Ratios de rentabilité

	juin-16	juin-15	déc.-15
ROE (Bénéfice après modifications comptables / Capitaux propres)	3,3%	-6,0%	4,0%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	0,3%	-0,4%	0,3%
Bénéfice net / PNB	11,9%	-20,3%	7,6%
Commissions nettes / PNB	16,8%	14,5%	16,2%

- Ratios réglementaires

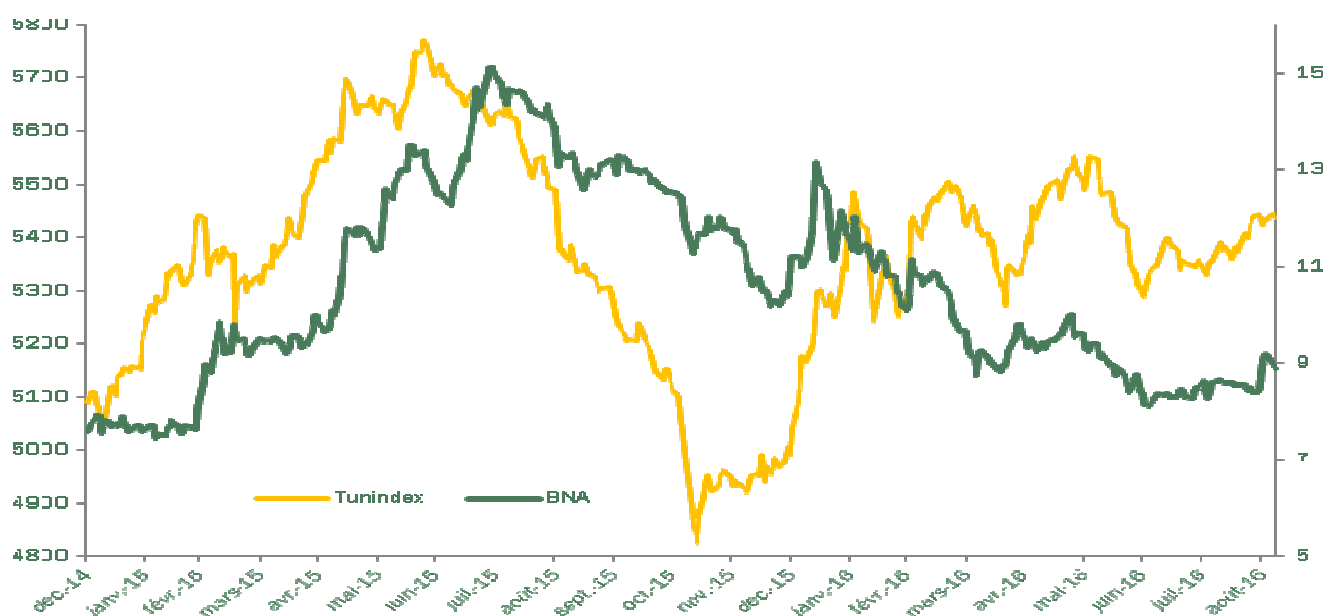
	juin-16	juin-15	déc.-15
Ratio de liquidité*	47,77%	16,14%	47,32%
Taux de créances classées	25,37%	21,19%	24,76%
Taux de couverture des créances classées (hors fonds budgétaires)	59,01%	61,31%	57,38%

* Nouvelle formule de calcul du ratio de liquidité à partir du 01/01/2015 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) conformément à la circulaire BCT n°2014-14 du 10/11/2014. Désormais, le ratio de liquidité est le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30j calendaires. Le seuil minimum ne doit pas être inférieur à 60%.

4.6. Les indicateurs boursiers de la valeur BNA

	2013	2014	2015	31/10/2016
Nombre de titres admis	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Cours fin de période (en Dinars)	7,800	7,600	11,200	9,28
Capitalisation boursière (en Dinars)	249 600 000	243 200 000	358 400 000	296 960 000
Nombre de titres traités	648 856	759 569	10 039 142	1 842 729
Rendement de la période	-6,71%	-2,56%	47,37%	-17,14%
Capitaux propres (en mD)	558 902	610 331	636 272	764 080
Actif net par action (en Dinars)	17,466	19,073	19,884	23,878
Cours plus haut (en Dinars)	9,540	8,700	15,200	13,4
Cours plus bas (en Dinars)	7,550	6,100	7,450	8,060
Bénéfice net après modifications comptables (en mD)	-32 962	50 818	25 355	127 808
Bénéfice par action (en Dinars)	-1,030	1,588	0,792	3,994
Dividende par action (en Dinars)	0,4	-	-	-
Date de distribution	06/08/2013	-	-	-
PER (Cours fin de période / Bénéfice par action)	-7,6	4,8	14,1	2,3
P/BV (Cours fin de période / Actif net par action)	0,4	0,4	0,6	0,4
Dividend Yield	5,1%	-	-	-
Taux de rotation	2,03%	2,37%	31,37%	5,76%

Evolution du cours du titre BNA depuis 2015



CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres des Organes d'Administration et de Direction

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Imed TURKI	Président ⁽¹⁾	Lui-même	2015 - 2017	Tunis
Etat Tunisien	Membre	M. Imed TURKI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed Sadok HOSNI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Sami MOULAY ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Maamri AKREMI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed LARBI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed Mehdi MEJDOUB ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Administrateur Indépendant	Elle-même ⁽³⁾	2015 - 2017	Tunis
CTAMA - MGA	Représentant la CTAMA - MGA	M. Mansour NASRI ⁽⁴⁾	2016 - 2018	Tunis
M. Sahbi MAHJOUB	Représentant Actionnaires privés	Lui-même ⁽⁴⁾	2016 - 2018	Tunis
M. Lotfi Maktouf	Administrateur Indépendant	Lui-même ⁽⁴⁾	2016 - 2018	Tunis
Mme. Raoudha BEJAOU	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Elle-même ⁽⁵⁾	2016 -2018	Tunis

(1) Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 29/08/2016

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 27/02/2016 en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien

(3) Nomination approuvée par l'AGO du 27/02/2016 en qualité d'administrateur indépendant

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/06/2016

(5) Nomination approuvée par l'AGO du 29/06/2016 en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Habib BELHAJ KOUIDER*	Directeur Général	11/12/2015	Tunis
M. Ammar TLILI**	Directeur Général Adjoint	21/01/2011	Tunis
M. Nouredine BEN HASSEN***	Ex. Secrétaire Général	22/02/2012	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 11/12/2015

** Nommé par le Conseil d'Administration du 21/01/2011

*** Parti à la retraite à partir du 01/04/2016

Il est a signaler que :

- Mme. Lilia HARMEL MEDDEB et Messieurs Mohamed LARBI et Mansour NASRI sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- Messieurs Mohamed Sadok HOSNI, Imed TURKI et Sami MOULAY sont membres du Comité Exécutif de Crédit ;
- Messieurs Lotfi MAKTOUF, Sahbi MAHJOUB et Mohamed Mehdi MEJDOUB sont membres du Comité des Risques ;
- Messieurs Imed TURKI, Mohamed LARBI et Mansour NASRI sont membres du Comité de Recrutement ;
- Messieurs Mohamed LARBI, Maamri AKREMI et Mohamed Mehdi MEJDOUB sont membres de la commission Interne des Marchés.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Fonctions exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Imed TURKI	PDG de la CNRPS , Chef de cabinet au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
M. Habib BELHAJ KOUIDER	Chef de pole Risques à l'UIB
M. Ammar TLILI	Néant
M. Nouredine BEN HASSEN*	Néant
M. Mohamed Sadok HOSNI	Directeur du Portefeuille de l'Etat Tunisien – Ministère des finances
M. Sami MOULAY	Professeur d'Université
M. Maamri AKREMI	Consultant privé
M. Mohamed LARBI	Directeur Central à la CNRPS, Enseignant à l'ENA et l'INTES, Formateur des formateurs à SFI et IACE
M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Maître Assistant à l'Ecole Supérieure de Commerce - Mannouba
M. Mansour NASRI	Directeur Général de la CTAMA
M. Sahbi MAHJOUB	Président Directeur Général de SADIRA
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Expert indépendant bancaire à l'international
Mme. Raoudha BEJAOU	Maître Assistante à l'ISCAE
M. Lotfi Maktouf	Investisseur, président de sociétés anonymes monégasques

*** Parti à la retraite à partir du 01/04/2016

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Imed TURKI	TUNISAIR
M. Habib BELHAJ KOUIDER	SICAR Invest – BNA Capitaux - Monétique Tunisie – SIVIA – SIMPAR – Air liquide Tunisie – Air liquide Tunisie Services – Assurances AMI – SFBT – CDC Développement
M. Ammar TLILI	TIS – El Medina – SOGEST – SOIVM SICAF – SICAF Participations - ATL
M. Nouredine BEN HASSEN*	Les Œillets – ESSOUKNA – AGRO Services
M. Mohamed Sadok HOSNI	Néant
M. Sami MOULAY	Néant
M. Maamri AKREMI	Néant
M. Mohamed LARBI	Néant
M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Néant
M. Mansour NASRI	SIMPAR – Tunis Re - Ettakafulia
M. Sahbi MAHJOUB	SADIRA
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Néant
Mme. Raoudha BEJAOU	Néant
M. Lotfi Maktouf	La Monégasque de Logistique La Chocolaterie de Monaco Avid, Inc (USA)

* Parti à la retraite à partir du 01/04/2016

5.1.5. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
Etat Tunisien	M. Imed TURKI	PDG de la CNRPS
	M. Mohamed Sadok HOSNI	Directeur du portefeuille de l'Etat – Ministère des Finances
	M. Sami MOULAY	Professeur d'Université
	M. Maamri AKREMI	Consultant privé
	M. Mohamed LARBI	Directeur Central à la CNRPS
	M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Maître Assistant à l'ESC
CTAMA - MGA	M. Mansour NASRI	Président Directeur Général

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2015

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2015

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 31 octobre 2015, a décidé la séparation des fonctions de président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général. La désignation de l'actuel Directeur Général a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2015.
- La rémunération du l'Ex-Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Le PDG a bénéficié, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des Finances, en vertu du décret n° 2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1 020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n° 2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars. Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle de secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2014) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2015 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 57 708DT.

Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	119 217	-	246 764	69 746	57 708	57 708
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 031	10 049	-	-
TOTAL	119 217	-	247 796	79 764	57 708	57 708

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2015

- Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46 040mD (en brut) au 31/12/2015 :

Administrateur	(en mD) Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Noureddine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Maktouf Lotfi-administrateur	1
Total	46 040

5.3. Contrôle

- Contrôleur d'Etat

Mme. Besma GHZZI

- Commissaires aux comptes

Nom	Adresse	Mandat
CFA Audit & Conseil Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Fathi SAIDI	83, Avenue Mohamed V Immeuble Belvédère Center Bureau A33 - 1002 Tunis	2013 - 2015*
Audit & Consulting Business Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Zied KHEDIMALLAH	Résidence Zarrad A24 Berges du Lac II Tunis Tél : 71 198 055 Fax : 71 198 031	2013 - 2015*
M. Samir LABIDI Commissaire aux comptes, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Safsaf Entrée B - 4 ^{ème} étage 1073 Montplaisir Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 E-mail : samir.labidi@planet.tn	2016 - 2018**
« International Company for Consulting and Auditing » Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Anis SMAOUI	Résidence les jardins 1 - 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis Tél : 71 842 350 Fax : 71 891 838 E-mail : administratif@icca.tn	2016 - 2018**

* Nommé par l'AGO du 26/07/2013

** Nommé par l'AGO du 29/06/2016

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- Les concours accordés par la BNA aux membres du conseil d'administration et de direction totalisent 46 040mD.

- La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2015 la somme de 599,8mD. les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2015 sont de l'ordre de 35,991mD.
- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds s'élève au 31/12/2015 à 188,879MD contre 234,215MD au 31/12/2014.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16/03/1995 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17/02/2004 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données ». Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite, soit 6 mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2015 s'élève à 3,399MD.
- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2015 s'élève à 3,475MD.
- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-15 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 41,440MD. la convention de prise en charge n'est pas encore signée par l'Etat.

→ Antérieurement à l'exercice 2015, certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce, en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts ;
- L'article 3 de la loi n°99-65 : Prise en charge par l'Etat des créances abandonnées par la BNA et ce, pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2000D par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353,642MD. Au 31 décembre 2015, l'encours desdites créances s'élève à 124,231MD.



CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Au courant des neuf premiers mois de l'année 2016, l'activité de la banque s'est caractérisée par un accroissement des crédits de 6% par rapport à fin décembre 2015 pour atteindre 7 229MD : la banque demeure parmi les leaders du secteur bancaire en terme de distribution des crédits pour la clientèle.

Quant aux dépôts, ils ont affiché une progression de 1,9% à 6 364MD permettant à la banque de maintenir sa 2^{ème} place en terme de collecte de ressources.

En matière d'exploitation bancaire, la banque affiche un PNB de 268,7MD en progression de 3,1% par rapport à la même période de 2015. Cette performance se justifie par la hausse de la marge sur commissions (+26,7%) ainsi que celle des revenus (+38,3%) qui ont pu ainsi compenser la régression de la marge d'intérêt ayant baissé de 11,3%.

6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques

La BNA démarre la phase de son développement avec l'ambition de réaliser sur la période 2016-2020 un programme d'investissement lui permettant de conforter sa place de leader sur la scène bancaire.

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Renforcement de la solidité financière de la banque ;
- Amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque ;
- Consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles ;
- Renforcement de sa compétitivité et son concours à l'économie.

Le scénario de restructuration tel que retenu par la banque s'articule autour des principaux axes suivants :

- Volet Assainissement du bilan

Il inclut la consolidation de l'assise financière de la banque de manière à se conformer durablement aux normes prudentielles édictées par le superviseur.

- Volet Financier

Il consiste à instaurer un plan d'actions permettant la mise en place d'un dispositif efficace de pilotage financier en y intégrant notamment une entité ALM efficace.

- Volet Gouvernance

La dotation de la Direction Générale :

- des prérogatives de gestion similaires à celles dont bénéficient les gestionnaires des banques privées ;
- un statut d'exception pour mener les réformes grâce à une gouvernance renforcée et la mise en œuvre des dispositions du décret n° 4953 du 05 décembre 2013.

- Volet Organisation

L'organisation actuelle de la BNA doit être révisée autour d'un organigramme resserré pour assurer une optimisation du fonctionnement de la banque et lui conférer l'efficacité requise dans la gestion opérationnelle et stratégique en se référant aux meilleures pratiques et standards en la matière.

- Volet Commercial

Il s'articule autour :

- du renforcement de la présence de la Banque et mise à niveau de son réseau;
- de la diversification de l'offre de produits ;
- de la maîtrise du coût des ressources ;

→ de l'Amélioration de la gamme de produits et services par clientèle cible.

- **Volet Ressources Humaines**

Cette étape se décline en deux phases clés :

→ Professionnalisation de la fonction Ressources Humaines ;

→ Accompagnement de la croissance (renforcement du niveau des compétences et recrutements ciblés).

- **Volet Système d'Information**

Acquisition d'un Global Banking pour disposer d'un S.I. partagé et fiabilisé répondant aux différents besoins de la banque.

- **Volet Risques**

Mise en place d'un dispositif efficace de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, notamment :

→ La formalisation de la politique générale des risques ;

→ La mise en place d'un nouveau dispositif de maîtrise des risques.

6.2. Analyse des performances réalisées au 30/09/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016

Le rapprochement des réalisations au 30/09/2016 avec les prévisions 2016 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	30/09/2016	Prévisions 2016	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaire	482 670	663 938	72,7%
Intérêts et revenus assimilés	368 367	535 014	68,9%
Commissions (en produits)	49 850	59 350	84,0%
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	38 147	43 468	87,8%
Revenus du portefeuille d'investissement	26 306	26 106	100,8%
Charges d'exploitation bancaire	213 925	285 942	74,8%
Intérêts encourus et charges assimilées	212 108	283 167	74,9%
Commissions encourues	1 817	2 775	65,5%
Produit Net Bancaire	268 745	377 996	71,1%
Autres produits d'exploitation	406	715	56,8%
Charges opératoires	145 605	235 286	61,9%
Portefeuille titres commercial	729 805	602 207	121,2%
Portefeuille d'investissement	599 934	612 377	98,0%
Encours des dépôts	6 364 440	6 653 398	95,7%
Encours des crédits	7 229 284	6 997 839	103,3%
Emprunts et ressources spéciales	345 890	409 987	84,4%
Capitaux propres	636 731	764 080	83,3%

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.3. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BNA pour la période 2016 – 2020 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2015 audités et certifiés. Il est à signaler que le business plan élaboré par la banque pour la période 2016 – 2020 tient compte des recommandations de la mission du full audit engagé par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous jacentes de la période 2016 - 2020 ont été approuvées par le Conseil d'administration du 09/09/2016*.

6.3.1. Les hypothèses de prévision retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2016. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction du contexte général du marché ainsi que les besoins et la stratégie de la banque.

* Il y a lieu de préciser que le Conseil d'Administration du 09/09/2016 qui a approuvé la mise à jour du Business Plan 2016 – 2020 établi par le Conseil d'Administration du 21/03/2016, a fait référence au niveau de son 3^{ème} point au fait que certains indicateurs relatifs audit Business Plan sont encore en cours de discussion avec la BCT et le Ministère des Finances et ce, en ce qui concerne :

- Le taux de migration ;
- Le coût des risques ;
- Le recouvrement amiable et les affaires en contentieux ;
- Le rendement du secteur agricole ;
- Le taux des créances classées.

Etant remarqué que toute mise à jour de ce Business Plan doit être publiée et mise à la connaissance du public.

Rubrique	Hypothèse retenue
Créances sur la clientèle	Un taux d'accroissement annuel moyen de 4,9% des engagements sur la période 2016-2020. Cette évolution tient compte d'une cession de créances chaque année : 100MD en 2016, et 50MD à partir de 2017.
Portefeuille Titres	Un taux d'accroissement annuel moyen de 11,4% sur la période 2016-2020 pour le portefeuille-titres commercial. Un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1% pour le portefeuille d'investissement sur la période prévisionnelle.
Valeurs immobilisées	Un taux de croissance annuel moyen de 4,8% pour les valeurs immobilisées nettes. Cette croissance tient compte du programme d'expansion du réseau ainsi que la refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.
Dépôts de la clientèle	Un taux de croissance annuel moyen sur la période 2016 - 2020 : - 8,7% pour les dépôts à vue ; - 9,8% pour es dépôts d'épargne ; - 5,7% pour les dépôts à terme.
Emprunts et Ressources spéciales	Durant la période 2016 – 2020, la banque envisage le recours à deux emprunts subordonnés d'un montant de 100MD chacun. Le premier est émis en 2016 et le deuxième en 2017. Les ressources spéciales connaîtront une croissance annuelle moyenne de 6,6% sur la période 2016 – 2020.
Capitaux propres	La banque ne prévoit aucune augmentation de capital et aucune distribution des dividendes sur la période 2016 – 2020.
Marge d'intérêt	Un taux de croissance annuel moyen de 10,3% est prévu pour la période 2016-2020.
Marge sur commissions	Les commissions nettes progresseront avec un taux de croissance annuel moyen de 12,1% et ce grâce à une diversité des produits et services bancaires ainsi qu'une meilleure qualité de services.
Revenus sur portefeuille	Les gains sur portefeuille commercial connaîtront une évolution annuelle moyenne de 12,7% sur la période prévisionnelle. Les revenus sur portefeuille d'investissement afficheront un taux de croissance annuel moyen de 3,1% sur la période 2016 – 2020.
Frais généraux	Les frais généraux connaîtront une évolution annuelle moyenne de 9,8% sur la période prévisionnelle.
Dotations aux provisions	Les dotations nettes aux provisions sur créances enregistreront une baisse annuelle moyenne de 12% sur la période 2016 – 2020. Une enveloppe de 5 395mD annuellement réservée aux provisions sur valeur de portefeuille titres.
Résultat net	Le résultat net de la banque atteindra 103,4MD à fin 2020 contre 25,4MD en 2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 33% sur la période 2016 – 2020. Une plus value sur cession de titres SFBT sera enregistrée en 2016 pour un montant de 111,6MD et en 2017 pour le même montant.

Les hypothèses de prévision pour les créances et les dépôts s'établissent comme suit :

	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Créances					
<u>Engagements agricoles</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	4,0%	4,5%	6,0%	6,5%	7,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	2,6%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%
Coût du risque en % des engagements nets	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%
<u>Engagements Particuliers</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	3,0%	4,0%	6,0%	6,5%	7,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	9,1%	9,3%	9,4%	9,5%	9,6%
Coût du risque en % des engagements nets	1,5%	1,5%	1,4%	1,2%	1,1%
<u>Engagements Commerciaux et Professionnels</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	4,7%	5,5%	6,0%	6,5%	7,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	7,8%	8,0%	8,1%	8,3%	8,3%
Coût du risque en % des engagements nets	1,5%	1,5%	1,4%	1,2%	1,1%
<u>Comptes courants associés</u>					
Taux de croissance annuel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts					
<u>Ressources collectées</u>					
Croissance des dépôts à vue	-4,3%	11,1%	11,7%	12,3%	13,6%
Croissance des comptes d'épargne	7,5%	10,4%	9,4%	10,1%	11,5%
Croissance des dépôts à terme	14,7%	1,7%	3,5%	4,0%	5,1%
<u>Charges d'intérêts</u>					
Taux d'intérêts des dépôts à vue	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%
Taux d'intérêts des comptes d'épargne	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%
Taux d'intérêts des dépôts à terme	5,5%	5,8%	6,0%	6,0%	6,0%

* Hors cessions de portefeuille d'engagements compromis

6.3.2. Les emplois de la banque

6.3.2.1. Les créances nettes sur la clientèle

Les créances sur la clientèle de la banque augmenteront annuellement avec un taux de 5,2% pour atteindre 10 858 453mD à fin 2020 contre 8 423 341mD au 31/12/2015.

Il est à noter que le taux de migration des créances courantes vers les créances classées a été estimé à 0,8% chaque année.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Engagements agricoles	1 068 861	1 111 615	1 161 638	1 231 336	1 311 373	1 403 169	
Variation		4,0%	4,5%	6,0%	6,5%	7,0%	5,6%
Engagements aux particuliers	1 357 334	1 398 054	1 453 976	1 541 215	1 641 394	1 756 291	
Variation		3,0%	4,0%	6,0%	6,5%	7,0%	5,3%
Engagements commerciaux et professionnels	5 996 605	6 276 452	6 621 657	7 018 957	7 475 189	7 998 452	
Variation		4,7%	5,5%	6,0%	6,5%	7,0%	5,9%
Comptes courants associés	541	541	541	541	541	541	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total Créances brutes sur la clientèle avant cession de créances	8 423 341	8 786 662	9 237 812	9 792 048	10 428 496	11 158 453	
Cession par année		100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Cession cumulée		100 000	150 000	200 000	250 000	300 000	
Total Créances brutes sur la clientèle	8 423 341	8 686 662	9 087 812	9 592 048	10 178 496	10 858 453	
Variation		3,1%	4,6%	5,5%	6,1%	6,7%	5,2%
Provisions	1 020 110	1 141 053	1 266 487	1 389 487	1 501 543	1 611 818	
Reprise sur créances cédées		100 000	150 000	200 000	250 000	300 000	
Provisions nettes	1 020 110	1 041 053	1 116 487	1 189 487	1 251 543	1 311 818	
		2,1%	7,2%	6,5%	5,2%	4,8%	5,2%
Agios réservés	584 407	647 771	714 540	780 883	841 594	901 239	
Variation		10,8%	10,3%	9,3%	7,8%	7,1%	9,0%
Total créances nettes sur la clientèle	6 818 824	6 997 839	7 256 785	7 621 678	8 085 359	8 645 397	
Variation		2,6%	3,7%	5,0%	6,1%	6,9%	4,9%

6.3.2.2. Le portefeuille Titres

L'accroissement du portefeuille Titres provient essentiellement de l'évolution Titres commercial et plus particulièrement les Bons de Trésor. Cette éventualité donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidités.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Portefeuille-titres commercial	-						
Titres de placement et créances rattachées	9 632	10 595	14 833	20 767	24 920	27 412	
Variation		10,0%	40,0%	40,0%	20,0%	10,0%	23,3%
Bons du trésor	394 408	591 612	609 360	627 641	646 470	665 865	
Variation		50,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	11,0%
Total (1)	404 040	602 207	624 194	648 408	671 390	693 276	
Variation		49,0%	3,7%	3,9%	3,5%	3,3%	11,4%
Portefeuille d'investissement							
Titres de participations	134 753	150 782	158 321	166 237	174 549	183 276	
Variation		11,9%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	6,3%
Autres titres d'investissement	356 380	374 199	392 909	412 554	433 182	454 841	
Variation		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Dettes des entreprises publiques	98 198	87 396	76 909	66 911	57 543	49 487	
Variation		-11,0%	-12,0%	-13,0%	-14,0%	-14,0%	-12,8%
Total (2)	589 331	612 377	628 139	645 702	665 274	687 605	
Variation		3,9%	2,6%	2,8%	3,0%	3,4%	3,1%
Total Portefeuille Titres	993 371	1 214 584	1 252 332	1 294 110	1 336 664	1 380 881	
Variation		22,3%	3,1%	3,3%	3,3%	3,3%	6,8%

6.3.2.3. Les immobilisations

Les immobilisations connaîtront une croissance sur toute la période, due principalement à :

- L'expansion du réseau avec l'ouverture de 25 nouvelles agences sur l'horizon du plan et ce, pour une meilleure représentativité géographique de la banque ;
- La refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.

Les investissements sur la période 2016 – 2020 se présentent comme suit :

(mD)	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	Total
Immobilisations incorporelles		14 571	4 250			18 821
Immobilisations corporelles	10 778	11 200	11 807	10 000	9 800	53 585
Total Investissements	10 778	25 771	16 057	10 000	9 800	72 406

Les immobilisations de la banque connaîtront l'évolution suivante :

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Immobilisations incorporelles	13 437	13 437	28 008	32 258	32 258	32 258	
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 381	12 381	14 203	16 631	19 060	21 489	
Immobilisations incorporelles nettes	1 056	1 056	13 806	15 627	13 198	10 770	
Variation		0,0%	1207,8%	13,2%	-15,5%	-18,4%	59,1%
Immobilisations corporelles	171 486	182 264	193 464	205 271	215 271	225 071	
Amortissement des immobilisations corporelles	86 765	94 647	102 728	111 010	119 291	127 373	
Immobilisations corporelles nettes	84 721	87 617	90 736	94 261	95 980	97 698	
Variation		3,4%	3,6%	3,9%	1,8%	1,8%	2,9%
Total	85 776	88 673	104 541	109 888	109 178	108 468	
Variation		3,4%	17,9%	5,1%	-0,6%	-0,7%	4,8%

6.3.3. Les ressources de la banque

6.3.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 8%, ce qui portera l'encours des dépôts de 6 247 322mD à fin 2015 à 9 193 529mD à fin 2020.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Dépôts à vue	1 895 937	1 814 180	2 016 125	2 252 358	2 529 638	2 874 537	
en %	30,3%	27,3%	28,3%	29,3%	30,3%	31,3%	
Variation		-4,3%	11,1%	11,7%	12,3%	13,6%	8,7%
Epargne	2 105 073	2 262 155	2 496 355	2 732 046	3 008 791	3 355 638	
en %	33,7%	34,0%	35,0%	35,5%	36,0%	36,5%	
Variation		7,5%	10,4%	9,4%	10,1%	11,5%	9,8%
Dépôts à terme	2 246 312	2 577 063	2 619 963	2 711 501	2 819 324	2 963 353	
en %	36,0%	38,7%	36,7%	35,2%	33,7%	32,2%	
Variation		14,7%	1,7%	3,5%	4,0%	5,1%	5,7%
Total Dépôts de la clientèle	6 247 322	6 653 398	7 132 443	7 695 906	8 357 753	9 193 529	
Variation		6,5%	7,2%	7,9%	8,6%	10,0%	8,0%

6.3.3.2. Les Emprunts et Ressources spéciales

Durant la période 2016 – 2020, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à deux emprunts obligataires subordonnés d'un montant de 100MD chacun. Le premier est émis en 2016 et le deuxième en 2017.

L'encours des emprunts et ressources spéciales passera de 301 266mD en 2015 à 572 317mD en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,7%.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Emprunts obligataires	30 382	121 528	218 750	212 188	205 822	199 648	
Variation		300,0%	80,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%	45,7%
Ressources extérieures	80 618	88 680	97 548	107 303	118 033	129 836	
Variation		10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ressources budgétaires	188 879	198 323	208 239	218 651	229 584	241 063	
Variation		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Emprunts syndiqués	1 387	1 456	1 529	1 606	1 686	1 770	
Variation		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Total Emprunts et Ressources spéciales	301 266	409 987	526 066	539 747	555 125	572 317	
Variation		36,1%	28,3%	2,6%	2,8%	3,1%	13,7%

6.3.3.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres de la banque seront alimentés par la consolidation des réserves suite à l'affectation des résultats des exercices, ce qui portera l'encours de 636 273mD en 2015 à 1 116 589mD en 2020. Aucune distribution des dividendes n'est prévue durant le prochain quinquennat.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Réserves	319 192	319 192	319 192	319 192	319 192	319 192	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions propres	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres capitaux propres	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Résultats reportés	97	25 452	153 260	287 138	328 705	402 406	
Variation		26087,4%	502,1%	87,4%	14,5%	22,4%	428,9%
Résultat de l'exercice	25 355	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362	
Variation		404,1%	4,7%	-69,0%	77,3%	40,2%	32,5%
Total des capitaux propres	636 273	764 080	897 959	939 526	1 013 227	1 116 589	
Variation		20,1%	17,5%	4,6%	7,8%	10,2%	11,9%

La répartition des résultats sera la suivante :

(mD)	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat de l'exercice	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362
Réserves légales	-	-	-	-	-
Fonds social	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Report à nouveau	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362

6.3.4. Les résultats d'exploitation

6.3.4.1. Le Produit Net Bancaire

- **Marge d'intérêt**

La marge d'intérêt atteindra un montant de 360 241mD en 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,3% durant la période 2016 – 2020.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Intérêts et revenus assimilés	502 497	535 014	576 806	627 274	682 082	742 599	
Variation		6,5%	7,8%	8,7%	8,7%	8,9%	8,1%
Intérêts encourus et charges assimilées	281 848	283 167	314 723	336 819	357 716	382 358	
Variation		0,5%	11,1%	7,0%	6,2%	6,9%	6,3%
Marge d'intérêt	220 649	251 847	262 082	290 455	324 366	360 241	
Variation		14,1%	4,1%	10,8%	11,7%	11,1%	10,3%

- **Commissions nettes**

Les commissions nettes enregistreront une augmentation annuelle moyenne de 12,1% pour atteindre 95 973mD d'ici 2020.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Commissions perçues	57 002	59 350	65 728	73 910	84 319	98 748	
Variation		4,1%	10,7%	12,4%	14,1%	17,1%	11,6%
Commissions encourues	2 775	2 775	2 775	2 775	2 775	2 775	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commissions nettes	54 227	56 575	62 953	71 135	81 544	95 973	
Variation		4,3%	11,3%	13,0%	14,6%	17,7%	12,1%

- **Revenus sur portefeuille**

Les gains sur portefeuille titres afficheront une hausse moyenne de 8,4% pour atteindre 90 625mD à fin 2020 contre 60 411mD en 2015.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	31 151	43 468	50 519	52 504	54 557	56 622	
Variation		39,5%	16,2%	3,9%	3,9%	3,8%	12,7%
Revenus du portefeuille d'investissement	29 260	26 106	26 931	30 717	33 151	34 003	
Variation		-10,8%	3,2%	14,1%	7,9%	2,6%	3,1%
Revenus sur portefeuille	60 411	69 574	77 449	83 221	87 708	90 625	
Variation		15,2%	11,3%	7,5%	5,4%	3,3%	8,4%

Le PNB devrait ainsi croître de 10,3% sur la période 2016 – 2020.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Marge d'intérêt	220 649	251 847	262 082	290 455	324 366	360 241	
Variation		14,1%	4,1%	10,8%	11,7%	11,1%	10,3%
Commissions nettes	54 227	56 575	62 953	71 135	81 544	95 973	
Variation		4,3%	11,3%	13,0%	14,6%	17,7%	12,1%
Revenus sur portefeuille	60 411	69 574	77 449	83 221	87 708	90 625	
Variation		15,2%	11,3%	7,5%	5,4%	3,3%	8,4%
Produit Net Bancaire	335 287	377 996	402 485	444 811	493 618	546 839	
Variation		12,7%	6,5%	10,5%	11,0%	10,8%	10,3%

6.3.4.2. Les frais généraux

Les frais généraux atteindront 302 866mD à la fin de l'année 2020 contre 189 668mD au 31/12/2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,8%.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Frais de personnel	154 608	179 344	193 214	208 354	224 174	241 767	
Variation		16,0%	7,7%	7,8%	7,6%	7,8%	9,4%
Charges générales d'exploitation	29 693	48 060	50 093	54 811	50 060	50 588	
Variation		61,9%	4,2%	9,4%	-8,7%	1,1%	11,2%
Dot° aux provisions et aux amortissements sur immobilisations	5 367	7 882	9 903	10 710	10 710	10 510	
Variation		46,9%	25,6%	8,2%	0,0%	-1,9%	14,4%
Total Charges opératoires	189 668	235 286	253 210	273 875	284 944	302 866	
Variation		24,1%	7,6%	8,2%	4,0%	6,3%	9,8%

6.3.4.3. Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat Brut d'Exploitation atteindra 244 995mD d'ici 2020 contre 146 601mD en 2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,8%, et ce suite à l'amélioration du Produit Net Bancaire (+10,3%).

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Produit Net Bancaire	335 287	377 996	402 485	444 811	493 618	546 839	
Variation		12,7%	6,5%	10,5%	11,0%	10,8%	10,3%
Autres Produits d'exploitation	982	715	750	831	925	1 021	
Variation		-27,2%	4,8%	10,8%	11,4%	10,4%	0,8%
Frais généraux	189 668	235 286	253 210	273 875	284 944	302 866	
Variation		24,1%	7,6%	8,2%	4,0%	6,3%	9,8%
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	146 601	143 424	150 025	171 767	209 599	244 995	
Variation		-2,2%	4,6%	14,5%	22,0%	16,9%	10,8%

6.3.4.4. Les dotations aux provisions

Suite à l'important effort de provisionnement opéré en 2015 (une enveloppe de 208MD), les dotations aux provisions sur les crédits à la clientèle devraient baisser en moyenne de 12% pour atteindre 110 275mD en 2020.

Dans le but d'une consolidation de ses fonds propres, la banque procèdera à la cession de ses titres SFBT qui lui permettra de dégager une plus value exceptionnelle de 111,6MD en 2016 et en 2017.

Jusqu'à la date de rédaction de ce document de référence, une plus value sur cession des titres SFBT a été réalisée pour un montant de 12,2MD.

De même, des actifs non stratégiques vont être cédés durant les trois prochaines années qui permettront ainsi une plus value totale de 20 000mD.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle et pour risques et charges	208 623	120 943	125 435	123 000	112 056	110 275	
Variation		-42,0%	3,7%	-1,9%	-8,9%	-1,6%	-12,0%
Dotations nettes aux provisions / Portefeuille Titres	5 395	5 395	5 395	5 395	5 395	5 395	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total Dotations aux provisions	214 018	126 338	130 830	128 395	117 451	115 670	
Variation		-41,0%	3,6%	-1,9%	-8,5%	-1,5%	-11,6%
Plus value sur cession d'actifs non stratégiques		-3 000	-8 500	-8 500			
Plus value sur cession de titres SFBT	-93 817	-111 600	-111 600				
Total Dotations aux provisions nettes des plus values	120 201	11 738	10 730	119 895	117 451	115 670	
Variation		-90,2%	-8,6%	1017,4%	-2,0%	-1,5%	-0,8%

6.3.4.5. Le Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 103 362mD à fin 2020 contre 25 355mD en 2015.

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Résultat net de l'exercice	25 355*	127 808*	133 878*	41 567*	73 701	103 362	
Variation		404,1%	4,7%	-69,0%	77,3%	40,2%	32,5%
Résultat net de l'exercice hors plus value sur cession	-68 462	13 208	13 778	33 067	73 701	103 362	
Variation		-119,3%	4,3%	140,0%	122,9%	40,2%	-208,6%
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	4,0%	16,7%	14,9%	4,4%	7,3%	9,3%	
Résultat net / Total Actif (ROA)	0,3%	1,4%	1,4%	0,4%	0,7%	0,9%	
Résultat net / PNB	7,6%	33,8%	33,3%	9,3%	14,9%	18,9%	

*tenant compte de plus values exceptionnelles sur cession de titres et actifs non stratégiques

6.3.5. Risque et Couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période 2016 – 2020 sera comme suit :

- Les créances brutes sur la clientèle augmenteront à un taux de croissance annuel moyen de 3% alors que les créances classées baisseront de 1,2% sur la période ;
- La couverture des créances classées augmentera de 2,3% pour atteindre 1 311 818mD en 2020.

(mD)	2 015*	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	TCAM 2015 - 2020
Créances brutes sur la clientèle	9 357 079	8 686 662	9 087 812	9 592 048	10 178 496	10 858 453	
Variation		-7,2%	4,6%	5,5%	6,1%	6,7%	3,0%
Créances classées	2 316 826	2 144 596	2 146 932	2 152 459	2 161 976	2 176 108	
Variation		-7,4%	0,1%	0,3%	0,4%	0,7%	-1,2%
Créances brutes hors fonds budgétaires	9 022 729	8 220 746	8 597 973	9 072 821	9 625 521	10 266 772	
Créances classées hors fonds budgétaires	2 035 686	1 797 426	1 798 813	1 803 206	1 811 363	1 823 876	
Variation		-11,7%	0,1%	0,2%	0,5%	0,7%	-2,2%
Taux de créances classées	24,76%	24,69%	23,62%	22,44%	21,24%	20,04%	
Taux de créances classées hors fonds budgétaires	22,56%	21,86%	20,92%	19,87%	18,82%	17,76%	
Couverture	1 168 085	1 041 053	1 116 487	1 189 487	1 251 543	1 311 818	
Variation		-10,9%	7,2%	6,5%	5,2%	4,8%	2,3%
Taux de couverture des créances classées hors fonds budgétaires	57,38%	57,92%	62,07%	65,97%	69,09%	71,92%	

* En tenant compte des engagements hors bilan

6.4. Les Etats financiers prévisionnels

6.4.1. Bilans prévisionnels

(en mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
ACTIF						
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	85 771	215 496	257 759	174 035	200 704	240 845
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	145 811	201 515	537 463	842 640	1 102 472	1 485 238
3- Créances sur la clientèle	6 818 824	6 997 839	7 256 785	7 621 678	8 085 359	8 645 397
4- Portefeuille-titres commercial	404 040	602 207	624 194	648 408	671 390	693 276
5- Portefeuille d'investissement	589 331	612 377	628 139	645 702	665 274	687 605
6- Valeurs immobilisées	85 776	88 673	104 541	109 888	109 178	108 468
7- Autres actifs	182 470	187 944	193 582	199 390	205 372	211 533
TOTAL ACTIF	8 312 023	8 906 051	9 602 464	10 241 741	11 039 750	12 072 361
PASSIF						
1- Banque Centrale et CCP	578 209	491 478	417 756	355 093	301 829	256 554
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	214 124	235 536	259 090	323 863	404 828	506 035
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	6 247 322	6 653 398	7 132 443	7 695 906	8 357 753	9 193 529
4- Emprunts et ressources spéciales	301 266	409 987	526 066	539 747	555 125	572 317
5- Autres passifs	334 830	351 572	369 150	387 608	406 988	427 337
TOTAL PASSIF	7 675 751	8 141 971	8 704 505	9 302 215	10 026 523	10 955 772
CAPITAUX PROPRES						
1- Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	319 192	319 192	319 192	319 192	319 192	319 192
3- Actions propres	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	97	25 452	153 260	287 138	328 705	402 406
6- Résultat de l'exercice	25 355	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362
TOTAL CAPITAUX PROPRES	636 272	764 080	897 959	939 526	1 013 227	1 116 589
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	8 312 023	8 906 051	9 602 464	10 241 741	11 039 750	12 072 361

6.4.2. Etats de résultats prévisionnels

(en mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
PR1- Intérêts et revenus assimilés	502 497	535 014	576 806	627 274	682 082	742 599
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers	6 421	8 877	18 888	35 275	49 716	66 140
b- Opérations avec la clientèle	475 687	504 728	535 439	568 396	607 583	650 436
c- Autres intérêts & revenus assimilés	20 389	21 408	22 479	23 603	24 783	26 022
PR2- Commissions (en produits)	57 002	59 350	65 728	73 910	84 319	98 748
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	31 151	43 468	50 519	52 504	54 557	56 622
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	29 260	26 106	26 931	30 717	33 151	34 003
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	619 910	663 938	719 983	784 405	854 109	931 972
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	281 848	283 167	314 723	336 819	357 716	382 358
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers	58 323	46 010	42 513	41 057	41 960	44 493
b- Opérations avec la clientèle	218 703	230 789	258 826	278 972	299 390	321 905
c- Emprunts & ressources spéciales	4 200	5 726	12 701	16 061	15 588	15 130
d- Autres intérêts & charges	622	642	684	729	777	829
CH2- Commissions encourues	2 775	2 775	2 775	2 775	2 775	2 775
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	284 623	285 942	317 498	339 594	360 491	385 133
PRODUIT NET BANCAIRE	335 287	377 996	402 485	444 811	493 618	546 839
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-208 623	-120 943	-125 435	-123 000	-112 056	-110 275
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	88 422*	109 205*	114 705*	3 105*	-5 395	-5 395
PR7- Autres produits d'exploitation (+)	982	715	750	831	925	1 021
CH6- Frais de personnel (-)	154 608	179 344	193 214	208 354	224 174	241 767
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	29 693	48 060	50 093	54 811	50 060	50 588
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)	5 367	7 882	9 903	10 710	10 710	10 510
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 400	131 687	139 295	51 872	92 148	129 325
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	228	228	228	228	228	228
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	1 273	4 107	5 645	10 533	18 675	26 191
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	25 355	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362

*y compris les + values sur cessions d'actifs non stratégiques et les + values sur cession de titres SFBT

6.4.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels

(mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
ACTIVITES D'EXPLOITATION						
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	576 759	606 891	662 820	724 500	793 189	871 999
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	-271 536	-272 795	-302 900	-323 979	-343 915	-367 424
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 500	6 983	7 053	7 123	7 195	7 267
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	-125 542	-345 250	-429 518	-525 438	-603 378	-692 028
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	369 250	406 076	479 045	563 463	661 848	835 775
6- Titres de placement	-1 017	-2	0	0	0	0
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-154 333	-179 344	-193 214	-208 354	-224 174	-241 767
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	15 483	15 638	15 794	15 952	16 112	16 273
9- Impôt sur les sociétés	-8 124	-4 107	-5 645	-10 533	-18 675	-26 191
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	406 440	234 089	233 435	242 735	288 201	403 904
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	25 248	25 106	25 931	29 717	32 151	33 003
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-73 066	-28 536	-20 937	-27 561	-28 940	-30 387
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	-34 552	-10 778	-25 771	-16 057	-10 000	-9 800
4- Plus values sur cession Titres de participations et Actifs non stratégiques	93 817	114 600	120 100	8 500	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	11 447	100 392	99 322	-5 401	-6 788	-7 183
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
1- Rachat actions propres	-5	0	0	0	0	0
2- Emission d'emprunts	0	100 000	100 000	0	0	0
3- Remboursement d'emprunts	-3 335	-3 335	-10 735	-20 735	-33 335	-43 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales	-67 792	-17 506	-18 784	-20 167	-21 663	-23 282
5- Dividendes versés*	-39	-32	-32	-32	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-71 171	79 127	70 448	-40 934	-54 998	-66 617
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	346 716	413 608	403 205	196 400	226 415	330 103
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-549 516	-202 800	210 808	614 013	810 413	1 036 828
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	-202 800	210 808	614 013	810 413	1 036 828	1 366 932

*Dividendes prescrits et versés au Trésor Public

6.5. Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels

6.5.1. Indicateurs de gestion

(en mD)	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Dépôts de la clientèle	6 247 322	6 653 398	7 132 443	7 695 906	8 357 753	9 193 529
Créances nettes sur la clientèle	6 818 824	6 997 839	7 256 785	7 621 678	8 085 359	8 645 397
Capitaux propres avant résultat	610 917	636 273	764 080	897 959	939 526	1 013 227
Capitaux propres après résultat	636 272	764 080	897 959	939 526	1 013 227	1 116 589
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	8 312 023	8 906 051	9 602 464	10 241 741	11 039 750	12 072 361
Produit Net Bancaire (PNB)	335 287	377 996	402 485	444 811	493 618	546 839
Commissions nettes	54 227	56 575	62 953	71 135	81 544	95 973
Frais de personnel	154 608	179 344	193 214	208 354	224 174	241 767
Charges générales d'exploitation	29 693	48 060	50 093	54 811	50 060	50 588
Frais généraux	189 668	235 286	253 210	273 875	284 944	302 866
Résultat d'exploitation	26 400	131 687	139 295	51 872	92 148	129 325
Résultat net de l'exercice	25 355	127 808	133 878	41 567	73 701	103 362
Résultat net hors plus value / cession d'actifs	-68 462	13 208	13 778	33 067	73 701	103 362

6.5.2. Principaux ratios

- Ratios de structure

	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	7,7%	8,6%	9,4%	9,2%	9,2%	9,2%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	82,0%	78,6%	75,6%	74,4%	73,2%	71,6%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	75,2%	74,7%	74,3%	75,1%	75,7%	76,2%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	91,6%	95,1%	98,3%	100,9%	103,4%	106,3%

- Ratios de productivité

	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Frais généraux / PNB	56,6%	62,2%	62,9%	61,6%	57,7%	55,4%
Commissions nettes / Frais de personnel	35,1%	31,5%	32,6%	34,1%	36,4%	39,7%

- Ratios de rentabilité

	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
ROE (Bénéfice net / Capitaux propres)	4,0%	16,7%	14,9%	4,4%	7,3%	9,3%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	0,3%	1,4%	1,4%	0,4%	0,7%	0,9%
Bénéfice net / PNB	7,6%	33,8%	33,3%	9,3%	14,9%	18,9%
Dividende / Capital social	-	-	-	-	-	-
Commissions nettes / PNB	16,2%	15,0%	15,6%	16,0%	16,5%	17,6%

- Ratios de risque

	2 015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Ratio de solvabilité	10,07%	10,73%	11,92%	11,82%	11,98%	12,28%
Taux de créances classées	24,76%	24,69%	23,62%	22,44%	21,24%	20,04%
Taux de créances classées hors fonds budgétaires	22,56%	21,86%	20,92%	19,87%	18,82%	17,76%
Taux de couverture des créances classées	57,38%	57,92%	62,07%	65,97%	69,09%	71,92%

6.6. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn

 Consulting & Auditing
ICCA

Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE POUR LA PERIODE ALLANT DE 2016 A 2020

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les données prévisionnelles de la Banque Nationale Agricole pour la période allant de 2016 à 2020 dans le cadre du prospectus d'émission d'emprunt obligataire (telles qu'annexées au présent avis).

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction de la banque et de son conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par les organes de direction et d'administration de la Banque et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Notre mission ne couvre pas la mise à jour du présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comportant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

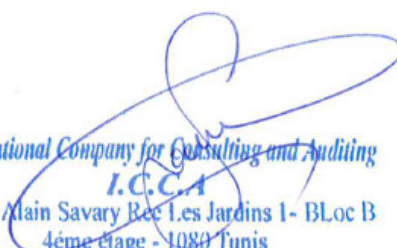
Tunis, le 15 septembre 2016

Les Co-commissaires aux comptes

C.S.L
SAMIR LABIDI



P/ICCA
ANIS SMAOUI



International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A
67, Av. Alain Savary Rec Les Jardins 1- Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838